

# La violence contre les femmes

**Papiers libres 2004**

dossier pédagogique pour le secondaire



 **Amnesty International**

Amnesty International - 9, Rue Berckmans - 1060 Bruxelles  
tel. 02/538 81 77 - fax. 02/537 37 29 - [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)  
[aibf@aibf.be](mailto:aibf@aibf.be) - Compte 001-0520520-94

## SOMMAIRE

<b><u>1. INTRODUCTION</u></b>	<b>p.2</b>
<b><u>2. HISTORIQUE</u></b>	<b>p.3</b>
2.1) Le mouvement féministe en Belgique et dans le monde : « la marche des femmes »	
2.2) Le droit de vote des femmes dans le monde : un combat inachevé	
<b><u>3. CAUSES ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES</u></b>	<b>p.8</b>
3. 1) Qu'entend-on par violence contre les femmes ?	
3. 2) Aperçu général des violences contre les femmes	
3. 3) Pourquoi la violence contre les femmes persiste-t-elle ?	
3. 4) Culture, environnement social et violence	
3. 5) La pauvreté et la violence : un cercle vicieux	
3. 6) L'importance de l'éducation	
3. 7) L'image de la femme	
3. 8) Les conséquences des violences contre les femmes	
3. 9) Faits et chiffres : Synthèse.	
<b><u>4. LES VIOLENCES DANS LA FAMILLE</u></b>	<b>p.18</b>
4. 1) Violences familiales à travers le monde	
4. 2) La violence conjugale	
4. 3) Sexualité et Violence	
4. 4) Violences liées à la dot	
4. 5) Les mariages forcés	
4. 6) Les crimes d'honneur	
4. 7) Mutilations génitales féminines	
4. 8) L'esclavage moderne, ou les sévices subis par les domestiques	
<b><u>5. VIOLENCES DANS LE MILIEU SOCIAL</u></b>	<b>p.34</b>
5. 1) Le viol	
5. 2) Femmes et Sida	
5. 3) Traite des femmes et prostitution forcée	
5. 4) Violences au travail : harcèlement sexuel et moral	
<b><u>6. VIOLENCES COMMISES PAR L'ETAT OU LES GROUPES ARMES</u></b>	<b>p.42</b>
6. 1) Les femmes dans les conflits armés	
6. 2) Viol, arme de guerre	
6. 3) Violences contre les femmes réfugiées	
6. 4) Tortures en détention	
6. 5) Impunité	
6. 6) Lois discriminatoires à travers le monde	
<b><u>7. LES MOUVEMENTS DE RESISTANCE</u></b>	<b>p.51</b>
7.1) Les ONG et les mouvements de femmes	
7.2) Les campagnes internationales	
<b><u>8. ASSOCIATIONS - SITES INTERNET</u></b>	<b>p.54</b>
<b><u>9. PISTES PEDAGOGIQUES</u></b>	<b>p.56</b>
9.1) Idées d'animation – Activités créatives	
9.2) Outils pédagogiques et culturels	
9.3) Associations qui font des animations dans les écoles	
9.4) Fiches pédagogiques classées par cours	
<b><u>10. BIBLIOGRAPHIE - FILMOGRAPHIE</u></b>	<b>P.64</b>

## 1. INTRODUCTION

### **HALTE À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES, LA NOUVELLE CAMPAGNE D'AMNESTY INTERNATIONAL**

Ce n'est pas nouveau, c'est une histoire vieille comme l'humanité : partout dans le monde, toutes les minutes, des femmes sont abusées, humiliées, agressées, violées, battues, exploitées, tuées, le plus souvent par les hommes qui les entourent. Les statistiques sont effrayantes : l'Organisation Mondiale de la Santé affirme que trois femmes sur cinq dans le monde sont victimes de violences à un moment de leur vie.

Comment se fait-il que ce scandale mondial passe presque inaperçu ? Pourquoi l'affaire "Bertrand Cantat", jugé coupable du meurtre de Marie Trintignant, a-t-elle autant choqué, alors que tous les jours des femmes sont tuées par leurs maris ou compagnons ? Il ne faut pas chercher jusqu'en Afghanistan pour trouver des exemples : environ deux femmes par semaine sont tuées par leur partenaire au Royaume-Uni. En Espagne, une étude a montré qu'une femme a été tuée tous les cinq jours par son partenaire homme en 2000 ! Aux Etats-Unis, près d'un tiers des femmes assassinées chaque année le sont par leurs compagnons ou leurs anciens compagnons. En France, six femmes meurent chaque mois sous les coups de leurs conjoints. En Belgique, on compte en moyenne près de sept viols par jour (et encore, il ne s'agit que de ceux pour lesquels des plaintes ont été déposées) !

Il faut dire que les hommes qui se rendent coupables de violences sont affreusement banals. La plupart du temps, ils sont appréciés en société et apparaissent comme charmants. Ce sont pourtant les mêmes qui inventent les pires humiliations et violences pour montrer que le chef à la maison, c'est eux.

### **BRISER LE TABOU**

Amnesty International veut briser le tabou d'une réalité que bien souvent nous ne voulons pas admettre. Trop souvent, on considère les violences domestiques comme faisant partie de la sphère privée. On n'a donc pas à s'en occuper. C'est un problème privé, point. Pourtant, selon le droit international, il revient aux gouvernements de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour respecter, protéger et faire appliquer le droit des femmes à vivre libres de toute violence, chez elles et en dehors de chez elles. Il est urgent de ramener ce débat dans le domaine des droits humains, de le considérer comme un vrai problème de société.

La violence à l'égard des femmes n'est pas inéluctable. Pour mettre un terme à ce fléau, il faut d'abord tenter de faire prendre conscience de la gravité du problème, et de changer les mentalités. Cela concerne aussi les jeunes, qui se trouvent parmi les victimes comme parmi les agresseurs. "La violence dans les relations amoureuses peut naître dès les premiers flirts chez les adolescents. Une étude canadienne montre que 14% des adolescentes connaissent la violence dans leur relation amoureuse. Ces premiers épisodes de violences sont, dans de nombreux cas, annonciateurs de relations empreintes de maltraitance à l'âge adulte", explique Liliane Leroy en préface à la présentation d'un programme d'animation intitulé "relations de couples égalitaires chez les jeunes".

Ce dossier pédagogique a pour objectif d'aider les enseignants du secondaire à aborder le thème des violences à l'égard des femmes, en leur offrant une base d'informations générales et des pistes pédagogiques concrètes. Au-delà de la violence domestique, il aborde des thèmes plus larges, tels que la traite des femmes, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur, la transmission du sida ou le

viol comme arme de guerre.

Nous pensons qu'un tel dossier peut également susciter la prise de conscience chez les jeunes de leur propre attitude de victime, d'agresseur ou de témoin silencieux et passif... Mais il ne suffit pas de parler d'un problème pour le résoudre. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement d'inviter dans votre école des associations spécialisées qui pourront vous conseiller sur des réponses spécifiques face à tel comportement ou tel appel au secours. Vous trouverez en fin de dossier une liste de ces associations et des différents outils qu'elles mettent à votre disposition.

Enfin, Amnesty International vous propose comme d'habitude de joindre la parole à l'action solidaire en vous proposant sa traditionnelle **semaine d'écriture de lettres** en faveur de victimes. Cette année, cela se passera du 15 au 20 novembre.

Mais ce n'est pas tout ! Depuis quelques années, nous poussons les jeunes à faire preuve de créativité pour s'exprimer sur les droits humains, sur la peine de mort... Cette année, nous lançons un **concours de scénario** sur la violence contre les femmes. Les scénarios peuvent se présenter sous forme de roman photos ou de bandes dessinées. Les meilleurs scénarios seront proposés à des réalisateurs professionnels. Renvoyez-nous le bon en fin de dossier pour obtenir plus d'informations, ou visitez notre site [www.amnesty-jeunes.be](http://www.amnesty-jeunes.be)

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, ou des réactions que ces Papiers Libres ont suscitées dans votre école. Bonne campagne !

**Roland d'Hoop**

Responsable Programme Jeunesse

N.B. : Certains passages de ce dossier ne sont pas adaptés aux plus jeunes (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> secondaire). Vous pouvez néanmoins juger par vous-même de l'intérêt de les utiliser selon le niveau de vos élèves ou selon la façon dont vous aller leur présenter la matière.

Il existe un autre dossier pédagogique intitulé "Les droits des femmes", spécifiquement adapté au primaire et au 1<sup>er</sup> degré du secondaire.

Vous pouvez le charger sur notre site [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)

(Espace Enseignants) ou le commander soit par téléphone : 02/538.81.77 soit par mail [jeunes@aibf.be](mailto:jeunes@aibf.be)

## REMERCIEMENTS

Ce dossier a été réalisé par Roland d'Hoop, sauf l'historique qui est de Claire Pahaut (Cellule pédagogique Démocratie ou Barbarie). Un grand merci pour leur aide et leur conseils à Josiane Coruzzi, Françoise Guillitte, Emmanuelle Jappert, Dan Jones, Patricia Jaspis, Christine Lefebvre, Liliane Leroy, et Carmen Morales.

## 2. HISTORIQUE

### 2.1. LE MOUVEMENT FÉMINISTE EN BELGIQUE ET DANS LE MONDE : « LA MARCHÉ DES FEMMES »

par **Claire Pahaut**, chargée de mission à la Cellule pédagogique Démocratie ou Barbarie.

## LA MARCHÉ DES FEMMES



à la mémoire du Docteur Adèle HAUWELL,  
*décédée le 30 août 2004,*  
*infatigable militante pour*  
*l'égalité de droits, de chances et de devoirs*  
*entre les hommes et les femmes.*

septembre 2004

Ecrire l'histoire des mouvements féministes est le seul mode de fixation d'une mémoire incertaine. Femme en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, je connais peu la vie de ma mère, ses luttes. Aujourd'hui encore, la filiation paternelle retient plus que la généalogie maternelle.

Car si les mouvements féministes ont produit des textes militants, l'absence de femmes historiennes au sein de l'université explique le décalage chronologique entre le développement du féminisme et l'histoire des femmes comme discipline historique. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'histoire

universitaire s'écrit au masculin.

1970 sera seulement le départ d'une histoire des femmes.

La Belgique de 1830 a produit une Constitution réputée pour son caractère libéral – indépendance du pouvoir judiciaire, liberté de religion, de presse et d'enseignement- mais elle exclut les femmes et le peuple de toute participation. Elle, privée du droit de vote ; lui, victime du suffrage censitaire.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> s., les mouvements féministes, multiples et divers, comme le sont les femmes, conjuguent au même temps et sur un ton volontiers ludique et impertinent, actions et revendications, le temps de la démocratie.

S'appropriier l'espace public sera un défi pour les femmes. Soumises à des préjugés (comme, laisser la parole aux hommes), les femmes ont dû trouver un tremplin acceptable pour faire entendre leurs revendications. De nouvelles formes de cultures et de communications se construisent, hésitant au départ entre partager le combat avec des « militants » ou préserver l'unicité des voix des femmes ; combat s'ouvrant à l'investissement des places et des rues, la libération des mœurs et du langage, l'internationalisation au delà du clivage des classes, des races et des religions, le retour à l'écrit et l'utilisation des médias.

L'éveil de la conscience collective et l'agir au plan mondial sera le rêve des fondatrices du Conseil International des femmes (CIF) en 1888. Conseil qui parviendra, au-delà des grands conflits mondiaux à mettre en place un lobbying féministe influençant les politiques internationales en faveur des femmes et des enfants.

Plus réformistes que révolutionnaires, éminemment sensibles au droit, les féministes s'insinuent progressivement dans les sphères du pouvoir et usent de la loi dont elles connaissent de mieux en mieux les limites.

Savoir et instruction, travail et création, pouvoir et politique, corps et sexualité, les mobilisent toutes mais sous des formes d'expression variant dans le temps et dans l'espace. L'objectif étant d'abolir les rapports sociaux inégalitaires que sont les différences entre les sexes, les genres<sup>1</sup>, jusqu'à la mise sous tutelle, la discrimination et l'oppression des femmes en tant que femmes.

Si l'espace des féminismes est d'abord occidental, dans les pays en voie de développement, ils progressent d'une façon similaire : de l'égalité des droits à l'autonomie personnelle.

D'une manière pragmatique, les féminismes désigneraient l'ensemble des tentatives menées par les femmes pour leur reconnaissance, leur autodétermination leur participation politique et le respect de leurs droits. Il n'existe donc pas un féminisme mais des projets de société variés qui postulent pour les femmes de façons différentes. Le féminisme n'étant pas une idéologie mais un agir. Si les premières féministes se sont lancées dans la réforme des mentalités par l'éducation et l'enseignement, le Prix Nobel de la Paix 2003 gratifiant l'avocate iranienne pour sa défense des droits humains, Chirin EBADI, pourrait être un nouveau départ des féminismes du XXI<sup>e</sup> s.

## C'ÉTAIT HIER

Dans l'Égypte ancienne, l'égalité des sexes est une évidence même. Fondamentalement monogamique, le mariage était considéré comme un idéal social accessible suivant l'âge et la situation financière des époux, quelles que soient leurs origines. L'homme et la femme définissaient leurs devoirs et leurs droits dans un document juridique, réglant la gestion de leurs biens matrimoniaux et la succession. En cas de divorce, la femme conserve sa dot, une partie du patrimoine familial et peut prétendre à une pension alimentaire. Le mari, quant à lui, sort appauvri du divorce. Particulièrement présente dans la pensée religieuse, la femme peut exercer certaines professions, ce qui suppose qu'elle jouissait du droit à l'instruction.

Les fresques des Palais crétois du 2<sup>e</sup> millénaire avant notre ère révèlent également l'égalité entre l'homme et la femme. De la déesse mère aux jeunes filles gymnastes, les femmes occupent une place aussi importante que les hommes.

Au V<sup>e</sup> s. A.C., le droit athénien fera de la femme une citoyenne. Le mari s'engage dans le gouvernement de la cité et l'épouse gère les biens.

Par contre, à Rome, la Loi des Douze Tables (450 A.C.) maintient les femmes sous la tutelle -potestas- d'un père, d'un mari ou d'un tuteur. Même si les nombreuses campagnes militaires ont doté les femmes de plus d'indépendance et d'assurance, il leur revenait de gérer seules la vie familiale, le domaine et les biens – domus.

## Quel était, dans notre pays, vers 1830, la vie d'une femme ? la bourgeoise ? l'ouvrière ?

De la haute noblesse à la petite bourgeoisie, la femme est liée à l'enfant. Le mariage faisait d'elle un être tacitement assujéti ; épouse, mère et destinée à ne devenir qu'une parfaite maîtresse de maison.

La première féministe belge Zoé GATTI DE GAMOND (1805-1854) souligne l'importance de développer l'instruction des filles dans son étude De la condition sociale des femmes au XIX<sup>e</sup> s., paru en 1834. La loi du 1er juin 1850 organisait l'enseignement moyen et officiel pour les garçons mais les filles n'avaient d'autres possibilités que l'enseignement privé bien souvent en internat, orienté vers la formation d'institutrices. Il fallut attendre 1878 pour que l'Etat organise un enseignement secondaire féminin et, 1897, pour un enseignement normalien. En dehors de sa maison, la bourgeoise mariée ne pouvait que s'ouvrir aux œuvres charitables : visites des pauvres et des malades, protection des enfants ...

Admise comme sage-femme, accoucheuse, elle n'accède à la profession médicale que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s. La première femme médecin belge sera Isala VAN DIEST (1842-1905) mais diplômée de Berne, en Suisse. Elle se préoccupera surtout des prostituées.

Les femmes écrivains se multiplient également, et travaillent à domicile. On verra apparaître sous leurs plumes des traités de vulgarisation scientifique, des nouvelles et des romans sociaux.

Réussissant là où sa mère eut peu d'écho, Isabelle GATTI DE GAMOND lutte pour un enseignement féminin de qualité sur base de deux objectifs : laïcisation et émancipation.

Les universités de Bruxelles, Gand et Liège ouvrent leurs portes aux femmes à partir de 1880 ; et Louvain, seulement en 1920. Les femmes de la classe ouvrière ne jouissaient d'aucun droit civil ni politique. Leur seul droit était le droit au travail. Avec les enfants, elles formaient une main-d'œuvre recherchée car payée à la moitié du salaire masculin et supportant des conditions précaires de travail. Mines de charbon, industries textiles (lin et laine), dentelleries, ateliers de confection alourdisaient ses journées au moins autant que pour les femmes de la campagne. Paysannes, ouvrières agricoles et servantes conciliaient difficilement travail et famille.

La dépendance économique des femmes non-mariées et des classes défavorisées les pousse à la prostitution, l'abandon d'enfants, la mendicité. D'autant plus que l'article 340 du Code Civil interdisait toute recherche de paternité des enfants naturels. Interdiction levée seulement par la loi du 6 avril 1908.

## RÉACTIONS FÉMINISTES

Le début du XX<sup>e</sup> s. voit l'essor d'un large mouvement pour l'émancipation des femmes. Une nouvelle génération de militantes émerge, femmes instruites et brillantes à la recherche

d'un Etat favorable aux femmes. Essentiellement urbain, ce féminisme fleurit dans toutes les capitales avec des variantes locales et régionales :

La mobilisation de masse des suffragettes anglaises conduisant, en 1928, au droit de vote des femmes. Avec son extension dans les pays du Commonwealth comme en Inde où féministes anglaises et irlandaises s'unissent aux autochtones pour l'émancipation des femmes par l'éducation et la rupture de pratiques culturelles comme le sati, l'immolation par le feu des veuves.

Le féminisme français basé sur les vertus républicaines de liberté et d'égalité dans la différence et qui s'exprime dans un style féminin plutôt qu'agressif et militant.

Quant au mouvement pour faire triompher le droit des femmes en Belgique, il œuvre d'abord pour la reconnaissance de leurs droits civils. L'objectif premier est l'enseignement et l'économie en révisant les lois discriminatoires par le biais de conférences, de publications et d'associations comme La Ligue Belge du Droit des Femmes, en 1892, autour de Marie POPELIN ; le Congrès Féministe International, présent à Bruxelles en 1897 et 1912 ; le Féminisme Chrétien de Belgique, en 1902 avec Louise VAN DE PLAS et le Conseil National des femmes Belges, en 1905. Ni révolutionnaire ni violent, le féminisme belge reste modéré et raisonnable mais ne connaît pas beaucoup d'écho dans le grand public.

Les revendications égalitaires des féministes rencontrent une opposition inversement proportionnelle à l'importance des mouvements. Et si les femmes sont absentes de l'historiographie du XIX<sup>e</sup> s et du début du XX<sup>e</sup> s., les féministes belges s'insèrent dans un courant mondial et international.

Comme il a été dit plus haut, les démocraties naissantes ignorent et le peuple et les femmes. La famille est au centre de l'ordre social et s'il lui faut un « chef », ce sera biologiquement le plus fort, l'homme. Point de doctrine répété de Léon XIII à Pie XI ; modèle martelé par les programmes éducatifs.

La menace de la guerre mondiale écarte tous les problèmes féminins. Les organisations féminines renoncent à leurs activités pour se mobiliser dans des services d'assistance et d'entraide. Le dévouement est réclamé comme vertu patriotique. Infirmières, ambulancières, Résistantes, héroïnes de tous genres à l'image d'Edith CAVELL et de Gabrielle PETIT. Après la guerre, le féminisme devient progressivement à la mode et les militantes du début sont remplacées par une nouvelle génération assistée de certains mouvements politiques et par les premières femmes députées et sénateurs. En effet, le droit de vote leur est octroyé aux élections communales et elles deviennent éligibles la même année (1920) à la Chambre et au Sénat. (Marie SPAAK-JANSON, 1879-1960 ; Lucie DEJARDIN, 1875-1945 et Isabelle BLUM-GREGOIRE, 1892-1975, qui aborda le thème de la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes en 1938).

Dans l'entre-deux-guerres, le féminisme glisse peu à peu de la revendication des droits vers un féminisme des femmes et de la famille. Au plan international, le CIF n'a-t-il pas fait adopter en 1924 par la SDN, la Déclaration des Droits de l'Enfant - Déclaration de Genève.

Plusieurs axes d'actions se définissent : la défense des droits humains, la lutte contre les discriminations, la promotion de la paix.

### LE TEMPS DES COMBATS

La Seconde Guerre mondiale détourne, cette fois encore, les activités des organisations féminines. Les femmes préservant en premier les besoins de la famille et des sinistrés ; elles s'engagent activement mais secrètement dans la Résistance à

**A TEMPS NOUVEAUX  
SUFFRAGE NOUVEAU**

**LA FEMME DOIT VOTER**

pour éviter la guerre  
protéger l'enfance  
améliorer l'hygiène  
supprimer les taudis  
endiguer l'immoralité  
réformer le Code civil  
réaliser la vie moins chère  
combattre l'alcoolisme et les maladies évitables

chacun doit s'affilier à un groupement  
féministe pour réclamer le vote des femmes

**S<sup>TE</sup> POUR L'AMELIORATION DU SORT DE LA FEMME  
ET LA REVENDICATION DE SES DROITS**

85 rue de Richelieu  
Paris 2<sup>e</sup> arr.

l'occupant, prennent la place des hommes dans l'industrie et le monde du travail.

Puis ce fut le temps de la reconstruction. Le retour de la paix va de pair avec le retour des femmes dans les foyers. Le gouvernement favorise la croissance démographique nécessaire en développant une politique familiale : augmentation des allocations, création de centres de planning familial avec comme corollaire la modification de la législation sur la vertu des contraceptifs et sur l'avortement.

L'accès des femmes au suffrage législatif est enfin voté au début de 1948 et la loi, promulguée, le 27 mars de l'année. Si chacun se plaît à y voir une récompense pour l'engagement des femmes dans la Résistance, le débat qui y a conduit s'est inscrit dans une perspective électoraliste classique de chacun des partis pour faire triompher une cause précise. Mais contrairement aux espérances des associations féminines, la conquête du droit de vote pour la femme ne débouche pas sur une plus grande participation des femmes à la vie politique. Le temps du féminisme serait révolu puisque les femmes ont acquis l'égalité politique.

Commence alors la vague des mouvements de la libération de la femme s'attachant à son autonomie dans ses choix existentiels. La maternité par exemple, résultant d'un choix libre et consentant. En proclamant que le « privé est politique », les féministes mettent en lumière ce qui se joue dans le cadre du couple et de la famille, jusqu'au plus intime de l'individu.

Sur le marché du travail, le taux d'activités des femmes est en augmentation constante depuis 1945 mais les discriminations subsistent essentiellement au plan salarial. Il faudra attendre les années 50 et 60 pour que se mettent en action les services syndicaux féminins.

La grève des travailleuses de la FN à Herstal, le 16 février 1966, sera le point de départ de mouvements de solidarité dans les organisations féminines jusqu'à la CEE (Communauté Européenne Economique), sous le slogan « A travail égal, salaire



Mouchka STASSART, victime de stérilisation forcée à Ravensbrück, est devenue une combattante pour l'égalité entre hommes et femmes à la Sabena. © DR

énergiquement une réunion de la Commission esthétique. Les conseils Maître Eliane VOGEL-POLSKI et Marie-Thérèse CUVELIER portent les revendications devant la Cour du Luxembourg, au travers des « Arrêts Defrennes » de 1974 à 1978. Arrêts qui seront repris dans le Droit Communautaire Européen des 10 février 1975, 9 février 1976 et 19 décembre 1978 : égalité de rémunération entre les travailleurs M et F ; égalité de traitement pour l'accès à l'emploi, la formation et la promotion professionnelle, les conditions de travail et en matière de sécurité sociale.

**Le combat des *sabéniennes* est le seul, à l'époque, à être porté officiellement et exclusivement par des femmes.**

Pour en savoir plus sur la vie de Mouchka Stassart : *Retour aux sources de vie volées*, valise pédagogique, Démocratie ou Barbarie, 2004.

La question du droit des femmes

prend, vers les années 1970, une dimension internationale au travers des textes de l'ONU sur l'élimination de toutes discriminations à leur égard en dénonçant : les décès après avortements, les mutilations génitales, l'analphabétisme, l'esclavage, la pauvreté, la violence physique et morale, les migrations ...

Dans un séminaire au Conseil de l'Europe de 1989, apparaît l'expression « démocratie paritaire ». Le sujet prend ainsi peu à peu plus de place, dans la perspective notamment du 50<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes.

Une nouvelle pensée féministe se développe en faveur des régimes matrimoniaux, du droit successoral et de la puissance parentale et ce, au travers de nouvelles associations, groupes d'action, services clubs... travaillant l'égalité des chances, l'égalité dans l'enseignement et sur le marché de l'emploi, la répartition équilibrée des tâches familiales, la lutte pour la dépénalisation de l'avortement.

Au début des années 80, le phénomène complexe de l'oppression physique et sexuelle des femmes dans la société et dans la famille est progressivement rendu visible. Réalité le plus souvent refoulée par les femmes, il fallait adapter les réformes par une approche très spécifique et des autorités compétentes.

### FÉMINISME ET INSTITUTIONS

Depuis le 13 juin 2004, dans le gouvernement Verhofstadt II, un ministre sur deux est une femme, sans qu'il eût fallu instaurer un quota pour la répartition des portefeuilles.

Le féminisme belge est institutionnalisé par :

- Le Conseil Consultatif auprès du Gouvernement fédéral : le Conseil pour l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes.
- la Direction administrative de l'Égalité des Chances
- l'Institut de l'Égalité des Chances
- la subsidiation des associations féministes
- le Centre d'accueil et de soutien aux associations de

égal».

«Toute ma vie j'ai rêvé d'être une hôtesse de l'air...»

« ...Le progrès crée d'années en années des professions nouvelles, peut-on lire dans un Soir de février 1947. Il y a, en Belgique, une vingtaine de jeunes-filles qui, mine de rien, vont à Londres la matinée, se poudrent à Prague l'après-midi et ne se sentent vraiment mal que le soir dans un tramway bruxellois. Ces jeunes-filles exercent le métier peu banal d'air-hostess... »

En 1946, elles sont onze ; en 47, une vingtaine ; en 54, elles approchent la centaine ; en 70, 400 ; mais, au moment de la faillite de cette compagnie aérienne, elles seront un millier à perdre leur emploi. Inférieur en nombre en 46 au Personnel Navigant Masculin - PNM -, le PNF -Féminin-, occupera finalement les 3/4 des places du personnel de cabine à la Sabena.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Mouchka STASSART entre dans le premier groupe d'hôtesse de l'air à la Sabena. Sa personnalité et son professionnalisme font qu'elle est nommée Chef-Hôtesse Principale en 1962 (le personnel de cabine était jusqu'alors dirigé par des hommes). Elle fut très attentive aux conditions de travail différentes pour les hommes et les femmes- différences salariales, retraite à 40 ans avec obligation de se présenter devant la commission esthétique pour prolonger de 5 ans et interdiction de se marier. Avant de terminer sa carrière à 45 ans, Mouchka crée l'Amicale de Hôtesse de l'Air Belge, exemple suivi très rapidement au plan international.

Une nouvelle génération d'hôtesse poursuit son combat, par la création d'une union professionnelle, la *Belgium Corporation of flight Hostesses*. (BCFH), qui entend supprimer les dernières discriminations : limite d'âge, pension légale, égalité de salaire, stabilité d'emploi, sécurité sociale, respect de la vie privée...

Le 6 août 1974, la bombe éclate : la BCFH soutenue par les organisations féministes comme *La Porte Ouverte*, *l'Université des Femmes*, *La Maison des Femmes*, le GRIF, le CFFB ..., des femmes politiques et les médias interrompent



Emmeline Pankhurst, une figure de proue du mouvement des suffragettes britanniques, n'hésitait pas à défier les forces de l'ordre pour réclamer l'égalité des droits. © DR

femmes

Cet ensemble d'institutions visent à intégrer le concept d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des actions politiques en ne perdant pas de vue que si les femmes ont acquis leur indépendance et en vivent, le sens premier du féminisme reste : évolution et transformations. Pour plus d'informations sur ces associations, voir le chapitre 8.

A l'aube du XXI<sup>e</sup> s., le militantisme féminin est devenu planétaire. Marches nationales, mondiales, rassemblement dans les rues, communications par internet...

Solidaires, les femmes le sont et dénoncent ensemble les conséquences de la mondialisation, la pauvreté, la violence.

Mais si les femmes ont changé, qu'en est-il vraiment de la société ? Quelque chose s'est joué en dehors du contrôle des hommes ...

#### BIBLIOGRAPHIE

BARD CH., *Visibilité/invisibilité des femmes dans l'enseignement de l'histoire au XX<sup>e</sup> s.*, Conseil de l'Europe, 2000.

CHOQUE P. et DRION CL., *Les féministes, j'ai rien contre*, éd. Luc Pire, 2004.

COLLE- MICHEL M., *Les femmes et le travail, la famille, la politique, la vie culturelle, la guerre*, Séminaire du Conseil de l'Europe, 2003.

COLLIN Fr., *Vies de femmes, 1830-1980*, Bruxelles, 1980.

*Femmes des années 80, Un siècle de condition féminine en Belgique, 1889-1989*, sous la direction de COURTOIS L., PIROTTE J., ROSART F., Louvain- la Neuve, 1989.

GOLDMANN A., *Le combat des femmes, XX<sup>e</sup> s.*, éd. Casterman, 1996.

GUBIN E.,

- *Histoire des femmes, histoire des genres*, dans *Sextant*, 2, 1994.
- *Signification, modernité et limites du féminisme avant 1914*, dans *Sextant*, 1, 1999.
- *Les courants féministes en Belgique*, dans *Laboratoires et réseaux de diffusion des idées en Belgique, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s.*, éd. de l'ULB, 1994.
- *Le siècle des féminismes*, sous la dir. de, Paris, 2004.

JACQUES C. et MARISSAL CL.

- *Une citoyenneté différée, le suffrage féminin en Belgique, 1830-1940*, dans *Féminismes et identités nationales*, mai 1998
- *Pas à pas, L'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, 1991.

PEEMANS-POULET H., *A l'heure des premiers bilans*, dans *Revue Politique*, n° 30, juillet 2003.

SAPPIA C., *La femme belge, 1913-1935*, dans *Sextant*, 10, 1998.

THIBAUD Fr.

- *Ecrire l'histoire des femmes*, éd. Ens, Paris, 1998.
- *Une femme, une voix, La participation des femmes belges à la vie politique depuis 1789*, CARHIF, 1998.

## 2.2. LE DROIT DE VOTE DES FEMMES DANS LE MONDE : UN COMBAT INACHEVÉ

Le droit de vote nous semble aujourd'hui un droit évident. Il faut pourtant rappeler que les femmes ne l'ont obtenu qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier pays à avoir accordé le droit de vote aux femmes fut la Nouvelle-Zélande en 1893. Dans les autres pays, ce droit a été donné plus tard et parfois après des luttes enflammées menées par les mouvements de femmes. Encore aujourd'hui, certains pays refusent d'accorder le droit de vote aux femmes.

### ANNÉE DANS LAQUELLE LE DROIT DE VOTE A ÉTÉ ACCORDÉ AUX FEMMES.

Pays	Suffrage universel masculin	Vote accordé aux femmes
Nouvelle-Zélande	...	1893
Australie	...	1901
Finlande	...	1907
Norvège	...	1913
Islande	...	1914
Danemark	...	1915
URSS	...	1915
Canada	...	1917
Autriche	...	1918
Allemagne	...	1919
Pays-Bas	...	1919
Etats-Unis	...	1920
Suède	...	1921
Grande-Bretagne	...	1928
Brésil	...	1930

Portugal	...	1931
Espagne	...	1932
Uruguay	...	1932
Chili	...	1934
Inde	...	1935
Philippines	...	1937
Japon	...	1945
Italie	...	1946
France	...	1946
Belgique	...	1948
Grèce	...	1952
Mexique	...	1953
Suisse	...	1971

#### RECHERCHE

1. À partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, apparurent les suffragettes, un mouvement féminin luttant pour le droit de vote des femmes. Cherchez des informations sur ce mouvement et ses initiatives.
2. En Belgique, les femmes obtinrent le droit de vote pour la première fois en 1948. Trouvez des informations sur la conquête du vote des femmes en Belgique.
3. Remplissez le tableau en ajoutant l'année où le droit de vote a été donné à tous les hommes, indépendamment de leur patrimoine et de leur instruction (suffrage universel masculin) pour les différents pays cités.
4. Cherchez des renseignements sur les pays où le droit de vote n'a pas encore été accordé aux femmes.

#### LES FEMMES DANS LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES (2003)

Pays de l'UE	%	Pays extra européens *	%
Suède	42,7	Norvège	35,8
Danemark	38,0	Mozambic-Cuba	30,0
Finlande	36,5	Suisse	27,6
Pays Bas	36,0	Chine	23,0
Allemagne	31,1	Philippines	21,8
Espagne	28,3	Sénégal	17,8
Autriche	26,8	Etats-Unis	16,7
Belgique	23,3	Colombie	14,0
Portugal	18,7	Tunisie	11,8
Gd-Bretagne	17,9	Inde	11,5
Irlande	12,0	Japon	8,8
France	10,9	Brésil	7,3
Italie	9,8	Algérie	6,8
Grèce	8,7	Maroc	3,4

\*Pays qui n'appartiennent pas politiquement à l'UE. Il n'y a pas de données pour le G.D. du Luxembourg.

#### RECHERCHE

1. Le pourcentage des femmes siégeant au Parlement varie de pays à pays, mais dans aucun il n'y a la parité entre les parlementaires hommes et femmes. Quels en sont les motifs, selon vous ?
2. Comparez le pourcentage de la représentation féminine au Parlement belge avec celui d'autres Pays Européens. Il y a moins de femmes au Parlement en Belgique qu'au Mozambique. Qu'en pensez-vous ?



### 3. CAUSES ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

#### 3. 1. QU'ENTEND-ON PAR VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ?

Amnesty International fonde son travail sur la définition figurant dans la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes :

*"Les termes "violence à l'égard des femmes" désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un **préjudice** ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée."*

Préjudice : dommage, tort, désagrément...

Cette définition englobe donc autant les violences dans la famille que celles dues à la société ou aux conflits armés. Nous détaillerons plus loin dans ce dossier certains types de violences caractéristiques.

#### RECHERCHE Français / Morale / Religion

Aidez vos élèves à mieux comprendre cette définition. Demandez-leur de la transformer en langage plus simple. Proposez de couper la phrase en plusieurs parties.

#### 3. 2. APERÇU GÉNÉRAL DES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

De la naissance à la mort, en temps de paix comme en temps de guerre, les femmes sont confrontées à la discrimination et à la violence dont se rendent coupables les états, la société ou

les familles.

- **Une femme sur trois, au moins, a reçu des coups, subi des relations sexuelles imposées ou d'autres formes de mauvais traitements** au cours de son existence. Ce chiffre provient d'une étude fondée sur 50 enquêtes menées de par le monde.
- **Plus de 60 millions de femmes ont aujourd'hui "disparu" dans le monde** en raison de la sélection prénatale selon le sexe et de l'infanticide des bébés de sexe féminin.
- **Chaque année, des millions de femmes sont violées** par leur compagnon, un proche, un ami ou un inconnu, par leur employeur ou un collègue, ou encore par des soldats ou des membres de groupes armés.
- **Dans les pays industrialisés, les femmes entre 15 et 44 ans perdent un cinquième de leurs années en bonne santé à cause de ces violences.** Le viol et la violence font perdre aux femmes plus d'années de vie que les cancers du sein et du col de l'utérus ou encore que le travail forcé, la guerre ou les accidents de la route.
- **La violence au sein de la famille** est un phénomène tragiquement banal dans le monde entier ; la très grande majorité des victimes en sont des femmes et des filles. Aux États-Unis, par exemple, les femmes représentent près de 85 % des victimes des violences domestiques. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), **environ 70 % des femmes victimes d'homicide ont été tuées par leur compagnon.**

Elle revêt plusieurs aspects :

- les coups et blessures volontaires infligés par un compagnon, un père ou un frère ;
- les violences sexuelles infligées à des fillettes ou à des jeunes femmes par des membres de la famille au sein du foyer ;
- la violence liée à la pratique de la dot ;
- le viol conjugal ;
- les mutilations génitales féminines et les autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes ;

Elle recouvre également les violences subies par les employées de maison, y compris :

- la réclusion forcée ;
- les violences physiques ;
- les pratiques s'apparentant à l'esclavage ;
- les violences sexuelles.

#### **La violence dans le milieu social**

Elle comprend :

- le viol et les autres formes de violence sexuelle, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans les établissements d'enseignement et dans les autres lieux ;
- la traite des femmes ;
- la prostitution forcée ;
- le travail forcé ;
- le viol et les autres formes de violence sexuelle commises par des groupes armés.

#### **La violence imputable à l'État**

Elle comprend :

- les actes de violence commis ou tolérés par des policiers, des gardiens de prison, des militaires, des agents de la police des frontières ou des services de l'immigration ;

- les viols commis par les forces gouvernementales au cours de conflits armés ;
- la torture en détention ;
- les actes de violence infligés à des réfugiées par des fonctionnaires.

### **3. 3. POURQUOI LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES PERSISTE-T-ELLE ?**

*Dans le Pendjab, au Pakistan, Mukhtaran Bibi, une Pakistanaise âgée de trente ans, a été condamnée en juin 2002 par un "tribunal tribal" à subir un viol collectif. La condamnation sanctionnait la "liaison illicite" de son frère cadet avec une jeune fille d'une autre tribu considérée comme supérieure dans la hiérarchie tribale. Plusieurs centaines de villageois ont assisté au châtement. Ce n'est qu'après qu'un religieux local eut mentionné l'affaire et qu'un journaliste s'en fut emparé que la police locale est intervenue.*

#### **DISCRIMINATION**

La cause profonde de la violence à l'égard des femmes réside dans la discrimination liée au genre - le refus de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les aspects de la vie.

Les femmes peuvent également être prises pour cible en raison de leur race, de leur niveau social, de leur milieu culturel, de leur identité sexuelle ou de leur contamination par le VIH, ou encore parce qu'elles appartiennent à des milieux pauvres ou marginalisés.

#### **DOMINATION**

Certains hommes usent de la violence pour dominer les femmes, en particulier à travers le contrôle de leur sexualité. Les femmes qui ne se conforment pas aux normes en vigueur relatives à la féminité s'exposent souvent à de sévères châtements.

#### **SOCIÉTÉ**

La violence contre les femmes n'est ni "naturelle" ni "inévitable" ; elle persiste car la société le permet. Quasiment chaque culture comprend une forme de violence à l'égard des femmes qui passe pratiquement inaperçue car elle semble normale ou acceptable.

#### **CONFLITS ARMÉS**

Dans les conflits armés, la violence contre les femmes est souvent une arme de guerre : elle est utilisée pour les déshumaniser ou pour persécuter la communauté à laquelle elles appartiennent.

Les femmes qui fuient leur domicile pour échapper à la violence ou à un conflit, ou encore dans l'espoir de trouver ailleurs une vie meilleure, risquent souvent, n'étant pas assez ou pas du tout protégées, d'être maltraitées ou exploitées.

#### **IMPUNITÉ**

La violence contre les femmes se poursuivra tant qu'elle restera cachée, jugée avec indulgence ou passée sous silence par la société et les autorités, et tant que les auteurs de ces violences ne seront pas soumis à des sanctions.

### 3. 4. CULTURE, ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIOLENCE.

Partout dans le monde, les fonctions et rôles sociaux des femmes sont fixés. Chaque culture possède une façon caractéristique de définir les rôles des deux sexes. Les femmes sont presque toujours cantonnées dans des rôles secondaires par rapport à ceux des hommes. Et la violence est fréquemment utilisée pour faire respecter ces rôles.

Les institutions sociales et politiques encouragent parfois la soumission des femmes et les violences dont elles sont victimes. Certaines traditions et pratiques culturelles – particulièrement celles qui sont liées aux notions de pureté et de chasteté – sont parfois invoquées pour expliquer ou excuser le traitement infligé aux femmes. On trouve pratiquement dans toutes les cultures des formes de violence contre les femmes, mais cette violence est difficilement perceptible car elle passe pour "normale".

Le comportement d'une femme est souvent considéré comme reflétant les qualités de sa famille ou de son milieu social. Si une femme semble outrepasser le rôle culturel qu'on lui a attribué, elle peut être accusée d'avoir jeté la honte et le déshonneur sur sa famille et sur son milieu. La violence ou les menaces constituent alors une méthode de sanction et de contrôle. Dans les cas les plus extrêmes, la femme peut être défigurée ou même tuée. Ces prétendus "crimes d'honneur" sont traités avec une certaine indulgence dans le code pénal de nombreux pays (voir chapitre 4.6).

Beaucoup de sociétés contrôlent la moralité des femmes par la façon dont elles s'habillent. Dans certains pays, ce contrôle passe par l'imposition stricte d'un code vestimentaire. Les femmes qui transgressent ce code sont soumises à des punitions. Dans des pays comme l'Iran et l'Arabie Saoudite, c'est la police religieuse de l'État qui fait respecter ces codes. Dans d'autres pays, des groupes armés tentent d'affirmer leur autorité en donnant des directives qui définissent ce qu'est un vêtement "convenable". En Colombie, par exemple, des groupes armés ont dit aux femmes de ne pas porter de vêtements laissant voir le ventre.

Au Pendjab, en Inde, les groupes de l'opposition sikh ont essayé de contraindre les femmes à renoncer au sari et aux jeans et à porter le *shalwar kameez* qu'ils considèrent comme un vêtement sikh. De l'autre côté de la frontière, au Pakistan, des groupes islamistes estiment que le *shalwar kameez* est un vêtement islamique.

#### RECHERCHE

Les ethnologues ont découvert des sociétés matriarcales, dans lesquelles les femmes ont apparemment un rôle social plus important que les hommes. Demandez à vos élèves de faire une recherche : quelles sont ces sociétés, ces régions du monde et comment les femmes y sont-elles considérées ?

M. Daniel Welzer Lang qui dirige une unité de recherche sur les genres à l'Université de Toulouse et qui est anthropologue de formation nous apprend que même dans les sociétés dites matriarcales, où le nom se transmet par la mère, le pouvoir est aussi aux mains des hommes.

#### DEBAT

La violence ferait-elle partie de "l'éternel masculin" ? Ceux qui provoquent les guerres, qui inventent les armes,

qui se battent dans la cour de récré... appartiennent-ils tous au sexe dit fort ?

Proposez ce thème de débat à vos élèves, en soulignant le fait que les choses ne sont jamais statiques : Ainsi, le rôle du père a nettement évolué ces dernières années. De plus en plus d'hommes s'occupent de l'éducation de leurs enfants et choisissent des professions réputées comme "féminines" (infirmiers, assistants sociaux, instituteurs...). Par ailleurs, on trouve également des femmes parmi les tortionnaires.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

LIERRE et COUDRIER, *Les hommes violents*, Les éditions Côté femmes, Paris, réédition en 1996.

Gisèle HALIMI, *Tortionnaire, nom féminin*, Libération, Paris, 18 juin 2004.

### 3. 5. LA PAUVRETÉ ET LA VIOLENCE : UN CERCLE VICIEUX

La pauvreté peut être à la fois la cause et la conséquence de la violence contre les femmes. Quelle que soit leur catégorie socio-économique, toutes les femmes peuvent un jour être victimes, de la part de leur compagnon, de violences physiques, sexuelles et psychologiques ou de privations. Cependant, selon un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les femmes vivant dans la pauvreté représentent une part disproportionnée des victimes.

Ainsi, lorsqu'une femme battue par son mari est dépendante économiquement de celui-ci, il sera plus difficile pour elle de prendre la décision de le quitter ou de porter plainte, sachant qu'elle devra repartir à zéro, sans logement, avec peu d'argent.

De même, des femmes appartenant aux couches sociales défavorisées tentent moins souvent d'obtenir justice auprès d'un système judiciaire parfois discriminatoire ou indifférent à leur égard. Les victimes de la violence qui appartiennent à des groupes marginalisés et défavorisés se voient aussi souvent refuser le type d'assistance dont peuvent bénéficier les femmes de milieux plus aisés ou mieux introduites auprès des autorités.

*"La surreprésentation des femmes au sein de la population pauvre s'explique par le fait qu'elles occupent des emplois dans des secteurs économiques mal rémunérés, souvent de façon irrégulière, sans sécurité d'emploi et sans protection juridique, professionnelle et sociale, affirmait la Confédération mondiale du Travail en 2000, au moment de la Marche mondiale des femmes. Elles sont les premières victimes de la baisse des revenus, des licenciements et de la suppression de l'aide alimentaire. Elles ont également moins accès à l'éducation et aux soins de santé."* Malgré des progrès significatifs dans certains pays, le taux de scolarité des filles est généralement très inférieur à celui des garçons.

La discrimination liée au genre s'ajoute souvent à d'autres formes de discrimination subies par les femmes, et mène à leur marginalisation. Les femmes appartenant à des minorités ethniques ou raciales, les femmes indigènes, les femmes *dalit*, les lesbiennes, bisexuelles ou transsexuelles, celles qui appartiennent à des minorités migrantes ou à des religions minoritaires, les malades mentales peuvent ainsi être confrontées à plusieurs types de discrimination.

#### LE CERCLE VICIEUX VIOLENCE-PAUVRETÉ

C'est un cercle vicieux très courant partout dans le monde : non seulement les dommages causés par la violence restreignent la possibilité pour les femmes de bien gagner leur vie,

mais souvent, celles qui réchappent aux violences, particulièrement les violences sexuelles, sont victimes d'ostracisme et d'exclusion. Elles sont alors menacées de ne plus avoir accès aux soins de santé et de ne plus pouvoir s'assumer financièrement. Le lien qui se crée entre violence, stigmatisation, pauvreté et marginalisation fait que la vie de nombreuses femmes et jeunes filles est en permanence exposée à des menaces qui s'ajoutent à leur dénuement.

Durant le génocide de 1994 au Rwanda, les femmes ont été systématiquement violées, et nombreuses sont celles qui ont été contaminées par le VIH/sida. Seule une poignée d'entre elles peuvent se procurer les médicaments les plus efficaces. Les autres ont été rejetées par leurs familles en raison de la honte associée au viol et à la naissance d'enfants non désirés. Leur santé déclinante entraîne leur incapacité à gagner leur vie. Le gouvernement a souvent déclaré son intention de leur offrir des compensations, mais une décennie est passée sans que les promesses aient été tenues. De plus en plus de femmes et de jeunes filles se retrouvent dans une situation désastreuse et ont recours " pour survivre " au commerce de leur corps, en échange d'argent, de biens, de nourriture, d'un abri et autres avantages.

#### RECHERCHE

1. Cherchez des exemples de liens entre violence et pauvreté chez les femmes. Quelle est la situation en Belgique ?
2. Quelles sont les différences de salaires entre hommes et femmes dans notre pays ?

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Les femmes actrices de développement*, En Marche, mars 2004 [www.enmarche.be/Cooperation/Femmes\\_actrices.htm](http://www.enmarche.be/Cooperation/Femmes_actrices.htm)
- *Les femmes toujours défavorisées au travail*, L'Expansion, mars 2004 <http://www.lexpansion.com/art/2346.74084.0.html>
- Site de la Communauté Française - Direction Egalité des chances <http://www.egalite.cfwb.be/>
- Marie-Paule DOUSSET, *Au boulot les filles !* Seuil, 2003. Après avoir mené une enquête approfondie, Marie-Paule Dousset fait un état des lieux des inégalités professionnelles homme/femme : plus diplômées que les hommes, les femmes occupent des postes moins valorisés et, à travail égal, les femmes touchent un salaire inférieur à celui des hommes. Son livre, pas fataliste, apporte quelques pistes pour pousser les "filles" à vaincre ces inégalités.-

### 3. 6. L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION

Dans la plupart des pays en développement, beaucoup moins de filles vont à l'école que les garçons. Dans le monde, une femme sur trois ne sait ni lire, ni écrire. Les chiffres sont de un sur cinq chez les hommes. Pourquoi cette différence ? Dès leur plus jeune âge, les filles assument une part importante des responsabilités de la maison. Dans de nombreux cas, la fille quittera sa famille pour se marier. Par conséquent, s'ils sont pauvres, les parents ne voudront pas dépenser pour sa scolarisation à leurs yeux inutile. C'est ce qui explique que, dès l'école primaire, on



Le métier d'institutrice a joué un rôle fondamental pour la promotion des femmes. © DR

remarque dans les pays en voie de développement une grande différence entre filles et garçons dans la fréquentation scolaire.

### **STEREOTYPES (OPINION TOUTE FAITE, CLICHÉ)**

- “ La scolarisation des filles ne sert à rien, leur place est avant tout au foyer et non au travail car leurs capacités intellectuelles sont plus restreintes que celles des garçons ”.
- “ La fille est destinée au mariage, aller trop longtemps à l'école pour une fille diminue ses chances de mariage”.
- “ Les études rendent la femme insoumise et arrogante”.
- “ La fille est par nature moins intelligente que l'homme”.

Ces stéréotypes existent sous d'autres formes dans les pays européens, notamment à travers les qualités que l'on attribue souvent aux sexes : pour les filles, la gentillesse, la douceur, la soumission. Pour les garçons, la force, l'autonomie, l'indépendance, la domination. Ce type de stéréotypes influence souvent le choix des études.

### **CHOIX DES ÉTUDES**

Selon les clichés les plus répandus, les femmes seraient plus tournées vers les professions liées au contact humain (infirmières, gardiennes d'enfants, institutrices,...) tandis que les hommes seraient plus attirés par le pouvoir (politique, police, armée, chasse,...). Mais faut-il accepter ce genre d'idées toutes faites ? Pourquoi les hommes n'auraient-ils pas droit à la tendresse, à l'émotion, à l'éducation ou aux tâches ménagères ? Et pourquoi les femmes ne pourraient-elles pas diriger des grandes industries, s'occuper de la vie politique et de la sécurité ?

Sommes-nous enfermés dans “une nature”, comme les animaux, ou sommes nous vraiment libres de faire un choix dans notre vie ?

On retrouve les mêmes stéréotypes dans les jouets que l'on offre aux enfants (voir plus loin le chapitre sur l'image de la femme).

### **POUR EN SAVOIR PLUS :**

- Ensemble... *Offrons un avenir à l'égalité* : brochure éditée par la Direction de l'Égalité des chances de la Communauté Française contenant un grand nombre de références et d'exemples de leçons sur le thème de l'égalité entre filles et garçons à l'école. Disponible gratuitement au 0800/20 000 ou en envoyant un courriel à la Direction de l'Égalité des Chances, [egalite@cfwb.be](mailto:egalite@cfwb.be)
- Jacques CORNET, *E qwé les mecs ! Oufti les filles !*, Recherche sur les inégalités filles-garçons à l'école, ChanGements pour l'Égalité, , juin 2004.  
[www.changement-egalite.be/article.php3?id\\_article=454](http://www.changement-egalite.be/article.php3?id_article=454)
- *Qu'en est-il de l'égalité des chances entre filles et garçons dans notre système éducatif ?* Conseil de l'Éducation et de la Formation, Avis n°65 de 1999,
- *Les filles à l'école : ça vous est égal ?*, Chronique féministe, n°24, septembre-octobre, 1987.
- *Matheuses*, Chronique féministe, n°42, janvier-février, 1992.
- *Enseignement : égalité et mixité*, Chronique féministe, n°53, août-septembre, 1994.
- CRABBE B. et ale., *Les femmes dans les livres scolaires*, Maraca, Liège, Bruxelles, 1985.
- DERRICHE O. et al. *L'école au féminin*, Université des femmes., 1991.

### **LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

En 2003, la France fut le théâtre de plusieurs marches répondant à l'appel de femmes des banlieues, sous le cri “ ni putes, ni soumises ”. Parmi les éléments moteurs de la mobilisation : le constat de la difficulté d'être fille dans certains quartiers

aujourd'hui. Par ailleurs, le ministre français délégué à l'Enseignement scolaire, Xavier Darcos, constatait l'augmentation du nombre de “ cas d'actes graves de violences sexuelles ” dans les établissements scolaires français. Ces problèmes de soumission, de virginité exigée, de violences sexuelles, nombre d'associations les constatent également en Belgique et s'investissent entre autres pour l'éducation au respect particulièrement dans le domaine de la vie sexuelle et affective. Une étude française a montré que les filles et les garçons sont inégaux face à la violence : les filles disent subir surtout des violences sexuelles et verbales, tandis que les garçons sont surtout concernés par le racket et les agressions physiques. La violence n'apparaît pas tout à coup, elle est souvent le prolongement de remarques, d'insultes, de mauvaises blagues... De nos jours, pour éviter d'être victimes de violences et de peur que les garçons ne les respectent pas, certaines filles n'osent plus s'habiller à leur goût. Et, de même, il peut arriver que des garçons n'osent pas avouer leur tendresse ou montrer de la gentillesse en public de peur d'être jugés comme faibles et d'être méprisés ! Cependant les violences verbales sexistes et homophobes restent rangées dans la catégorie des incivilités, au même titre que les chahuts et les moqueries. Elles sont jusqu'à présent bien davantage tolérées, au nom du “ parler jeune ” des adolescent[e]s, que les insultes racistes qui, elles, provoquent l'indignation.

Une récente étude sur la violence à l'école secondaire en Communauté Française menée par l'UCL et l'ULG confirme le fait que la grande majorité des élèves qui se disent victimes de violences à l'école sont des garçons. Les filles sont surtout victimes de violences verbales, mais comme il est dit plus haut, ce type de violence a tendance à être banalisé.

Il semble que la violence touchant les jeunes filles se passe plutôt en dehors de l'école. Ainsi, selon une étude de 1994 (France, mais chiffres comparables ici) : 13 % des filles âgées de 13 à 17 ans ont subi un rapport sexuel forcé, la proportion montant à 3 sur 10 dans l'enseignement technique. Plus de 10 % des femmes âgées de 20 à 59 ans déclarent avoir subi des violences sexuelles. Il n'est déposé une plainte que pour 9 ou 10 viols collectifs. En France, on a constaté que les plus jeunes femmes (de 20/24 ans) sont deux fois plus touchées que leurs aînées.

### **SOURCES :**

- brochures “La violence nuit gravement à l'amour”, “Femmes/Hommes dans le monde” et “Ensemble... Offrons un avenir à l'égalité” éditées par la Communauté française.
- Enquête de victimation sur la violence dans l'enseignement secondaire de la Communauté française de Belgique, Rapport de recherche, octobre 2003.

### **POUR EN SAVOIR PLUS :**

- sites internet sur la violence à l'école :  
<http://www.coe.int/T/F/Com/Dossiers/Themes/violence-ecole/default.asp>
- site du Conseil de l'Europe sur la violence à l'école, avec beaucoup de liens et de documents :
- un site fait par des jeunes pour des jeunes en anglais. Très bien fait : <http://www.teenrelationships.org/>
- un site sur la violence à l'école aux USA :  
<http://www.svrc.net/>

### **DÉBAT**

Dans votre école, existe-t-il de la violence spécifique à l'égard des filles ? Lesquelles ? Que faire pour les éviter ?



Y a-t-il un réel malaise dans les relations filles-garçons chez les jeunes ? Quels sont les signes de ce malaise ?

### SOMMES-NOUS CONDITIONNÉS DÈS NOTRE ENFANCE ?

Dans les catalogues de jouets, les filles sont invitées à s'occuper par des jeux qui les feront reproduire le rôle de la "petite femme" ou de la "petite maman" et qui renforceront chez elles les rôles stéréotypés attribués traditionnellement aux femmes comme la séduction, le mariage, la maternité, puis le ménage et l'entretien de l'espace domestique (poupée, dinette, planche à repasser, etc.). Les garçons, eux, se voient proposer des jeux de construction, de guerre, de Meccano, des maquettes, etc. A la différence des filles, ils peuvent ainsi investir un plus grand univers que celui, restreint, de la maison. Ils ont déjà la possibilité d'explorer le monde extérieur, le monde professionnel, et ne sont pas cantonnés dans des occupations quotidiennes et domestiques. Les jeunes enfants, par leurs jeux, vont donc avoir tendance à se positionner dans des fonctions et des rôles préconçus.

Source : brochure " Femmes/Hommes dans le monde " éditée par la Communauté Française.

### DEBAT / RECHERCHE

Que pensez-vous de ce texte ? Proposez à vos élèves de se rendre dans des magasins de jouets et de ramener un maximum de catalogues. Essayez d'identifier avec eux ceux qui s'adressent plus spécifiquement aux filles et/ou aux garçons. Tentez de définir les qualités dites féminines ou masculines attribuées à chaque jouet (séduction, maternité ou force, action, exploration...).

## 3. 7. L'IMAGE DE LA FEMME

« On ne naît pas femme, on le devient »  
Simone de Beauvoir

" Nous croyons parfois la notion d'égalité acquise chez les jeunes, mais les bons vieux stéréotypes hommes-femmes, liés à la violence amoureuse, sont toujours bien présents. Et ce tant dans certains milieux dits " favorisés ", où la jalousie par exemple est omniprésente et justifie tous les excès, que dans ceux dits " défavorisés ", où chaque sexe est encore élevé comme une espèce à part, mystérieuse ou ridicule, mais toujours menaçante " constate Florence Ronveaux, animatrice au CVFE (Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, à Liège). " Et outre que les médias, en renforçant des images caricaturales de la féminité et de la masculinité, ne nous facilitent pas le travail, ces notions sont encore peu présentes dans les programmes scolaires et les enseignants manquent d'outils pour les aborder ".

### DEBAT

Ce constat vous semble-t-il correct par rapport à votre expérience personnelle ?

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Le site [www.ducotedesfilles.org](http://www.ducotedesfilles.org) propose une étude intéressante des images de la femme dans les livres illustrés pour les enfants. Il contient également le très beau conte "Un heureux malheur", qui permet de faire réfléchir les plus jeunes à l'égalité hommes-femmes à la maison (visible en animation flash).

### JUGEMENTS DE FILLES ET DE GARÇONS

Les jeunes filles qui ont de nombreuses amourettes sont souvent considérées comme des "filles faciles", alors que les garçons qui font la même chose sont plutôt considérés comme des "don Juan" et ont une réputation valorisée. Dans certaines cultures, on interdit aux filles d'avoir des relations amoureuses et sexuelles avant le mariage alors que les garçons, eux, peuvent vivre des aventures amoureuses sans risquer de se voir juger négativement par leur entourage. On constate donc que ce qui est valorisé pour les garçons ne l'est pas pour les filles et est même parfois interdit. Cette manière de différencier les sexes en dévalorisant l'attitude des filles s'appelle le "sexisme".

Source : brochure "Femmes/Hommes dans le monde" éditée par la Communauté Française.

## DEBAT / RECHERCHE

Séparez vos élèves en deux groupes : d'un côté les filles, de l'autre les garçons. Proposez à chaque groupe de noter des phrases de type "sexiste" émanant de garçons ou de filles. Comparez ensuite les résultats et faites réagir vos élèves. Ces phrases sont-elles sexistes ? Pourquoi ? Selon quels critères ? Vous pouvez également utiliser le questionnaire proposé par la brochure " Femmes/Hommes dans le monde " éditée par la Communauté Française.

### L'IMAGE DES FEMMES DANS LA PUBLICITÉ

La publicité ne présente pas toujours des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle véhicule souvent des stéréotypes à leur égard et a tendance à montrer une fausse image de la place et des rôles que les femmes et les hommes ont dans la société. La femme y est souvent présentée comme un objet de désir, une "potiche", une irresponsable ou effectuant des tâches ménagères. D'un autre côté, l'homme est présenté par les publicitaires comme exerçant des responsabilités, dominant, ambitieux et même parfois violent. Au Nord comme au Sud, on pourrait croire que de telles images appartiennent au passé et que la publicité a évolué en même temps que les personnes, mais les affiches publicitaires qui ornent les murs des villes et les publicités télévisées continuent à véhiculer ces images d'un autre temps. Depuis l'enfance, les filles se voient représentées dans les publicités comme des êtres préoccupés par leur apparence physique alors que les garçons y sont souvent encouragés à faire du sport et à se passionner pour la technologie et les jeux de guerre (...).

Si la publicité ne façonne pas à elle seule la personnalité des individus, elle va marquer l'imaginaire de chacun en étant reproduite à des milliers d'exemplaires (on estime qu'aujourd'hui, dans un pays développé, un individu est exposé à près de 2 500 messages publicitaires par jour).

**Source** : brochure "Femmes/Hommes dans le monde" éditée par la Communauté Française.

A cause du modèle féminin imposé par la publicité, le cinéma et les médias au sens large, les filles veulent parfois à tout prix ressembler aux mannequins des publicités, ce qui provoque peut provoquer le cycle infernal anorexie-boulimie. Cette vision de la femme parfaite touche aussi les hommes. Beaucoup de garçons sont très exigeants sur l'apparence physique et vestimentaire des filles, qui doivent être parfaites, comme à la télé, tout en négligeant leur propre apparence.

## DEBAT

1. Que pensez-vous du fait que de plus en plus les fillettes sont invitées par la pub à s'habiller comme des ados, y compris en portant des strings ou en se maquillant ?
2. Comment ces "lolitas" sont-elles perçues par les autres enfants de leur âge et par les adultes ?
3. Quelle influence la pub a-t-elle sur votre vision de la femme ?

### L'INFLUENCE DU PORNO

L'industrie du porno est de plus en plus populaire, même chez les jeunes : dès l'âge de 12 ans (11 ans et 6 mois en moyenne), les 3/4 (76 %) des garçons et la 1/2 des filles (52,3 %) ont déjà visionné un film porno. Ce qui est nouveau, c'est que le porno, en principe réservé à un public adulte, s'insinue dans d'autres formes de communication "grand public".

Ainsi, certaines publicités sont de plus en plus osées et font parfois référence à des images pornographiques. L'influence du porno est également présente dans nombre de clips vidéo. Ce phénomène risque de banaliser le corps de la femme comme marchandise qu'on arrange à toutes les sauces pour provoquer le désir.

## DEBAT

Que pensez-vous du "porno chic", cette tendance des marques de luxe à intégrer des images de plus en plus provocantes, voire sadomasochistes, de la femme dans leurs publicités ?

Quels sont les risques d'un tel phénomène ?

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Mélanie MERMOZ, *Les femmes ne veulent plus être des poupées*, par Alternatives économiques, n°202, avril 2002.
- Valérie BRUNETIERE, *Haro sur la publicité porno chic*, Lunes, n°17, octobre 2001.
- L'association française "La Meute" rassemble les personnes signataires du manifeste 5 "Non à la pub sexiste", qui a été lancée le 28 septembre 2000 par Florence Montreynaud. C'est un réseau international, féministe et mixte, engagé contre la publicité sexiste. Leur site internet propose des modèles de lettre à envoyer aux sociétés, en réaction à certaines publicités, ainsi qu'une sélection des "pires des pires publicités sexistes". <http://lameute.org.free.fr>
- Les chiennes de garde : Autre association française luttant pour un plus grand respect de la femme dans la société, notamment en menant des actions contre les injures sexistes dans les médias. <http://www.chiennesdegarde.org/>
- Zorra (Belgique) : ZORRA signifie en flamand : Voir, *Investiguer & Réagir aux Stéréotypes liés au sexe dans la Publicité et les médias*. <http://www.zorra.be>

**Si vous êtes choqués par une publicité**, vous pouvez regarder si une association comme Zorra ou La Meute a dénoncé cette pub sur son site et, si non, lui envoyer un e-mail décrivant la pub et/ou une photo. Vous pouvez aussi déposer une plainte au JEP (un formulaire de plainte est disponible sur leur site <http://www.jepbelgium.be>) ou au CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel pour les pubs francophones diffusées à la radio ou à la télé <http://www.csa.cfwb.be>).

**Source** : brochure " Femmes/Hommes dans le monde " éditée par la Communauté française. Une fiche d'analyse de publicité est proposée par cette brochure.

### L'IMAGE DE LA FEMME DANS LE RAP

Comme dans d'autres genres, on trouve de tout dans le rap. Ainsi, certains textes sont très "féministes", comme l'excellente chanson 7/69 de Da Familia, un groupe de la région de Liège (voir les paroles sur [www.dafamilia.be](http://www.dafamilia.be)) ou la chanson de Diam's "Incassables" (voir plus bas). D'autres donnent une vision très sensible de la femme, comme le groupe IAM dans "une femme seule" (portrait de la mère de l'auteur) ou dénoncent la violence conjugale comme dans "classée sans suite" sur le nouvel album du chanteur de Zebda, Magyd Cherfi (voir chapitre 4.2).

A l'opposé, certains groupes de rap américains sont carrément machos et considèrent les femmes comme des objets sexuels au service de l'homme. Ainsi, des groupes tels que Snoop Dogg font preuve d'un sexisme brutal, déjà présent dans la musique noire dès le début du R&B. Un univers dont l'imagerie musicale est souvent dominée par les figures du maquereau et du gangster. Luther Campbell, rappeur et pornographe avoué, reconnaît que les femmes sont devenues les souffre-douleurs de l'Américain noir moyen : "L'homme noir est déjà tellement bas dans l'échelle sociale qu'il doit bien se sentir supérieur sur quelqu'un. Il ne supportera pas que sa femme lui résiste à la maison, lui qui doit tout le temps courber le dos en dehors". Auteure du livre "Celie's Revenge : Hip hop betrays black women", la féministe noire Jennifer McLune explique : "dans le hip-hop, un homme ne peut pas se permettre d'être sentimental et romantique. Il doit



«Non aux armes ! C'est elles ou nous !» Affiche de l'ONG Viva Rio. © Viva Rio

être dur et brutal avec les femmes”. L’auteure ne mâche pas ses mots : “Nous ne devons pas hésiter à dénoncer la guerre qu’ils [les artistes du hip-hop] ont déclarée aux femmes. Le hip-hop est sexiste et homophobe et n’importe quelle exception à cette norme reste marginale par rapport à son expression la plus dominante et lucrative. Le hip-hop doit son succès à l’idéologie de haine de la femme qu’il crée, perpétue et dont il récolte les recettes.”

Pour réussir dans la musique aux USA, les femmes n’ont pas d’autres choix que de jouer sur leur apparence sexy. Elles se conforment ainsi au modèle imposé par les hommes, et le renforcent. Tout cela représente aussi d’énormes profits pour les maisons de disque et l’industrie du spectacle.

#### Sources :

- *Sexual healing*, troisième volet de la série “ Sex 'n' pop ”, diffusé par ARTE le 29/07/04. Cette très bonne série de six documentaires retrace les liens entre musique et sexe, depuis la fin des années 50, d’Elvis Presley à Madonna, de la révolution sexuelle au hardcore pornographique.
- Celia’s Revenge : site créé par Jennifer McLune afin de lancer le débat sur l’image de la femme dans l’art aux USA. <http://home.earthlink.net/~rubberjoel/id24.html>

#### DEBAT

Que pensez-vous des clips rap venant des USA? Quelle image donnent-ils de la femme ?

Devrait-on les censurer, sachant que des stars noires du hip hop se lient ouvertement au secteur du porno ?

#### RECHERCHE

La bande dessinée, surtout dans les mangas, véhicule parfois une image de la femme dégradante. Trouvez des exemples.

(Ex. : Akira TORIYAMA, Dragon Ball, éd. Glénat.)

#### PAROLES DE CHANSONS

Analysez les paroles d’une chanson de DIAM’S et relevez les violations contre les femmes qu’elle dénonce.

DIAM’S, *Incassables*, (extrait de l’album “Brut de femme”, Hostile/Delabel, 2003)

J' m'en fous d'avance qu'on dise Diam's t'es trop perso  
C'est pour tous les enfants d'art et de pur berceau  
J'te parle à toi qui me comprends  
Malgré mes fautes de langue  
A toi toujours Open quand y'a trop de demande  
Vas-y crie le si t'a la haine  
Dis-le si c'est la merde en bas de chez toi  
Mais de toutes façons ce sera la même  
J' te parle à toi qui n'as toujours pas trouvé de but  
Qui cherche la fin sans même avoir compris le début

Refrain:

Il faut briser la glace  
Il ne faut pas s' voiler la face  
Défends ton nom et ta place  
Fonce, fonce.  
Il faut briser la glace  
Il ne faut pas s' voiler la face  
Défends ton nom et ta place  
Fonce  
Mais surtout reste sûre de toi

J' vis la violence que j' vienne d'Afrique ou de Chypre  
J' risque une balayette pour un sac Gucci  
J' suis qu'une victime moi qui voulais la paix  
J' prends plus le RER sûre de sortir entière

Mais j' suis pas seule  
 A la télé j'entends mes sœurs qui parlent de leur mal-être  
 Et de leur peine pendant des heures  
 Où est le bien vu  
 Qu'on m'arrache mon portable avec le sourire  
 Et que lorsqu'on m'agresse  
 J' suis incapable de courir  
 J' vis dans la crainte  
 Que dans mon verre il y ait de la drogue  
 J'évite les rues la nuit car le viol est à la mode  
 Sinik m'a dit tu sais ici c'est la merde  
 Pour t'en sortir il faut une patate d'enfer  
 Ou un grand frère  
 J' vis dans la crainte  
 Ma bombe lacrymo dans la poche  
 J' suis parano  
 Car y'a trop de haine quand on m'approche  
 Y'a trop de mecs fonc-dés au crack dès le matin  
 Il veut sa dose  
 Donc j'suis victime de l'arrachage de sac à main

#### Refrain

J' veux pas t' faire de la peine mais plus t'ouvrir les yeux  
 J' sais pas si j' vois la trentaine comme un rêve ou comme un  
 vœux  
 Quand moi j' rêve d'amour, de famille et d'accouchement  
 Certaines trouvent le courage de porter plainte pour attouche-  
 ment  
 Dur à croire comme quand j'ai vu ma sœur en sueur  
 Un inconnu, un couteau, une fellation dans l'ascenseur  
 Ça pue la vérité parce que mes yeux en sont témoins  
 J' suis là, juste là crois pas que je revienne de loin  
 J' tai bousculé j' t'ai dis "pardon"  
 Tu m'as dis:"vas niquer ta race"  
 -"Mais j' t'ai dis pardon!"  
 Tu m'as mis un poing dans la face  
 Alors maintenant quand on t'attaque ben t'es docile  
 Plus rien m'étonne vu que même un boulanger est pédophile  
 Trois petites garces sur M6 ont dit que les blanches couchaient  
 facile  
 Hé cousine vas y avoue que tu tapines  
 C'était juste un puzzle de mots et de pensées  
 Que cette putain d'ambiance repose en paix

au Refrain

J' vis la violence j'ai encore peine à y croire  
 Ma concierge m'a dit:"t'es une pute car tu sors avec un noir"  
 J' vis la violence au jour le jour en attendant demain  
 D'ailleurs les keufs ils étaient où pour mon histoire de sac à  
 mains?!  
 Tu me traites de "chienne", de "tinpe", de " salope"  
 Mais mec pourquoi tu t'énerves j' t'ai juste dis que j'ai pas de  
 clope!  
 Elle voulait pas, mais tu l'as baisée pendant des heures  
 Hé tu rigoleras ou pas quand ils vont violer ta soeur?  
 Et des images j'en ai encore des tonnes  
 Regarde ta mère elle perd son job car elle veut pas sucer son boss  
 Bref sur ce j' crois que j' vais m'arrêter là  
 Mais j'oublie pas que pour un diam's on pourrait me couper le  
 bras  
 J'oublie pas que pour un diam's on pourrait me couper le bras  
 Mon pote Kenedi m'as dit j'ai eu la chance de vivre dans un pav'  
 Mais pas assez loin du ghetto

#### JEUX

**Débat** : D'accord / Pas d'accord ?

Divisez votre classe en sous-groupes et distribuez-leur les

phrases ci-dessous. Pour chaque phrase, proposez aux groupes de marquer leur accord ou désaccord, après une discussion. Demandez ensuite à un élève de chaque groupe d'expliquer leur choix et la façon dont la discussion a eu lieu (unanimité, vote à la majorité ?). Après avoir entendu chaque groupe, vous pouvez apporter votre point de vue, en vous basant par exemple sur la notion d'égalité des chances.

- Il est évident que les hommes et les femmes exécutent des tâches différentes dans la vie de tous les jours.
- Les femmes étant moins fortes, il est préférable qu'elles ne pratiquent pas les mêmes sports.
- Les hommes n'ont pas le choix : pour être respectés, ils ne peuvent pas changer de rôle.
- A l'occasion d'une naissance, les hommes doivent avoir un congé parental égal à celui des femmes.
- Il est déplorable que les femmes aient un salaire inférieur à celui des hommes.
- Il est choquant que les femmes doivent se sacrifier pour s'occuper de la maison et des enfants.
- Il est choquant que les paysannes du Sud ne gagnent pas d'argent en cultivant pour leur famille.
- Dans le Sud, c'est en permettant aux filles d'avoir accès aux études que l'on réglera le problème des inégalités.
- Tous les noms de métiers doivent être féminisés.
- Toutes les professions dites "masculines" doivent s'ouvrir aux femmes (ex. : maçon).
- Tous les métiers et toutes les orientations doivent être présentés de la même manière aux garçons et aux filles ; par exemple en invitant d'office un homme et une femme ayant la même expérience pour présenter une profession.
- Il est choquant que les catalogues de jouets attribuent des jeux différents aux filles et aux garçons.

**Source** : brochures «La violence nuit gravement à l'amour» et «Femmes/Hommes dans le monde», éditées par la Communauté française.

#### COLLAGE

Proposez à vos élèves de réaliser un **collage** à partir d'images de magazines, de journaux, afin d'illustrer toutes les formes de violences contre les femmes. Affichez-les ensuite dans un endroit de passage à l'école, en invitant les autres élèves à signer des pétitions en faveur de femmes victimes de violence (voir les actions proposées sur [www.droitsdesfemmes.net](http://www.droitsdesfemmes.net)).

#### POÈME

Elles doivent débarrasser  
 Nettoyer, balayer,  
 Faire les courses, faire les lits  
 La vaisselle, le ménage,  
 Laver le sol, passer l'aspirateur.  
 Elles ne sortent jamais  
 En paix.  
 Soit c'est leurs petits frères  
 Qui leur collent au derrière  
 Soit c'est leurs grands frères  
 Qui leur fichent tout par terre  
 Elles n'ont pas la liberté  
 De faire ce qu'elles voudraient.  
 Elles aimeraient être des garçons  
 Qui, eux, s'amuse comme dans un feuilleton.

Poème de Souria BENARAB et Maria FOURISS, *Crame pas les blasés*, de Boris SEGUIN et des élèves du collège Jean-Jaurès de Pantin).



Tente utilisée comme salle de classe au camp de personnes déplacées en Ingushie en 2001. © AI

### Questions

1. Qui sont ces “ elles ” dont parle ce poème ?
2. Pensez-vous qu'il est normal que les filles travaillent plus à la maison que les garçons ? Pourquoi ?
3. Proposez à vos élèves d'inventer un poème sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Selon une enquête de l'Office européen des statistiques, de nettes différences apparaissent toujours en Belgique entre les hommes et les femmes disposant d'un emploi. Ainsi, les femmes belges consacrent en moyenne 70 pc de temps en plus que les hommes à effectuer les tâches domestiques. Quant aux hommes, ils passent 30 pc de temps en plus que les femmes à travailler et, accessoirement, à étudier, selon des chiffres collectés par Eurostat entre 1998 et 2002. Par rapport à huit autres pays européens, dont certains viennent d'adhérer à l'Union, on constate que les femmes belges et allemandes sont celles qui consacrent le moins de temps à un travail rémunérateur.

**Source** : Comment se répartit le temps des Européens ? Différences entre les femmes et les hommes, juillet 2004. <http://europa.eu.int/comm/eurostat>

## 3. 8. LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

*“ Le souvenir de la douleur est de la douleur encore ”*  
Lord GEORGE Gordon BYRON

### UNE FORME DE VIOLENCE UNIVERSELLE

Il est facile de penser que les atteintes aux droits humains n'arrivent qu'aux autres, particulièrement dans des régions où sévit un conflit ou la répression. Or, en réalité, la violence contre les femmes ne se limite pas à un système politique ou économique en particulier : on la trouve dans toutes les sociétés du monde et elle ignore les barrières de la richesse, de la race ou de la culture. Elle touche aussi bien les jeunes que les plus âgées. Où que l'on vive, des femmes sont victimes de violences.

### DES RAVAGES À LONG TERME

Les conséquences de la violence contre les femmes vont bien au-delà des souffrances physiques immédiates. Certaines femmes en subissent toute leur vie les séquelles. Parfois, les femmes qui ont été violées ont à supporter une grossesse non désirée, sont infectées par le Sida ou rejetées par leur communauté. Parmi les effets à long terme de la violence à l'encontre des femmes, on peut citer l'alcoolisme, la toxicomanie, la dépression, d'autres formes de troubles mentaux et le suicide.

Mary vit à Nairobi, au Kenya. Elle a déclaré à Amnesty International avoir été battue et violée à de multiples reprises par son mari, qui avait “ hérité ” d'elle à la mort de son frère en 1993. Elle n'est jamais allée signaler les faits à la police ; elle pensait

que personne n'interviendrait car il s'agissait d'une " affaire de famille ".

### DES RÉPERCUSSIONS À L'ÉCHELLE DE LA SOCIÉTÉ

Les répercussions de la violence contre les femmes se font sentir au niveau familial comme au niveau de la société. Les enfants en souffrent particulièrement.

La violence, qu'elle soit effective ou à l'état de menace, crée une atmosphère lourde où la peur est omniprésente ; elle limite l'horizon des femmes dans tous les domaines. Lorsque la vie des femmes est ainsi étouffée par la peur et la violence, la société s'en trouve appauvrie économiquement, politiquement et culturellement.

### DEBAT Questionnez les filles de votre classe :

1. Souffrent-elles d'un climat de violence dans la société ?
2. Ôsent-elles par exemple sortir le soir si elles ne sont pas sûres de pouvoir se faire raccompagner ?
3. Ôsent-elles toujours s'habiller comme elles le voudraient ?

### 3. 9. FAITS ET CHIFFRES : SYNTHÈSE.

Les statistiques suivantes soulignent la gravité et l'ampleur du problème de la violence contre les femmes à travers le monde. Toutefois, ces chiffres ne reflètent pas l'étendue de cette atteinte aux droits humains. Ils ne peuvent tout englober et ne sont pas exhaustifs ; ils sont donc à interpréter avec précaution. On constate un manque de recherches systématiques et de statistiques sur la violence contre les femmes. De nombreuses femmes n'en parlent pas - par honte, parce qu'elles craignent qu'on ne les écoute avec scepticisme, qu'on ne les croit pas ou par peur de nouvelles violences. Le fait qu'on ne parle pas de ce problème dans certains pays et qu'on en parle abondamment dans d'autres ne signifie pas qu'il s'agit d'un problème spécifique à certains pays. Au contraire, cela souligne la nécessité de faire des recherches plus approfondies, afin d'étudier le phénomène et d'y remédier.

### UN VILLAGE MONDIAL

Comment la violence contre les femmes apparaîtrait-elle dans un monde à l'échelle d'un village mondial de 1000 habitants (les chiffres sont basés sur des statistiques des Nations unies, de l'OMS, et d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales) ?

- 500 sont des femmes. Ce devrait être 510, mais 10 ne sont pas nées du fait des avortements sélectifs basés sur le sexe du bébé à venir, ou sont mortes dans les premières années de leur vie par manque de soins.
- 300 sont des femmes asiatiques
- 167 femmes seront battues ou exposées à des violences au cours de leur vie.
- 100 femmes seront victimes de viol ou de tentative de viol durant leur vie.

### EXERCICE

Mathématiques / Statistiques : Demandez à vos élèves de présenter les chiffres ci-dessus à l'aide de graphiques (en colonnes ou en camembert) ou de les transformer en pourcentage.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Joni SAEGER, *Atlas des femmes dans le monde*, éd. Autrement.

## 4. LES VIOLENCES DANS LA FAMILLE

*Mary est originaire de Nairobi, au Kenya. Elle a raconté à Amnesty International avoir été battue et violée de façon répétée par son mari, qui l'avait reçue en "héritage" de son frère, en 1993. Elle n'a jamais prévenu la police, estimant que rien ne sera entrepris car il s'agit d'une "affaire domestique".*

La violence au sein de la famille se présente sous différentes formes - et va de l'agression physique (gifles, coups, coups de pied) à la violence psychologique (intimidation, infantilisation constante et humiliations, notamment sous forme de comportements de contrôle, par exemple en isolant une personne de sa famille et de ses amis, en contrôlant et restreignant ses mouvements et son accès à l'information ou à toute forme d'aide).

Pour de nombreuses femmes, le foyer n'est pas un refuge mais un lieu de terreur. Tous les jours, dans tous les pays du monde, des femmes et des fillettes sont victimes de coups et d'agressions sexuelles de la part de leur mari, de leur père ou d'autres membres de leur famille.

### 4.1) VIOLENCES FAMILIALES À TRAVERS LE MONDE

Au moins une femme sur trois, c'est-à-dire près d'un milliard de femmes ont été battues, contraintes à des rapports sexuels ou victimes de violence sous une forme ou sous une autre au cours de leur vie. Habituellement l'auteur des violences est un membre de leur famille ou quelqu'un de leur connaissance (L.Heise, M. Ellsberg, M. Gottemoeller, 1999).

Jusqu'à 70 p. cent des femmes victimes de meurtre ont été tuées par leur partenaire homme (OMS 2002)

Au Kenya, plus d'une femme par semaine aurait été tuée par son partenaire homme (Joni Seager, 2003)

En Zambie, cinq femmes par semaine auraient été tuées par un partenaire homme ou un membre de leur famille (Joni Seager, 2003)

En Égypte, 35 p. cent des femmes auraient déclaré avoir été battues par leur mari au cours de leurs années de mariage (UNICEF 2000)

En Bolivie, 17 p. cent de toutes les femmes âgées de vingt ans et plus ont subi des violences physiques au cours des douze derniers mois (OMS 2002)

Au Canada, le coût de la violence au sein de la famille, calculé en incluant les soins médicaux et la perte de productivité, s'élève à 1,6 milliard de dollars par an (UNICEF 2000)

Aux États-Unis, une femme est battue par son mari ou partenaire toutes les quinze secondes (étude des Nations unies sur les femmes dans le monde, 2000)

Au Bangladesh, 50 p. cent de tous les meurtres commis sont ceux de femmes assassinées par leur partenaire (Joni Seager 2003)

En Nouvelle-Zélande, 20 p. cent des femmes ont déclaré avoir été frappées ou avoir été victimes de violences physiques par un partenaire homme (UNICEF 2000)

Au Pakistan, 42 p. cent des femmes acceptent la violence comme un fait de leur destin ; 33 p. cent se sentent impuissantes à réagir ; 19 p. cent ont protesté et 4 p. cent ont réagi en menant des actions (Étude gouvernementale au Punjab en 2001)

En Fédération de Russie, 36 000 femmes sont battues quotidiennement par leur mari ou partenaire, selon des organisations russes non-gouvernementales (OMCT 2003)



Affiche cambodgienne. ©Sean Sprague / Panos Pictures

**EUROPE (UNION EUROPÉENNE)**

Au Portugal, 52,8 % des femmes déclarent avoir été l’objet de violences de la part de leur mari ou de leur concubin.  
 En Allemagne, trois femmes sont assassinées tous les quatre jours par les hommes avec lesquels elles vivaient, soit près de 300 par an.  
 Au Royaume-Uni, une femme est tuée dans les mêmes circonstances tous les trois jours.  
 En Espagne, une femme a été tuée tous les cinq jours par son partenaire homme en 2000 (Joni Seager, The Atlas of Women), près de 100 par an.  
 En France, à cause des agressions masculines domestiques, six femmes meurent chaque mois – une tous les cinq jours –, un tiers d’entre elles poignardées, un autre tiers abattues par arme à feu, 20 % étranglées et 10 % rouées de coups jusqu’à la mort...

Dans l’ensemble des quinze Etats de l’Union européenne (avant l’élargissement à vingt-cinq), plus de 600 femmes meurent chaque année – presque deux par jour ! – sous les brutalités sexistes dans le cercle familial.

**DES PAYS “MACHISTES” ?**

On croit souvent que les pays “ machistes ” du sud de l’Europe sont plus violents envers les femmes que les Etats du nord. Ce n’est pas vraiment le cas. La Roumanie est le pays européen où la violence domestique contre les femmes est la plus grave : chaque année, en moyenne, pour chaque million de Roumaines, 12,62 sont tuées par leurs partenaires masculins. Mais, dans le sinistre palmarès des pays les plus féminicides, immédiatement après la Roumanie se situent des pays dans lesquels, paradoxalement, les droits des femmes sont les mieux respectés, comme la Finlande, où tous les ans, pour chaque million de Finlandaises, 8,65 femmes sont tuées dans le huis clos domestique, suivie par la Norvège (6,58), le Luxembourg (5,56), le Danemark (5,42) et la Suède (4,59), l’Italie, l’Espagne

et l’Irlande occupant les dernières places.

**Source :** Ignacio RAMONET, *Violences mâles*, Le Monde Diplomatique, juillet 2004.

**RECHERCHE (Mathématiques)**

A l’aide des chiffres ci-dessus, retrouvez le nombre réel de femmes tuées par leur mari ou leur compagnon en cherchant la population féminine de chaque pays.

**4. 2) LA VIOLENCE CONJUGALE**

“ La violence commence où la parole s’arrête ”  
 Marek HALTER.

Par violence conjugale, il faut comprendre “violence dans le couple”, peu importe si ce couple est marié ou non, hétérosexuel ou homosexuel...

Nous détaillerons ici particulièrement les formes de violences conjugales contre les femmes, qui sont de loin les plus fréquentes, bien que les hommes puissent également en être victimes. Les actes de violence contre les femmes dans le couple peuvent être verbales, physiques, psychologiques, sexuelles et économiques

**LES VIOLENCES VERBALES :**

Les violences verbales s’entendent dans la voix, le ton. Elles se caractérisent par des cris, des hurlements. Elles créent un sentiment d’insécurité, de peur et instaurent une profonde détresse psychologique. Cette forme de violence est malheureusement plus fréquente qu’on ne le pense. Ces violences installent la peur de mal faire, la crainte de ne pas répondre aux attentes, des sentiments d’anxiété et d’insécurité.



Rania al-Baz, présentatrice à la télévision saoudienne, a été sauvagement battue par son mari. Elle a tenu à faire publier les photos de son visage tuméfié afin de briser le tabou qui entoure ce problème en Arabie Saoudite. ©DR

## LES VIOLENCES SEXUELLES :

Les violences sexuelles sont une atteinte à l'intégrité sexuelle par des pratiques forcées ou par le viol. Ces violences peuvent prendre la forme d'activités humiliantes accomplies de force telles qu'avoir des rapports sexuels avec d'autres partenaires, se prostituer, etc.

**Source :** Céline COX, Géraldine HARDY, Liliane LEROY, *Outils d'animation pour des relations amoureuses égalitaires*, Service d'études des Femmes Prévoyantes Socialistes, avril 2003.

## JEU

Classez ces différentes formes de violence conjugale dans leur catégorie :

gorie :

- Ton copain ou ta copine t'espionne lorsque tu sors avec des amis(e)s
- Ton copain ou ta copine t'insulte et te ridiculise, parce que ton look ne lui plaît pas
- Ton copain ou ta copine t'oblige à accepter des pratiques sexuelles dont tu n'as pas envie
- Ton copain ou ta copine te prend ton argent pour ses propres besoins
- Ton copain ou ta copine casse tes disques préférés pour se venger de quelque chose que tu lui as fait
- Ton copain ou ta copine t'humilie devant tes amis, en te disant que tu n'es bon(ne) à rien
- Ton copain t'encourage à prendre de l'alcool ou de la drogue pour partager le même feeling
- Ton copain ou ta copine fouille sur ton GSM pour vérifier tes messages

Proposez à vos élèves d'imaginer des scènes pour illustrer chaque type de violence, en inventant des dialogues.

## LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES :

Les violences psychologiques sont une dévalorisation systématique de la personne par des attitudes ou des propos méprisants, par l'humiliation ou par le chantage. Elles instaurent un contrôle constant qui se manifeste par exemple à travers une attention excessive à l'apparence du/de la personne, (son habillement, sa coiffure, son maquillage, etc.). Les violences psychologiques ont un effet négatif sur l'estime de soi de la victime ; elle est renvoyée à une image d'incompétence, de nullité, à force d'être insultée ou ignorée. La victime perdra confiance en elle, l'équilibre mental de la victime se détériore progressivement. Peu à peu s'installent le doute de soi, le désespoir, une acceptation passive. La victime s'isole, s'enferme dans sa honte, ne prend plus d'initiative. Dès lors, elle risque de devenir plus vulnérable aux autres formes de violence.

Les violences psychologiques sont difficiles à déceler car elles passent souvent inaperçues et ne sont pas considérées comme une forme de violence. Pourtant, leurs conséquences sont désastreuses, elles détruisent l'estime et la confiance en soi.

## LES VIOLENCES PHYSIQUES :

Les violences physiques font référence aux coups et blessures. L'agresseur utilise cette forme de violence quand la victime manifeste encore trop d'indépendance à son goût, quand il n'a pas réussi à contrôler tous ses comportements. Il passe à la brutalité et à la contrainte physique : gifles, coups de poings, coups de pieds, sévices, strangulations. Le recours aux objets domestiques est fréquent lors de l'agression : brûlures par cigarette, coups portés au moyen d'une ceinture, utilisation ou menace d'une arme telle que couteau, outils...

## LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES :

Les violences économiques se traduisent par une privation d'accès aux ressources financières propres et/ou aux ressources du ménage. Au quotidien, elles se manifestent par le fait de tout décider en choisissant toutes les dépenses, en refusant d'impliquer la victime au niveau du budget, en contrôlant ses revenus, en lui reprochant ses moindres dépenses, voire en l'empêchant de conserver un emploi ou d'encaisser son salaire. Contracter des dettes, mettre le ménage en situation d'endettement est également une façon de déposséder la victime de toute autonomie financière et de l'empêcher de quitter l'agresseur.

## POUR ALLER PLUS LOIN :

Le groupe "Femmes solidaires contre la violence" a réalisé avec le GSARA une cassette vidéo comprenant huit scènes mettant en exemple différents types de violence chez un public jeune dans leur relation de couple. Cette cassette est destinée à une animation avec des élèves du secondaire. Pour plus d'informations :

## DEBAT

Faites réagir vos élèves à ces différentes phrases. Vous pouvez intervenir à l'aide des arguments proposés.

*"La jalousie est une preuve d'amour".*

La jalousie est un sentiment d'insécurité qui démontre un manque de confiance en soi. Elle peut déboucher sur une possessivité malade.

*"S'il la frappe, c'est qu'elle l'a cherché ! Souvent les femmes provoquent et s'étonnent après de recevoir des coups".*

Il existe beaucoup de situations différentes dans lesquelles on entend ce genre de phrases. Proposez aux élèves de trouver des exemples.

Veillez à ce que chacun puisse s'exprimer.

Terminez le débat par l'unique conclusion acceptable : personne ne mérite d'être frappé. Qu'il y ait provocation ou non, rien n'excuse la violence. Elle ne règle pas les problèmes et elle réduit souvent la victime au silence.

*"Les filles peuvent aussi se montrer violentes envers les garçons !"*  
Evidemment, la violence n'est pas exclusivement masculine. Donc, la condamnation de la violence doit s'appliquer à toutes les situations, qu'elles qu'en soient les auteurs et les victimes.

Mais dans une écrasante majorité des cas, ce sont les hommes qui sont violents envers les femmes et non l'inverse.

*"Certaines filles déclarent avoir été victimes de viol alors qu'elles étaient consentantes !"*

Il peut arriver que des femmes fassent de fausses accusations de viol, pour attirer l'attention ou pour se venger. Comme dans toute affaire criminelle, c'est à la police et à la justice qu'il revient de vérifier le témoignage de la personne qui se prétend victime, quitte à poursuivre cette dernière en cas de faux témoignage ou de diffamation. Mais il vaut toujours mieux prendre la peine de porter une affaire à la connaissance de la police que de se taire, car c'est la seule façon d'alléger la souffrance des victimes et d'éviter de nouvelles violences.

*«Les femmes victimes de violences restent parfois avec l'homme qui les bat parce qu'elles aiment ça.»*

Non, si elles restent, c'est parce qu'elles ont l'espoir d'un changement, ou parce qu'elles ont peur de se voir retirer les enfants, ou parce qu'elles n'ont pas les moyens économiques pour se débrouiller toute seule, parce qu'elles ont peur des représailles, d'un chantage au suicide, parce qu'elles ne connaissent pas bien leurs droits, craignent la réprobation de leur entourage...

### Pour en savoir plus

[www.ifeelgood.be](http://www.ifeelgood.be) : ce site des mutualités socialistes propose notamment un jeu interactif pour les jeunes : " Teste ton couple ".

Vous trouverez dans le chapitre 9.1 une liste d'associations qui peuvent vous aider à approfondir ces questions.

### LE CYCLE DE LA VIOLENCE

Au quotidien, on s'énerve parfois pour des petites choses anodines. Dans les couples qui sont sujets à la violence, ces tensions s'accumulent car elles sont difficilement verbalisées. Petit à petit, la tension monte puis la phase d'explosion surgit. L'explosion de la violence apparaît souvent dans des moments de stress pour l'agresseur, comme par exemple lors d'une perte d'emploi, une mise au chômage ou au contraire un surcroît de travail, des difficultés financières, une maladie, les décès d'une personne importante, la naissance d'un enfant, etc.

#### - Phase de construction des tensions

Lors de cette première phase, l'agresseur subit des frustrations dans différents domaines de sa vie. Il éprouve des difficultés à les verbaliser et à s'en défaire. Progressivement, l'agresseur commence à menacer la victime en exprimant parfois directement de la battre. L'incompétence de la victime devient le prétexte de la violence.

#### - Phase d'explosion

L'agresseur passe à l'acte, il ne contient plus ses frustrations, il explose. Cela peut aller très loin et mettre très gravement en danger la vie du- de la partenaire.

#### - Phase d'accalmie

Après cet incident grave et passé l'état de choc, la victime traverse une phase d'ambivalence, partagée entre la colère, l'envie de se protéger, d'être respectée et le désir de pardonner à son/sa partenaire.

L'agresseur prend conscience qu'il pourrait perdre son/sa partenaire, or il a besoin de sa victime pour combler ses besoins affectifs, nourrir son image personnelle et conserver sa position de domination. Il va alors utiliser différentes stratégies pour éviter cette séparation. La victime en arrive à se sentir responsable des comportements violents de son- sa partenaire.

#### - Phase de "lune de miel"

L'agresseur se sent mal et il tente de faire oublier les événements passés. Il s'excuse, avoue qu'il a dépassé les limites et promet que ça n'arrivera plus jamais. Durant cette phase de "Lune de miel", il se montre chaleureux et attentif envers son- sa partenaire, lui fait des cadeaux. La victime en arrive à croire que la violence est un épisode isolé qui ne se reproduira plus.

Cette phase peut durer plusieurs jours, semaines, mois, voire des années. Les victimes ne perçoivent pas le cycle de la violence. Elles vivent chaque agression comme un épisode isolé. Cette dernière phase terminée, dès qu'il y aura d'autre stress de la vie quotidienne, le cycle recommencera. Plus le cycle se répète, plus la période de rémission se réduit.

**Source** : Céline COX, Géraldine HARDY, Liliane LEROY, *Outils d'animation pour des relations amoureuses égalitaires*, Service d'études des Femmes Prévoyantes Socialistes, avril 2003.



Alicia a été battue par son mari tout au long de leur 14 ans de vie commune. Après leur séparation, il l'a tuée à coups de couteau. La violence domestique en Espagne fait plus de morts que les accidents de la route. ©Eugenio Aristregui



Manifestation à Madrid.  
© Andrea Comas/Reuters

**QUI SONT LES HOMMES QUI BATTENT LEUR FEMME ?**

On a parfois tendance à croire que les hommes violents sont issus de milieux défavorisés. Selon un rapport du Conseil de l'Europe, au contraire, " l'incidence de la violence domestique semble même augmenter avec les revenus et le niveau d'instruction ". Ce rapport montre par exemple que, aux Pays-Bas, " presque la moitié de tous les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes sont titulaires d'un diplôme universitaire ". En France, selon les statistiques, l'agresseur est en majorité un homme bénéficiant par sa fonction professionnelle d'un certain pouvoir. On remarque une proportion très importante de cadres (67 %), de professionnels de la santé (25 %) et d'officiers de la police ou de l'armée. Mais la pauvreté constitue aussi un facteur de violence, comme on peut le lire au chapitre 3.5. Enfin, la violence contre les femmes est parfois plus difficile à détecter dans certains milieux sociaux ou religieux, plus fermés sur eux-mêmes.

Source : Ignacio RAMONET, *Violences mâles*, Le Monde Diplomatique, juillet 2004.

**En fait, il n'existe pas de profil type d'auteur de violence, pas plus qu'il n'existe de profil type de victime !**

En Belgique, les hommes violents peuvent ou doivent (en cas de décision judiciaire) être suivis par un service spécialisé, comme l'asbl «Praxis» à Liège.

**DEBAT**

Pensez-vous que les hommes violents ont des traits communs ? Lesquels ? Pourquoi deviennent-ils violents ?

**CHANSON**

Découvrez les paroles de " *Classée sans suite* ", sur " *Cité des Etoiles* ", le nouvel album du chanteur de ZEBDA, MAGYD CHERFI.

Que raconte cette chanson ? Pourquoi Minnie ne veut-elle pas montrer aux autres ce qui lui arrive ? Expliquez le titre de la chanson.

*Classée sans suite* (M. CHERFI / M. CHERFI, Imhotep) Edition : LKP/HIJACK

Elle dit qu'elle est tombée seule dans l'escalier  
Elle dit " j'ai glissé " et remet son tablier  
C'est son seul habit qu'elle a vite recousu  
Elle demandait pas la lune elle ne l'a pas eu

Elle dit qu'elle s'est cognée la tête contre un placard  
Et qu'elle a glissé dans le couloir  
Et puis les hommes à qui elle a rendu visite  
Et puis les hommes ont dit... mais tu connais la suite

Minnie

Et du mercurochrome elle en a des flacons

Elle dit c'est un pot de fleur qu'est tombé du balcon  
Elle s'est mis un foulard, un foulard on s'y fait  
Un foulard non ! c'est pas le chat qui l'a griffé

Elle est bien chez elle alors pas de sortie  
Pour moins que ça d'autres seraient déjà parties  
Et puis les états d'âme ça fait des amis  
Mais les amis c'est bon pour ceux qu'ont des amis  
Minnie

Si tu connais les hommes tu connais la suite  
Mais tu les connais y z'ont dit classée sans suite

Minnie sourit on l'aurait cru si ce n'était  
Qu'elle porte n'importe quoi des pulls en plein été  
Une trace et Minnie se maquille à l'arrache  
C'est pas qu'elle veut m'ais faut pas que les gens sachent

Ca l'a rend pas plus jolie plus heureuse mais  
A quoi sert d'être belle quand on sort jamais  
Elle a mal et c'est pas pour ça qu'elle fait la malle  
Elle a mal et c'est pas ce qui fait le plus mal

Minnie

Si tu connais les hommes tu connais la suite  
Mais tu les connais y z'ont dit classée sans suite

Minnie a mis ses deux poings serrés entre ses dents  
Mais Minnie n'a pas de caries c'est évident  
Et puis quoi se dit-elle si on croit que j'suis morte  
Non ! Y'a personne qui vient frapper à ma porte

Puis elle a la tête enfoncée dans l'oreiller  
Le petit ! Il dort ! Faut pas le réveiller  
Y se réveille et pour pas qu'il devienne un salaud  
Elle fait un sourire et se remet au boulot

Minnie

Si tu connais les hommes tu connais la suite  
Mais tu les connais y z'ont dit classée sans suite

## VIOL CONJUGAL.

*Fariba est afghane (le nom a été changé). A l'âge de huit ans, elle a été donnée en mariage à un homme de quarante-huit ans. Elle a, semble-t-il, subi des sévices sexuels de la part de son époux. Un proche de la fillette a saisi de son cas des responsables gouvernementaux ; Fariba a été retirée de la maison de son mari et placée dans un orphelinat. Aucune inculpation pénale n'a été prononcée contre le père de la fillette ou son époux, et le divorce ne lui a pas été accordé.*

De nombreuses femmes estiment ne pas pouvoir refuser les rapports sexuels avec leur mari, et dans certains pays, les lois ne reconnaissent pas la notion de viol conjugal : en se mariant, une femme est donc sensée avoir donné un consentement permanent aux rapports sexuels. Ainsi, selon l'article 375 du code pénal indien, "un rapport sexuel entre un homme et sa femme, âgée de quinze ans au moins, ne constitue pas un viol."

En Belgique, le viol dans le couple est condamné par la loi depuis 1993, mais peu de femmes sont au courant du fait qu'elles peuvent porter plainte, ou ne le font pas par crainte de représailles.

## DEBAT

La femme doit-elle être considérée comme "appartenant" à son mari ? Qu'est-ce que cela signifie ?

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- «La violence nuit gravement à l'amour», brochure pour les jeunes éditée par la Communauté française, Direction de l'égalité des chances, disponible au 0800/ 20 000 ou à l'adresse [egalite@cfwb.be](mailto:egalite@cfwb.be)
- Collectif liégeois contre les violences familiales et l'exclusion [www.cvfe.be](http://www.cvfe.be)
- *Ça se discute. Viol ou agression sexuelles* ? Dossier comprenant définitions et explications. [www.casediscute.com/2003/008\\_viol/dossier/dossier\\_01.shtml](http://www.casediscute.com/2003/008_viol/dossier/dossier_01.shtml)
- *La violence conjugale, c'est quoi au juste* ? Site québécois. [http://iquebec.iffrance.com/rosess/Violence\\_Conjugale.htm](http://iquebec.iffrance.com/rosess/Violence_Conjugale.htm)
- *Je suis victime de violence domestique. Que faire?* Site suisse <http://www.prevention-criminalite.ch/display.asp?menu=01070400&language=FR>
- *Viol et contrainte sexuelle : définition, informations et conseils.* Site suisse. [http://www.viol-secoures.ch/informations/info\\_violence\\_sexuelle\\_viol.htm](http://www.viol-secoures.ch/informations/info_violence_sexuelle_viol.htm)
- *Vous êtes victime de violences au sein de votre couple ...* Site très complet sur les différents types de violences. Site français. [http://www.sosfemmes.com/violences/violences\\_menu.htm](http://www.sosfemmes.com/violences/violences_menu.htm)
- *Violence conjugale : législation comparée entre différents pays européens* <http://www.senat.fr/lc/lc86/lc86.html>
- *Solidarité Femmes. Le piège de la violence conjugale.* Site suisse. <http://www.noogo.com/solidarite/piege.htm>
- Site créé par Natalie CONSTANTIN, qui a été longtemps victime. Forum. <http://www.violence-conjugale.fr/st/>
- Nathalie ZEBRINSKA *La guerre secrète, Vaincre la violence conjugale.*, L'Harmattan, 2003.
- Ignacio RAMONET, *Violences mâles*, Le Monde Diplomatique, juillet 2004.
- Elisabeth KULAKOWSKA, *Brutalités sexistes dans le huis-clos familial*, Le Monde Diplomatique, juillet 2002.
- La campagne du ruban blanc : Jean-Paul GRAVER, *Des hommes opposés aux violences masculines à l'égard des femmes*, [www.eurowrc.org/01.eurowrc/06.eurowrc\\_fr/belgique/03belgique.htm](http://www.eurowrc.org/01.eurowrc/06.eurowrc_fr/belgique/03belgique.htm)



Une Française membre d'Amnesty International participe à la Gay Pride à Paris. © AI / Nicky Warden

#### 4. 3. SEXUALITÉ ET VIOLENCE

*"Ils m'ont enfermée dans une pièce et ils l'ont amené chaque jour pour qu'il me viole et pour que je tombe enceinte et que je sois forcée de l'épouser. Ils m'ont fait cela jusqu'à ce que je me retrouve enceinte."*  
 Témoignage d'une jeune lesbienne du Zimbabwe que sa famille a enfermée et fait violer par un homme plus âgé afin de "corriger" son orientation sexuelle.

Pour dominer les femmes, les hommes utilisent souvent un moyen très efficace qui consiste à contrôler leur sexualité. Celles qui transgressent les normes conventionnelles de la féminité – telles que les lesbiennes ou les femmes qui ont fait le choix de l'indépendance – s'exposent souvent à des châtiements sévères. La sanction est fréquemment sexualisée, comme dans le cas du viol par exemple.

Le contrôle de la sexualité des femmes joue un rôle essentiel dans leur subordination. La mutilation sexuelle féminine est une manifestation extrême de la violence infligée pour restreindre l'expression sexuelle féminine. On peut également citer l'exercice d'un contrôle systématique sur la façon dont les femmes vivent leur sexualité, sur leur capacité à choisir leurs partenaires et à décider d'avoir ou non des enfants, au moment de leur choix.

Les droits en matière de reproduction – le droit aux soins de santé gynécologique et le droit à l'autonomie en matière de procréation – sont essentiels pour les femmes car ils leur permettent de choisir leur vie. Les femmes ont le droit de

décider librement et en toute responsabilité du nombre de leurs enfants, de l'espacement de leurs naissances et du moment de leur naissance. Elles ont droit à des soins de la meilleure qualité possible en matière de santé sexuelle et génésique. Cela suppose qu'elles puissent avoir accès aux soins de santé ainsi qu'à des informations et à une éducation en ce qui concerne la contraception. Les femmes ont le droit de prendre des décisions dans ce domaine en dehors de toute contrainte, de toute discrimination et de toute violence.

#### **ALGÉRIE : DES FEMMES CONSIDÉRÉES COMME " MAUVAISES " PARCE QUE VIVANT SEULES !**

En juillet 2001, à Hassi Messaoud, en Algérie, l'imam d'une mosquée aurait, selon certaines sources, dénoncé les femmes de la région vivant seules, les traitant de prostituées. La nuit suivante, près de 300 hommes ont attaqué 40 femmes qui vivaient seules. Nombre d'entre elles étaient venues dans cette région riche en pétrole après l'échec de leur mariage et avaient trouvé du travail comme domestiques dans des quartiers aisés. Leurs logements ont été mis à sac. Certaines femmes ont déclaré avoir eut le visage tailladé à coups de couteau, tandis que d'autres ont été brûlées ou poignardées. Presque toutes ont dit avoir été agressées sexuellement ; certaines d'entre elles ont été violées et au moins trois ont subi des viols collectifs. L'imam a nié avoir incité à la violence. Environ 40 hommes ont été arrêtés et inculpés de vol, de viol et d'agression, entre autres crimes. En juin 2002, un tribunal a acquitté 10 des hommes et condamné les autres à des peines allant jusqu'à trois ans de prison pour rassemblement illégal et vol aggravé.

Ces faits illustrent la peur qu'éprouve la société devant les femmes qui ont acquis leur indépendance et contredisent l'idée fausse qui veut que les femmes disposant d'une certaine indépendance économique soient autonomes sur le plan sexuel. Cet exemple montre aussi comment cette peur peut se transformer brusquement en violence.

#### **RECHERCHE**

Trouvez d'autres situations dans le monde où les femmes sont empêchées de vivre leur vie sexuelle comme elles l'entendent.

#### 4. 4. VIOLENCES LIÉES À LA DOT

Dans la tradition hindouiste, les filles ne peuvent pas hériter de terres familiales. Le système de la dot vise donc à " dédommager " le futur mari de cette absence de terres par un don en argent, en or ou en bijoux. Après le mariage, la famille de la jeune fille donne une dot à la famille du mari. Ce système montre donc que la femme est un objet d'échange, voire une marchandise. Chaque année, des milliers d'Indiennes sont torturées, battues à mort ou brûlées vives par leur mari, ou des membres de leur famille, si la dot se révèle insuffisante ou reste impayée. Le problème, loin de reculer, progresse partout, sans distinction de classes sociales, dans l'indifférence et dans l'impunité.

Difficile de chiffrer avec précision le phénomène de la " dowry death " en Inde. Néanmoins, on estime que, chaque semaine, 98 femmes sont tuées par leur mari ou par la famille de celui-ci, le plus souvent à la suite d'un conflit concernant la dot. Pratique taboue, mais qui n'en est pas moins réelle, la " dowry death " est fréquemment maquillée en suicide ou en accident domestique.

En principe la coutume de la dot a été abolie, mais il en faut plus pour déraciner une tradition ancestrale qui, à l'origine, devait permettre à une jeune femme d'entrer dans la famille



Femme victime de violences sexuelles en Sierra Leone. © CICR/ Nick Danziger

de son mari en apportant quelques biens lui appartenant en propre. À présent, la dot est, dans certains cas, prétexte à un sordide marchandage, le marié (et ses parents) en profitant pour demander sans cesse de l'argent ou des objets utilitaires à la famille de son épouse. L'évolution de la société indienne vers le matérialisme est une des causes principales de l'augmentation des violences dues à la dot. Recherchant le maximum d'accumulation des biens, la société va considérer que la seule valeur de la femme, ce sont les biens qu'elle apporte au foyer de son mari. Une fois ce capital épuisé, elle est réduite à l'état d'objet et bonne à jeter. Avoir une fille en Inde est donc un fardeau pour les parents : il faudra l'éduquer et payer sa dot afin qu'elle se marie.

**Source :** brochure " Femmes/Hommes dans le monde " éditée par la Communauté Française.

#### DEBAT

Pensez-vous que la religion est-en partie responsable des violences à l'égard des femmes ? Donnez quelques exemples.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Meurtres en série pour cause de dot*, Le Monde Diplomatique, mai 2001.
- Dossier " Femmes et religions " : ce dossier édité par Vie Féminine propose une réflexion sur les croyances et invite toutes les femmes à une relecture des enseignements et évidences transmis par les religions. Disponible auprès du secrétariat national de Vie Féminine, Rue de la poste 111 - 1030 Bruxelles, Tél: 02/ 227 13 00 ou

[vie.feminine@skynet.be](mailto:vie.feminine@skynet.be)

- Sur la position actuelle du Vatican à l'égard des mouvements féministes, voir l'éditorial de Stéphane RENARD, *Vieux démons*, paru dans Le Vif-L'Express du 13/08/2004.
- *Femmes et religions*, dossier publié dans *Morale Laïque* ; revue trimestrielle de la FAML, n°136, 3<sup>ème</sup> trimestre 2002.
- *Femmes et islamisme : le paradoxe iranien*, Pierre Vanrie, Espace de libertés, Document n°8, juillet 2002.

## 4. 5. LES MARIAGES FORCÉS

Le mariage forcé n'est pas une pratique limitée à une région du monde. On le trouve dans quasiment toutes les cultures, encore à l'heure actuelle. Pourtant, le drame du mariage forcé, fait rarement les gros titres des journaux. Beaucoup de jeunes filles, un soir, en rentrant à la maison, apprennent qu'elles ont été mariées à un homme du village de leurs parents, souvent un cousin germain du père. L'union est parfois promise depuis la naissance de l'enfant. L'objectif de ces mariages forcés est de transmettre la lignée, de maintenir les traditions.

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant fixe à 18 ans la limite de l'enfance. L'article 24-3 oblige les États à prendre toutes les mesures efficaces et appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants, et le Comité des droits de l'enfant a affirmé que le mariage des enfants et le mariage forcé étaient des pratiques traditionnelles préjudiciables et des formes de discrimination liées au genre. Selon le Groupe de travail sur les petites filles créé par des ONG et l'Unicef, les mariées les plus jeunes risquent d'avoir des époux beaucoup plus âgés qu'elles. L'organisation rapporte en fait que "plus l'épouse est jeune, plus la différence d'âge est grande avec le mari ; dans les pays les moins avancés (à l'exception de la Chine), 35 p. cent des partenaires des adolescentes mariées et âgées de quinze à dix-neuf ans ont au moins dix ans de plus qu'elles."

Certaines coutumes, notamment en Inde, permettent d'utiliser les jeunes filles comme des monnaies d'échange. Dans certains cas, une personne qui aurait contracté une dette et qui serait incapable de la rembourser s'engage parfois en nature et promet à son créancier l'enfant qui va naître si c'est une fille. Le moment venu, la fille est cédée à l'homme qui la considère comme sa propriété. Il arrive qu'il l'épouse ou qu'il la cède à son fils !

(extrait de la brochure "femmes/hommes dans le monde" publiée par la Communauté Française).

#### MARIAGES FORCÉS : EN EUROPE AUSSI !

D'après le GAMS (Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles), on évalue à 70 000 le nombre d'adolescentes de 10 à 18 ans potentiellement menacées par un mariage forcé, toutes communautés confondues, domiciliées en Ile-de-France et dans six départements à forte population immigrée (Nord, Oise, Seine-Maritime, Eure, Rhône, Bouches-du-Rhône). Si le phénomène est difficile à recenser, car le sujet est tabou, toutes les associations constatent une hausse des mariages forcés dans toutes les communautés où ils sont pratiqués, qu'elles soient originaires de Turquie, du Maghreb, d'Afrique noire ou d'Asie. Pour le GAMS, cette augmentation s'explique d'abord pour des raisons démographiques mais aussi administratives : en effet, les jeunes filles nées de la politique de regroupement familial au début des années 80 arrivent aujourd'hui à l'âge du mariage. Pour les époux venus de l'étranger, c'est aussi une stratégie d'obtention des papiers.

**Source :** <http://www.sos-sexisme.org/>

## DANS CERTAINES RÉGIONS DE TURQUIE, LE MARIAGE FORCÉ EST LA RÈGLE POUR PLUS D'UNE FEMME SUR DEUX !

Une étude menée dans plusieurs provinces de l'est et du sud-est de la Turquie, où l'accès des femmes à l'éducation et aux services est plus restreint que dans d'autres régions du pays, a montré que 45,7 p. cent des femmes n'avaient pas été consultées sur le choix de leur mari et que 50,8 p. cent avaient été mariées sans leur consentement. Pour certains hommes, le mariage est un moyen d'échapper à des poursuites pour agression sexuelle, viol ou enlèvement. Le gouvernement a proposé de supprimer dans le nouveau projet de Code pénal la disposition permettant aux hommes d'échapper aux poursuites ou de bénéficier d'une peine réduite s'ils épousent la victime. Contribuant au débat sur la suppression de cette faille dans la législation, le ministre de l'Intérieur, Abdulkadir Aksu, a signalé en novembre 2003 que la loi avait permis à 546 hommes en 2002 et 163 autres durant les quatre premiers mois de 2003 de bénéficier d'une peine réduite après avoir été reconnus coupables d'avoir " pris la virginité d'une personne en lui promettant le mariage ".

### LE " BEDEL "

Dans certaines provinces, le *bedel* existe toujours. Cette pratique consiste à échanger des filles – une famille promet une de ses filles en mariage au fils d'une autre famille ou de la même famille élargie, en échange de la sœur de celui-ci – pour éviter d'avoir à leur payer une dot.

Des femmes sont contraintes de se marier dans une autre famille à titre de compensation pour le " sang versé " ; elles évitent ainsi qu'un fils de leur propre famille ne soit tué. Dans d'autres cas, des hommes enlèvent une fille à titre de vengeance pour un affront ou un acte répréhensible commis par la famille de la jeune fille ou la famille d'un époux " promis ". Ceci peut avoir pour conséquence que la jeune fille n'est plus " acceptable " comme épouse.

### LE MARIAGE DE MINEURES

*" J'assurais la défense d'une jeune fille qui avait été violée par un homme marié dans la maison où elle travaillait. Le juge s'est adressé à l'homme en lui disant : "Espèce de coquin !" Je me suis levé pour protester, je voulais que le juge soit dessaisi, mais le frère aîné de la jeune fille m'a demandé de me rasseoir. Il m'a dit : "Il y a un vieux qui a accepté de l'épouser [malgré le viol]. Si l'affaire s'éternise, il risque de changer d'avis". " Un avocat d'Ankara.*

*" Mon père ne voulait pas que j'aille à l'école, on m'a donc retirée très tôt [au bout de trois ans] [...] Le directeur de l'entreprise où je travaillais m'a encouragée et j'ai repris mes études à quatorze ans pour obtenir le certificat d'études primaires. Il a joué un rôle très important pour moi, il [...] me donnait des livres pour m'aider [...] Je voulais être médecin, mais on m'a mariée à l'âge de seize ans. Quand mon mari m'a battue, je suis repartie chez mes parents. Le soir, mon père a vu mon mari rentrer se dirigeant vers la maison et il m'a dit de retourner chez moi avant qu'il n'arrive et de préparer son dîner. J'ai refusé et mon père s'est mis en colère. Mon père ne savait pas que mon mari me battait, mais cela n'aurait rien changé puisque lui-même battait ma mère [...] Mon mari respectait mon père et la situation s'est un peu améliorée par la suite. Je veux que ma fille aille à l'école et qu'elle fasse des études. "*

Témoignages tirés du rapport " Turquie, les femmes et la violence au sein de la famille ", EUR 44/013/2004, disponible sur [web.amnesty.org/library/index/FRAEUR440222004](http://web.amnesty.org/library/index/FRAEUR440222004)

Selon la législation turque, l'âge légal du mariage est de " dix-sept ans révolus ". Une personne de moins de dix-huit ans n'est pas majeure au regard de la loi et elle ne peut se marier qu'avec le consentement de ses parents. Mais beaucoup de personnes ignorent la loi ou refusent de la respecter. Les mariages illégaux (où l'un des conjoints est mineur ou polygame) sont souvent contractés sous forme de mariages religieux (*imam nikahi*) qui n'ont pas de valeur légale et sont normalement célébrés en plus de la cérémonie civile. Les mariages d'enfants constituent en eux-mêmes des mariages forcés, un enfant ne pouvant pas être considéré comme ayant donné son consentement. Ce phénomène de mariage forcé touche aussi la communauté turque de Belgique. Une jeune fille d'origine turque, âgée de 23 ans, s'est récemment suicidée dans son appartement de Saint-Josse (Bruxelles). Son père lui avait annoncé son mariage avec un homme dont elle ne voulait pas. D'après l'association ELELE, aujourd'hui 94% des garçons et 98% des filles d'origine turque ayant grandi en France sont victimes à l'âge de 18 ou 19 ans de mariages arrangés avec de jeunes Turcs. Il s'agit souvent d'unions avec le cousin germain ou la cousine germaine maternelle.

### SÉNÉGAL : UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

Dieynaba Hamady Sow, une fillette de 12 ans, mariée de force à son cousin de 35 ans, est décédée le 31 mai 2002 des suites de fortes hémorragies après sa nuit de noces. Mariée le 25 mai 2002, Sow est donc décédée six jours après. Son mari, Moussa Coulibaly, avait été condamné à une peine de deux mois de prison ferme.

L'affaire avait ému toute la population du Sénégal, où de plus en plus de femmes sont encore victimes de violences. La Rencontre africaine des droits de l'Homme (RADDHO) avait exprimé sa "très profonde préoccupation par rapport aux pratiques fréquentes du mariage précoce qui constitue une atteinte intolérable aux droits fondamentaux de l'enfant et en l'occurrence de la jeune fille". La nouvelle constitution sénégalaise, adoptée en 2001 par référendum, affirme que les femmes ont maintenant le droit d'accéder à la propriété de la terre dans les mêmes conditions que les hommes, d'avoir leur "patrimoine propre" et de gérer leurs biens. Le mariage forcé y est considéré comme une "violation de la liberté individuelle, interdite et punie dans les conditions fixées par la loi". Mais de la loi à la pratique, il reste un grand fossé... Ainsi, Safiétou Diop, présidente de "Siggil jigeen" - un réseau qui regroupe dix-sept associations féminines au Sénégal – constate que l'on continue de marier des jeunes filles à 13-14 ans, malgré la loi.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- L'histoire de Fatou : cette jeune fille sénégalaise a échappé à son père qui la battait car elle avait une relation avec un Français. Elle a réussi à rejoindre Paris où elle a pu s'établir. Afin d'aider d'autres jeunes filles dans la même situation que la sienne, mais qui ont moins de chance, elle a créé une association, l'AFEF (Association Fatoumata pour l'Emancipation des Femmes). Plus de détails sur : [http://www.place-publique.fr/mag/magspip/article.php3?id\\_article=188](http://www.place-publique.fr/mag/magspip/article.php3?id_article=188)
- Ecole Instrument de Paix –Sénégal :Ce site propose un exercice de réflexion et de recherche à partir du cas d'une autre Fatou, mariée de force à l'âge de 12 ans. [www.eip-cifedhop.org/eipafrique/senegal/mariage.html](http://www.eip-cifedhop.org/eipafrique/senegal/mariage.html)
- Ateliers d'écriture au Centre de Lecture et d'Activités Culturelles de Ndiagianio
- Ces ateliers organisés en mars 2004 ont permis à des jeunes sénégalais d'écrire des histoires sur des thèmes qui les touchaient. Certaines de ces histoires concernent le mariage forcé.
- [www.bataille-des-](http://www.bataille-des-)

### EXPRESSION CORPORELLE / FRANCAIS

Proposez à vos élèves d'imaginer un dialogue entre un père et sa fille, qu'il veut forcer à épouser un homme plus âgé qu'elle et dont elle ne veut pas.

Proposez le même exercice sous forme de mime ou de saynète.

### NEERLANDAIS

La section flamande d'Amnesty a réalisé un dossier pédagogique sur les mariages forcés. Pour se le procurer :

Amnesty Vlaanderen

156 Kerkstraat

2060 Antwerpen

tel. 03/271.16.16

[www.aivl.be](http://www.aivl.be)



Bangladesh. Bina tient une photo d'elle avant l'agression à l'acide dont elle a été victime. Elle s'est réfugiée aux États-Unis où elle court pour une équipe d'athlétisme et attend une intervention de chirurgie esthétique © Ugo Panella

## 4. 6. LES CRIMES D'HONNEUR

*“Les gens du village sont d'accord avec la loi des hommes. Si on ne tue pas une fille qui a déshonoré sa famille, les gens du village rejettent cette famille, plus personne ne veut lui parler, ou faire du commerce avec elle, la famille doit partir ! Alors...”*, décrit Jacqueline, condamnée à mort pas ses propres parents pour s'être laissée séduire par un homme qui lui promettait le mariage. Brûlée vive par son beau-frère, qui avait été chargé de *“s'occuper d'elle”*, elle a survécu par miracle.

Il ne faut pas confondre les crimes dits d'honneur avec les crimes passionnels. Ces derniers se limitent normalement au crime commis par un partenaire (le mari ou la femme) en relation avec l'autre en tant que réponse spontanée (émotionnelle ou passionnée) (en matière de défense, on parle souvent de *“provocation sexuelle”*). Les crimes dits d'honneur comprennent les violences ou le meurtre (généralement) de femmes par un membre de la famille ou une relation familiale (y compris les partenaires) au nom de l'honneur individuel ou de la famille.

Le concept de l'honneur, du moins lorsqu'il est associé au crime, n'est pas facile à définir et varie souvent selon le sexe de la personne : celui de la femme comprend traditionnellement les concepts de virginité, de modestie ou d'amour désintéressé alors que l'honneur masculin est considéré comme la capacité de défendre l'honneur de la femme.

Les crimes dits d'honneur sont une pratique ancienne consa-



Bangladesh. Victime d'une attaque à l'acide. © DR

crée par la culture plutôt que par la religion, enracinée dans un code complexe qui permet à un homme de tuer ou d'abuser d'une femme de sa famille ou de sa partenaire pour cause de "comportement immoral" réel ou supposé.

Parfois, cela peut partir d'un fait tout-à-fait anodin, comme bavarder avec un voisin de l'autre sexe, le fait de recevoir des appels téléphoniques d'hommes, le fait de n'avoir pas servi un repas en temps voulu...

Mais le plus souvent, ces femmes sont accusées d'avoir eu des relations sexuelles en dehors du mariage, d'avoir refusé les "avances" de leur mari (ou celui qu'on a choisi pour elles) ou d'avoir été violées par un étranger, ou de "s'être laissée violée". Une femme violée jette l'opprobre sur la communauté et déshonore sa famille, tout autant que si elle avait une liaison.

Le code de l'honneur est implacable : les femmes qui sont soupçonnées n'ont aucune possibilité de se défendre et, pour les membres de leur famille, la seule solution socialement acceptable consiste à rétablir leur honneur en les attaquant. Dans les crimes d'honneur, la femme victime de l'agression est considérée comme la coupable ; l'homme à qui elle "appartenait" est partie lésée et bénéficie du soutien de la population.

L'idée que l'honneur d'une famille dépend de la virginité d'une jeune fille ou de la fidélité d'une femme mariée est profondément ancrée dans les mentalités. Cela n'a rien à voir avec la religion. "Tout peut partir d'une calomnie, d'une robe trop courte, d'une volonté de vengeance..." Le crime d'honneur n'est pas commis sous le coup de la colère, il s'agit souvent d'une décision familiale.

Plus de 5000 cas de crimes d'honneur sont répertoriés chaque année dans le monde ! Toutefois, il est pratiquement impossible d'évaluer avec précision le nombre de crimes dits d'honneur. Le sentiment de honte et des menaces au sein de la commu-

nauté (en connexion avec le fait que les victimes de violence domestique ne parlent pas car elles n'ont pas conscience qu'un crime a été commis) et le fait qu'elles sont émotionnellement et économiquement dépendantes de l'agresseur leur donne une fausse perception car elles pensent "mériter" la punition si bien que les témoins ne se manifestent guère et que les décès sont généralement classés parmi les accidents et les suicides.

### LES CRIMES D'HONNEUR DANS LE MONDE

Les crimes d'honneur se produisent et affectent un large éventail de cultures, de communautés, de religions et d'ethnies. Les crimes dits d'honneur sont perpétrés dans un grand nombre de pays dont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Brésil, l'Égypte, l'Inde, l'Iran, Israël et les Territoires Palestiniens autonomes, la Jordanie, le Liban, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, les États-Unis d'Amérique, la Turquie, le Royaume-Uni, l'Italie, la Norvège, la Suède, l'Allemagne, etc.

La plupart des crimes d'honneur sont perpétrés dans les pays musulmans ou au sein des communautés d'immigrés musulmans. Le paradoxe, c'est que l'islam ne préconise pas la peine de mort pour inconduite liée à l'honneur et beaucoup de dirigeants islamiques condamnent cette pratique et affirment qu'elle n'a pas de fondement religieux.

Toutefois, tout en condamnant la pratique des crimes dits d'honneur en tant que non-islamiques, les mêmes dirigeants (selon leur point de vue) ferment les yeux devant l'imposition des interprétations "classiques" ainsi que des sanctions de la jurisprudence islamique (loi de la Charia) mises en œuvre par l'État pour les actes sexuels en dehors du mariage (comme par exemple le Hadd ou les ordonnances "Zina" au Pakistan, au Soudan ou au nord du Nigéria).

-En **Jordanie**, 5000 femmes avaient été victimes de leur famille pour des raisons d'honneur en 1997. Toutefois, les crimes d'honneur ont depuis diminué dans ce pays, sans doute parce

que la famille royale les dénonce ouvertement et avec force.

-Au **Cambodge**, on a ainsi dénombré, en trois ans, 43 attaques à l'acide à l'égard d'épouses soi-disant infidèles, qui ont été défigurées par leur mari ou un membre de leur famille.

-Au **Bangladesh**, 775 personnes en ont été victimes entre 1999-2001. Les motifs les plus fréquents sont les refus d'avances sexuelles ou le rejet d'une demande en mariage.

-En **Turquie**, 40 des 77 femmes tuées par des membres de leur famille en 2003 ont été victimes de "crimes d'honneur". Mais dans de nombreux cas, les victimes de crimes d'honneur ne sont pas déclarées ; des meurtres sont maquillés en suicides et les familles gardent le secret ; d'autres femmes sont contraintes ou conduites à se suicider.

-Au **Liban**, les tribunaux font preuve d'indulgence envers les hommes auteurs de crimes d'honneur.

-Au **Pakistan**, des centaines de femmes et de jeunes filles subissent chaque année le même sort avec l'approbation générale de l'opinion et sans que les autorités ne réagissent vraiment. En avril 2000, le Général Pervez Musharraf a déclaré que de tels actes n'avaient pas leur place dans la religion ou le droit pakistanais et que l'homicide au nom de l'honneur était un meurtre et serait traité comme tel. Malgré cette déclaration rassurante du Président pakistanais, on continue de faire état d'histoires terrifiantes d'assassinats de femmes. En effet, en janvier 2001, le Dr Shaheen Sardar Ali, Président du Comité national sur le statut des femmes du Pakistan, a déclaré que les crimes dits d'honneur étaient "basés sur les traditions et les coutumes comprenant l'honneur des familles rurales, féodales et tribales. Ceci ne s'arrêtera pas tant que les gens penseront que les femmes sont leur propriété personnelle." Toutefois, comme l'a mentionné la Commission indépendante des Droits de l'Homme du Pakistan, en 2002, 372 femmes ont été tuées dans ce pays au nom des crimes dits d'honneur.

Un nombre croissant d'assassinats prennent l'apparence de crimes d'honneur car leurs auteurs pensent, à juste titre, que de tels actes ne sont que rarement punis. Ces meurtres sont souvent commis pour les motifs les plus futiles : l'un de ces meurtriers a ainsi affirmé avoir rêvé que sa femme l'avait trompé !

Les méthodes des crimes d'honneur varient. Dans le Sind, une kari (littéralement une "femme noire") et un karo ("homme noir") sont massacrés à coups de hache, souvent avec la complicité de la communauté. Au Pendjab, les meurtres, généralement par arme à feu, sont plus souvent le résultat d'une décision individuelle et ils sont commis en privé. Dans la plupart des cas, le meurtre est perpétré par le mari, le père ou le frère de la femme accusée. Il arrive parfois que des jirgas (conseils tribaux) décident qu'une femme doit être tuée et envoient des hommes pour exécuter la décision. Les victimes, qui peuvent être des fillettes impubères aussi bien que des grands-mères, sont généralement tuées sur la base d'une simple allégation de relations sexuelles "illicites". Elles n'ont jamais la possibilité de faire entendre leur propre version des faits car cela ne sert à rien ; l'allégation suffit à salir l'honneur d'un homme et justifie donc le meurtre de la femme.

Dans **les pays occidentaux**, la majorité des crimes dits d'honneur se produisent au sein des communautés d'immigrés. De nombreuses femmes immigrées ou réfugiées en Europe se sentent isolées et laissées en marge de la société d'accueil. Le plus souvent incapables de parler la langue du pays d'accueil, elles sont encore plus exposées aux violences de toutes sortes et ne peuvent avoir accès à l'aide juridique de l'Etat ou ne connaissent pas leurs droits. La menace de l'expulsion en

raison de la non-conformité des lois sur l'immigration donne une dimension encore plus complexe à leur situation.

-**Allemagne**. Le 11 novembre 1999, un Kurde de 34 ans s'est donné la mort par balle sous les yeux de policiers, après avoir massacré sept membres d'une famille kurde. La police a avancé comme motif le "sentiment de l'honneur bafoué" car les membres de cette famille avaient refusé de laisser l'assassin prendre pour deuxième femme leur fille âgée de 19 ans.

-**Suède**. L'idéologie de "l'honneur familial" est un obstacle à l'intégration des femmes dans la société suédoise. Les parents kurdes ne tolèrent pas que leur fille ait, ou ait eu, un petit ami, alors que souvent, ils acceptent que leur fils ait une petite amie.

En janvier 2002, à Uppsala, un immigré kurde a tué sa fille, Fadime Sahindal, parce qu'elle refusait de se plier à la tradition kurde du mariage arrangé et avait une liaison avec un Suédois. Son assassinat a également soulevé la question du décès de son amant considéré initialement comme la conséquence d'un accident de voiture. Avant son assassinat, Fadime s'était même exprimée devant le Parlement suédois sur les difficultés rencontrées par les jeunes filles immigrées qui souhaitent vivre à l'occidentale. Le père de Fadime a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

En 1999, des réfugiés kurdes irakiens vivant en Suède sont retournés au Kurdistan irakien pour passer des vacances et marier à un Irakien leur fille de 19 ans, élève d'un établissement d'enseignement secondaire de Stockholm. Lorsqu'elle a refusé, la jeune fille a été tuée par son oncle.

-**Royaume-Uni** : Au cours des cinq dernières années, on a enregistré au moins 20 décès liés à des crimes dits d'honneur. En mai 1999, la Cour d'Assises de Nottingham a condamné une mère pakistanaise et son fils à la réclusion à vie pour avoir tué la fille de cette femme, Rukhsana Naz, (une mère enceinte, ayant deux enfants). A leurs yeux, Rukhsana avait fait honte à la famille en ayant une liaison hors mariage. Son frère l'a étranglée tandis que sa mère l'empêchait de se débattre. En février 1999, le cas de Jack et Zena Briggs de Bradford, a été soulevé au sein de la Chambre des communes. Leur seul crime était qu'ils s'aimaient. Zena était promise par ses parents à un cousin du Pakistan qui ne lui convenait absolument pas. La famille l'a condamnée à mort et a employé des détectives privés, des chasseurs de primes et des hommes de main, heureusement sans succès. Ce couple a cependant connu des années de détresse et de difficultés étant constamment obligé de s'échapper et de se cacher.

-**Etats-Unis** : En mars 1993, la Cour Suprême du Missouri a entendu le cas d'une mère catholique romane brésilienne et de son mari palestinien et musulman qui ont été déclarés coupables au premier degré pour le meurtre de leur fille âgée de 16 ans, Palestina Isa. Elle avait trouvé un travail après l'école contre le souhait de ses parents et avait commencé à fréquenter un homme afro-américain. Pendant que sa mère la tenait, le père l'a poignardée au moins 16 fois.

En 1992, Lubaina Bhatti a été contrainte de se marier avec Nawaz Bhatti. Quelques années plus tard, Lubaina a accusé son mari de violence domestique mais sans le poursuivre devant le tribunal, de crainte que son époux ne ramène son fils au Pakistan. En février 1999, elle a finalement demandé le divorce. Le 11 septembre 1999, Nawaz Bhatti a assassiné sa femme, sa sœur, son père et sa nièce (il pensait que cette dernière avait aidé sa femme) pour défendre son "honneur", qui avait été entâché par les agissements déloyaux de sa femme.

## TURQUIE : L'HONNEUR, UNE NOTION ANCRÉE DANS LES MENTALITÉS

"Ici, il n'y a aucun consensus sur ce qui constitue une atteinte à l'honneur. À Urfa, cela peut être de marcher devant son mari, ailleurs il faut quelque chose de plus "sérieux", parler à un garçon par exemple." Une avocate d'Urfa (Turquie) " Parmi les excuses avancées pour avoir battu une femme dans sa maison il y a : "regarder longtemps par la fenêtre", "dire bonjour à des amis de sexe masculin dans la rue", "le téléphone sonne et il n'y a personne au bout du fil", et "bavarder trop longtemps avec les commerçants". Une militante des droits des femmes, Diyarbakir.

"Ils nous considèrent comme des croisées plein de bonnes intentions [...] Quand on s'est occupé d'enquêter sur un de ces meurtres, un collègue masculin m'a dit : "Tu es très jeune. Avec le temps, tu ne t'occuperas plus de ces affaires-là." " Une avocate qui enquête sur les "crimes d'honneur".

À Elazig, en octobre 2002, un adolescent de seize ans et son frère de vingt-trois ans ont tué leur sœur qui venait de divorcer parce qu'elle "rentrait tard à la maison". Dans leur déclaration à la police, ils ont dit : "Nous avons lavé notre honneur, nous ne regrettons rien. "

"Selda", âgée de treize ans et mariée, est allée au cinéma avec une parente à Urfa le 28 décembre 1996. Son mari l'a traînée à l'extérieur en l'accusant d'être une prostituée et il lui a tranché la gorge avec un couteau sur une place animée. Il a purgé une courte peine d'emprisonnement.

Le corps carbonisé de Naciye Atmaca a été identifié à Kahramanmaraş en janvier 2004. Elle aurait été tuée par ses trois frères et par un autre homme sur ordre du conseil de famille, une réunion d'anciens qui décident traditionnellement du châtiment à infliger aux femmes considérées comme ayant déshonoré leur famille. Les quatre hommes ont été incarcérés en attendant d'être inculpés.

Ces exemples ont été tirés du rapport d'Amnesty International intitulé "Turquie, les femmes et la violence au sein de la famille", publié en 2004. Ce rapport fourmille d'exemples qui prouvent à quel point les femmes sont encore victimes aujourd'hui de conceptions plaçant la femme à un rang nettement inférieur. Parfois, les femmes vont jusqu'à penser qu'elles méritent une "punition" corporelle : selon une étude, plus de 70 p. cent des femmes des régions rurales ont fait cette réponse. Dans certains cas, des femmes se seraient infligées elles-mêmes leur "punition", par exemple en se suicidant, pour dégager leurs proches de sexe masculin de cette responsabilité et leur éviter une sanction pénale.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- *Turquie, les femmes et la violence au sein de la famille*, Amnesty International, EUR 44/013/2004, disponible sur <http://web.amnesty.org/library/index/FRAEUR440222004>
- *Pakistan, femmes et jeunes filles tuées pour des questions d'honneur*, Amnesty International, ASA 33/18/99, 1999.
- *Liban: Torture et mauvais traitement infligés aux femmes placées en détention préventive: une culture de l'assentiment*, Amnesty International, MDE 18/009/01, 2001.
- *Brûlée Vive*, de Souad, Ed. Pocket.  
Souad a dix-sept ans, elle est amoureuse. Dans son village comme dans beaucoup d'autres, l'amour avant le mariage est synonyme de mort. "Déshonorée", sa famille désigne son beau-frère pour exécuter la sentence. Aux yeux de tous, cet homme est un héros...

## FRANÇAIS / HISTOIRE

Cherchez des textes d'auteurs sur la notion d'honneur, et sur la domination masculine.

## 4. 7. MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES.

F., une Somalienne âgée de vingt ans et réfugiée en Belgique n'est pas encore délivrée des souffrances consécutives à la mutilation. " La première fois que l'on m'a cousue, j'avais sept ans. J'ai dû maintenir mes jambes fermées durant plusieurs jours pour que la plaie ne bouge pas, mais plus tard, alors que je jouais avec d'autres enfants, je suis tombée et elle s'est ouverte. Le lendemain, malgré mes pleurs et mes supplications, la femme est revenue pour me fermer une deuxième fois. Depuis lors, j'ai voulu une partie demeure gonflée. Mes parents n'ont jamais voulu que l'on m'ouvre parce que je ne pourrais plus me marier"

Dans presque toutes les cultures du monde, on trouve des formes de violence contre les femmes qui sont presque invisibles tellement elles semblent "normales" ou "habituelles".

On désigne par mutilations génitales féminines toutes les pratiques impliquant l'ablation totale ou partielle des organes génitaux féminins externes et toute lésion provoquée sur les organes génitaux féminins, que ce soit pour des raisons culturelles, religieuses ou tout autre motif non thérapeutique.

Le contrôle de la sexualité des femmes joue un rôle essentiel dans leur subordination. La mutilation sexuelle féminine est une manifestation extrême de la violence infligée pour restreindre l'expression sexuelle féminine.

En Afrique, dans les pays concernés, les mutilations sont pratiquées par des vieilles femmes, des accoucheuses traditionnelles ou des barbiers, parfois par des médecins ou des sages-femmes, dans des conditions d'hygiène souvent inexistantes.

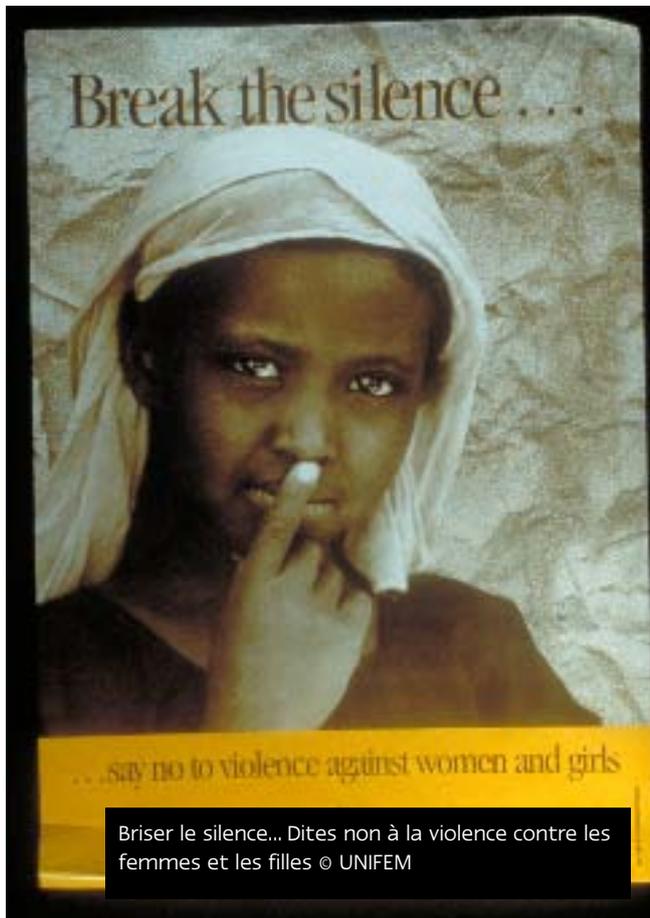
Les mutilations sont pratiquées généralement entre 4 et 14 ans, mais elles peuvent être aussi réalisées quelques mois après la naissance ou juste avant le mariage, selon les cultures. On estime à 130 millions le nombre de femmes concernées par les mutilations sexuelles en Afrique. On retrouve aussi ces pratiques dans la péninsule Arabique et en Indonésie.



### TÉMOIGNAGE : WARIS DIRIE, ANCIENNE MANNEQUIN D'ORIGINE SOMALIENNE, ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LES MUTILATIONS SEXUELLES EN AFRIQUE

«Quand je suis arrivée en Angleterre pour être domestique, j'ai appris petit à petit que toutes les femmes n'étaient pas excisées... Le secret que j'avais refoulé devenait trop lourd et j'ai senti

le besoin de le révéler. Plus tard, en devenant mannequin et en ayant accès aux médias, je me suis dit que je pouvais peut-être témoigner au nom des autres femmes et aider d'autres petites filles. (...) C'est alors que j'ai réalisé l'ampleur de ce que je faisais : révéler au monde entier ma blessure la plus intime... (...) Une fille qui n'est pas excisée est considérée comme sale et



personne de sexe féminin, avec ou sans consentement de cette dernière, [...]. La peine sera alourdie s'il s'agit d'une mineure ou si l'acte a été commis par un membre de la famille ou par une personne ayant autorité.

## ANALYSE DE TEXTE / COMPREHENSION

Burkina Faso : Seize fillettes excisées à Ouagadougou

OUAGADOUGOU (AFP) - 20/08/2004 07h38 - "Je sais que l'excision est interdite, j'ai voulu rendre service", a simplement déclaré à la télévision Adama Barry les yeux embués de regrets après avoir excisé, cette semaine à Ouagadougou, seize fillettes de 2 à 10 ans.

Cette récidiviste de 63 ans a excisé les fillettes à Tanghin, un quartier à la périphérie de Ouagadougou, semant la consternation au sein de la population de plus en plus hostile à cette mutilation devenue un délit pénal au Burkina-Faso.

"C'est honteux que cela se passe dans la capitale, car nous avons souvent traité les villageois d'ignorants", se révolte Martine, 40 ans vendeuse de bananes, elle-même excisée à 4 ans. "Chaque génération a ses problèmes, les nôtres c'est l'emploi et un bon mari, pas l'excision!", lance Kadi, étudiante en médecine.

Encore sous le choc, des habitants de Tanghin ont expliqué que les 16 enfants ont été excisées l'une après l'autre, sous une pluie battante au petit matin. "Quand nous sommes arrivés vers 9H00, il y avait juste du sang et des saletés sur les lieux", explique Antoine Sanou du Comité national de lutte contre la pratique de l'excision (CNLPE). "Cela s'est passé dans l'arrière-cour, là où elle égorgait ses poulets", raconte une voisine. D'après les gendarmes, c'est un appel téléphonique anonyme sur un numéro vert qui a alerté le CNLPE.

Récidiviste, l'exciseuse a déjà purgé des peines de 4 à 6 mois de prison ferme pour excision. "Je suis veuve et nécessiteuse, même la gratification de 250 Fcfa (0,375 euro) par fillette excisée ne m'a pas encore été versée par les parents", se lamente-t-elle à la télévision où parlent régulièrement des personnes impliquées dans ce type d'affaires afin que ces arrestations servent d'exemple. L'exciseuse a indiqué que c'étaient les grand-mères des fillettes qui étaient venues chez elle, avec une lame, la suppliant d'exciser les enfants. "Quand j'ai fini, le sang n'a même pas coulé: j'ai juste coupé les extrémités, puis appliqué une poudre de plantes sauvages pour prévenir l'hémorragie", a-t-elle expliqué.

Toutefois, le gynécologue de la clinique où les victimes ont été admises est formel: "quinze souffrent d'une ablation partielle ou totale du clitoris. Chez celle de deux ans, le clitoris a été enlevé et les petites lèvres ont été emportés" par la lame de rasoir. Ivre de colère, Mme Dialla, mère d'une des victimes, accuse: "c'est la coutume, ce sont les grand-mères qui décident de les exciser, nous on a aucun droit sur nos enfants". Hortense Palm, la secrétaire permanente du CNLPE réclame "la peine maximum" contre la vieille exciseuse et ses complices, toutes des proches des victimes. Elles encourent de 6 mois à 3 ans de prison ferme et des amendes de 150.000 à 900.000 Fcfa (225 à 1.375 euros).

Cette tragédie survient alors que le gouvernement s'était réjoui de la chute en 2002 de 66% à 40% du taux de prévalence de l'excision dans le pays. L'OMS dénonce une "opération barbare" qui touche désormais un nombre croissant de fillettes de 0 à 4 ans. "La gangrène est toujours là",

malsaine ; elle ne pourra pas se marier. Or une femme non mariée est rejetée de la communauté, elle ne peut même pas rester avec ses parents... Voilà pourquoi les mères ont honte si leur fille ne peut pas trouver de mari. Bien sûr, elles pourraient se révolter, se dire : «si on refuse l'excision, nos filles ne pourront pas se marier ? Et alors ? Nous pouvons nous en passer.» Mais non. C'est dans leur culture. C'est comme ça. Cela s'est toujours fait. Elles n'ont aucun point de comparaison. Quant aux filles, elles sont si jeunes, elles n'ont pas la possibilité de s'interroger, encore moins de résister. »

**Source :** Dominique SIMONNET, *Révéler au monde entier ma blessure la plus intime*, entretien avec Waris Dirie, Le Vif-L'Express, 20/11/1998.

### À TRAVERS LE MONDE

Plus de 135 millions de petites filles et de femmes ont subi des mutilations génitales et deux autres millions risquent chaque année de subir le même sort (6000 femmes et fillettes par jour) (Nations unies, 2002) Dans plus de 28 pays d'Afrique, on pratique les mutilations génitales féminines (Amnesty International, 1997)

Au Niger, 76 p. cent des jeunes femmes les plus pauvres seront mariées avant leurs dix-huit ans (Fonds des Nations unies pour la population, 2003)

Des mutilations génitales féminines ont été signalées dans des pays asiatiques comme l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et le Sri Lanka, ainsi qu'au sein de communautés immigrées d'Australie (Nations unies, 2002)

Des mutilations génitales féminines (MGF) sont pratiquées dans les communautés immigrées au Danemark, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni (Nations unies 2002).

En Belgique, la loi du 28 novembre 2000, relative à la protection pénale des mineurs, punit par son article 29 quiconque aura pratiqué, facilité ou favorisé toute forme de mutilation des organes génitaux d'une

affirme Antoine Sanou, soulignant qu'au moins quatre secteurs de la capitale sont des zones "à risques" où les exciseuses ont pignon sur rue pendant les vacances scolaires. Pour les associations féminines burkinabé, le combat ne doit pas se limiter aux exciseuses traditionnelles, il doit se poursuivre dans les hôpitaux où des personnels pratiquent l'excision dans la clandestinité.

#### QUESTIONS

- Qui est responsable de l'excision des 16 jeunes fillettes ?
- Comment explique-t-elle son geste ?
- Que risque-t-elle comme punition ?
- Quelle a été la réaction des habitants du quartier ?
- Qui est chargé de lutter contre l'excision au Burkina Faso ?
- Quelle est la situation de l'excision sur le plan légal au Burkina Faso ?
- Comment, à votre avis, peut-on mettre fin à la tradition des mutilations sexuelles ?

#### POUR ALLER PLUS LOIN :

Situez le Burkina Faso sur une carte géographique. Cherchez des informations sur la situation des femmes dans ce pays.

La polygamie est aussi pratiquée dans beaucoup de pays africains. Faut-il également lutter contre cette tradition ? Comment faire évoluer les mentalités tout en évitant d'imposer à d'autres cultures un schéma culturel occidental ?

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Martine VANDEMEULEBROUCKE, *Les mutilations sexuelles risquent de tuer Amina, expulsable*, Le Soir, 29/10/1999.
- Actes du colloque " *Les mutilations génitales féminines* ", Amnesty International, Bruxelles, février 1998.
- Un site d'information et de ressources pour les femmes d'Afrique francophone : [www.famafrique.org](http://www.famafrique.org)



Violée par son employeur, Nasiroh, une jeune indonésienne employée en Arabie saoudite, a ensuite été accusée à tort de l'avoir tué. Elle a été incarcérée pendant cinq ans suite à un procès expéditif, sans qu'elle sache ce dont on l'accusait! © AI

## 4. 8. L'ESCLAVAGE MODERNE, OU LES SÉVICES SUBIS PAR LES DOMESTIQUES

L'esclavage n'a pas disparu. Il se pratique désormais surtout à l'intérieur des maisons et concerne essentiellement les femmes.

Mais que signifie le mot "esclavage" ? Il faut attendre 1926 pour que la Société des Nations donne pour la première fois une définition internationale de l'esclavage : "L'état où la condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux". Les conditions de travail de beaucoup de domestiques correspondent bien à la notion d'esclavage moderne.

Une récente étude de l'OIM (Organisation International pour les Migrations) évalue entre 12000 et 14000 le nombre d'Ethiopiennes travaillant actuellement au Liban, principalement comme employées de maison, sans la moindre protection et soumises à toutes sortes de mauvais traitements. En deux ans, au moins 67 de ces femmes sont mortes dans des conditions suspectes, alors que beaucoup d'entre elles n'ont jamais plus donné signe de vie.

Les migrantes employées comme domestiques sont souvent ignorées par leur pays d'origine et considérées comme quantité négligeable par leur pays de résidence. En Arabie Saoudite, malgré un code du travail contenant un certain nombre de

dispositions favorables aux femmes (par exemple, le congé de maternité et une protection contre le licenciement pendant la grossesse et le congé de maternité), les domestiques sont explicitement privées de protection. L'une après l'autre, des domestiques ont raconté comment elles étaient contraintes de travailler entre dix-huit et vingt heures par jour et de dormir dans un coin ou dans un couloir, tout en étant régulièrement violées et battues. Dans les rares cas où elles sont autorisées à déposer des plaintes à la police, celles-ci sont ignorées, tournées en ridicule ou simplement démenties par leurs employeurs. Après quoi, les autorités classent l'affaire ou, pire, punissent la plaignante.

### ETRE ESCLAVE EN FRANCE

Elles viennent d'Afrique, d'Asie ou du Proche-Orient, croyant trouver un travail et un logement en Europe... Mais à l'arrivée, elles deviennent des bonnes à tout faire. Elles sont séquestrées, privées de papiers, et travaillent 15 à 18 heures par jour, 7 jours sur 7, sans congé ni salaire.

Il est très difficile d'investiguer d'un point de vue policier ou judiciaire, parce que certains "employeurs" bénéficient d'une immunité diplomatique, et sont mutés au bon moment vers un autre pays. Quant aux jeunes filles, elles sont tellement intimidées, menacées - parfois battues ou violées -, privées de tous documents qu'elles n'osent pas demander de l'aide. Elles sont dans un état psychologique déplorable et se méfient de tout le monde. Et puis, il faut obtenir un permis de séjour pour porter plainte. Sortir et demander de l'aide, c'est risquer de se faire refouler vers son pays d'origine. Et même lorsque la victime ose déposer une plainte, après avoir hésité, il peut y avoir prescription ; si néanmoins la plainte est reçue, le Code pénal français ne prévoit rien concernant ce genre de délit. Le mot *esclavage* n'y figure même pas !

Selon le Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM), la majorité des "esclaves domestiques" installés en France viennent d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et de Madagascar. Des cas venant d'Asie du Sud-Est commencent à être signalés. Il s'agit à plus de 98 % de femmes et de petites filles qui arrivent ici mineures et restent chez leur employeur jusqu'à leur 18 ans. Ensuite, le plus souvent, elles sont renvoyées parce qu'elles sont moins dociles et, étant clandestines, représentent un danger pour leur employeur. Aussi, parce que leur patronne n'aime pas voir les hommes de la maison tourner autour d'elles.

En France, les employeurs de ces "bonnes à tout faire" sont surtout des Français mariés avec une personne originaire du pays où l'esclave sera recruté, ou encore des Français expatriés qui ont travaillé dans ces pays et en ont ramené une "petite bonne" en rentrant en France. Mais les diplomates installés en France en engagent aussi (cela concerne cependant moins de 20 % des cas selon le CCEM).

Souvent, les jeunes filles sont confiées par leur famille. La tradition de donner un enfant en semi-adoption est très répandue dans les pays musulmans. Cela s'appelle « Kafala ». L'enfant donné (ou vendu) vient généralement de la campagne. Il est pris en charge par un « Kafil » qui habite la ville. C'est une façon de donner à l'enfant une chance de sortir de la misère, et ça peut très bien marcher. Mais ça peut aussi déboucher sur un trafic d'esclaves.

### QUELQUES EXEMPLES PARMIS TANT D'ESCLAVES ANONYMES

**Aline** a quitté l'Afrique pour la France à onze ans, pour s'occuper des cinq enfants d'un couple. "Une vieille tradition

africaine" dit son employeur, qui, la fillette grandissant, la harcèle sexuellement.

Des voisins alertés aident la gamine à s'enfuir. Son employeur la retrouve et la ramène. Le Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) est prévenu. Une action en justice est entamée. Aline a aujourd'hui 18 ans. Elle est sauvée.

**Henriette** a débarqué, il y a 5 ans, chez une Togolaise mariée à un Français, qui ensuite la "prête" à une amie mauritanienne. Là, Henriette dort par terre et travaille 15 heures par jour sans salaire. Une voisine de l'immeuble la croise dans l'escalier... et intervient.

**Rachida** est une petite Béninoise de 13 ans. Elle vit chez une compatriote qui la bat et l'oblige à travailler. Là encore c'est une voisine qui la rencontre sur le chemin de l'école où elle conduit les enfants de sa patronne et est frappée par son air terrorisé, ses haillons et les traces de coups sur son visage. Elle aide la fillette à se sauver, alerte la police qui prévient le Comité, et accueille l'enfant chez elle.

Après la mort de ses parents, **Safia** vit avec sa grand-mère en Somalie. Celle-ci est trop pauvre pour la nourrir et la confie à un oncle à Djibouti. Celui-ci s'en débarrasse auprès d'une certaine Naïma qui est employée à l'ambassade de Djibouti à Paris. Safia et une autre petite fille de 8 ans se lèvent à 4 heures du matin et travaillent jusqu'à la nuit. Elles sont battues, malades, blessées, leurs plaies "désinfectées" à l'eau de Javel, et dorment sur un tapis dans une salle de bain sans chauffage. C'est là aussi qu'on leur jette les restes des repas familiaux. Safia arrive à s'enfuir. Le Comité engage des poursuites contre Naïma, mais se heurte à l'immunité diplomatique de celle-ci qui émigre au Canada. Safia vit aujourd'hui dans une famille d'accueil.

**Haïti : les restaveks, esclaves dans les maisons.** En Haïti, la pauvreté à la campagne oblige de nombreuses familles à envoyer leurs enfants, parfois âgés de sept à huit ans à peine, travailler en ville comme domestiques non rémunérés. Les parents ne sont généralement pas payés. Ils espèrent simplement que l'enfant sera bien nourri.

La plupart de ces *restaveks* travaillent pour des ménages pauvres, à peine plus favorisés qu'eux au plan économique. Ils travaillent durement pendant de longues heures, faisant le ménage, la cuisine et allant chercher de l'eau et de la nourriture à des kilomètres sous une chaleur écrasante. Souvent, ce sont des filles. Leur nourriture se résume en général aux maigres restes laissés par la famille, et ils n'ont pas le temps de jouer ou de se faire des amis. Nombre d'entre eux sont battus et maltraités, et ceux qui tentent de s'échapper sont sévèrement punis.

### RECHERCHE :

Quels sont les points communs entre toutes ces histoires d'esclaves domestiques ?

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Libertés !, dossier "L'Europe, nouvelle terre d'esclavage ?", mensuel d'Amnesty Belgique Francophone, n° 389, décembre 2002.
- Sylvie O'DY, *Esclaves en France*, Editions Albin Michel, 2001. Une série de récits poignants relatant le parcours de jeunes femmes ou de mineures d'âge originaires du Tiers Monde, ayant été soumises par chantage ou violences à un asservissement domestique total. Ce sont des récits anonymes (pour raison de sécurité) ayant pour cadre des milieux très divers : diplomatie, beaux quartiers ou même grands

ensembles.

- Henriette AKOFA, *Une esclave moderne*, éditions Michel Lafont, 2000.
- Dominique TORRES, *Esclaves*, éditions Phebus, 1996.
- Christiane TAUBIRA-DELANNON, *L'esclavage raconté à ma fille*, de Bibliophane - Daniel Radford, 2002. Une mère raconte à sa fille l'histoire des souffrances et des révoltes des peuples victimes de l'esclavage. Un chapitre est consacré à l'esclavage moderne.
- J.R.CADET, *Restavec. Enfants esclaves en Haïti*, 1<sup>er</sup> éd. du Seuil, 2002. Un livre très émouvant sur le sort des petites filles haïtiennes placées comme "bonnes" dans des familles riches de l'île et surexploitées.
- CCEM, Comité Contre l'Esclavage Moderne <http://www.esclavagemoderne.otg/CCEM/FR/>
- En France : 31 rue des Lilas 75019 Paris. / E-mail [ccecm@imaginet.fr](mailto:ccecm@imaginet.fr)
- En Belgique : [ctms.ccem@freebel.be](mailto:ctms.ccem@freebel.be)
- Organisation internationale pour les migrations, site internet : <http://www.iom.int>

## 5. VIOLENCES DANS LE MILIEU SOCIAL

### 5. 1. LE VIOL



Cette femme a été violée à l'âge de 20 ans dans le cadre d'une relation sentimentale. Elle est membre de l'ONG britannique «Women against rape». © Cristal Amis from Crossroads

En 2002, en Belgique, pas moins de 2438 viols ont été enregistrés, selon les données de l'institut de Statistique, soit près de 7 viols déclarés par jour. En France, on pense que sur 25 000 cas de viol par an, seulement 8 000 sont déclarés à la police. En Belgique, des chercheurs ont interviewé 783 femmes, 68% d'entre elles ont déclaré avoir connu la violence physique ou sexuelle.

Le viol constitue une grave atteinte à l'intégrité physique de la femme et peut être utilisé comme une forme de torture. Ce crime est omniprésent dans le monde. Toutefois, les personnes qui en sont victimes le dénoncent rarement par crainte de l'opprobre qu'il génère, et il est encore plus rare que les agresseurs soient sanctionnés. Le viol est également associé aux grossesses non désirées et aux maladies sexuellement transmissibles, notamment le SIDA.

Le viol touche majoritairement les femmes (80 à 90 % des victimes). Les violeurs ne sont ni des pervers, ni des malades, ni des alcooliques, mais plutôt des personnes très bien intégrées à la société, et de toutes classes sociales. Le viol ne constitue pas non plus une pulsion sexuelle incontrôlée, puisque les études montrent que la majorité des agressions sont préméditées. Le viol est bien un instrument de domination, et il a toujours été utilisé comme tel, avec comme paroxysme les viols systématiques lors des guerres (voir chapitre 6.2).

#### VICTIME OU COUPABLE ?

Le paradoxe du viol consiste en ce que c'est souvent la victime qui se sent coupable, ce qui est parfois accentué par l'attitude de la justice. L'idée que les femmes incitent à la violence sexuelle par leur façon de s'habiller est très répandue.

En septembre 2003, Nik Aziz Nik Mat, Premier ministre de l'État de Kelantan en Malaisie et chef d'un parti d'opposition islamiste, déclarait que "même" des femmes vêtues de façon pudique

pouvaient "provoquer le désir" des hommes en mettant du rouge à lèvres ou du parfum. Il avait auparavant critiqué les jeunes femmes qui portent des vêtements moulants en disant qu'elles incitaient les hommes au viol ou à l'agression.

En Italie, en 1999, la Cour Suprême italienne a cassé une condamnation pour viol au motif que la victime portait lors des faits un jean et que "chacun sait (...) que des jeans ne peuvent être, même en partie, retirés qu'avec la collaboration active de la personne qui les porte". Autrement dit, les filles qui portent des jeans seraient toujours consentantes, même lorsqu'elles sont violées ! Ce jugement a par la suite été cassé, suite à l'indignation générale de l'opinion publique et des mouvements de femmes.

Les femmes et les jeunes filles sont incitées à porter des vêtements à la mode et "sexy" sous la pression de leurs camarades, de l'industrie du vêtement, de la publicité et des médias ; pourtant, c'est elles qu'on rend responsables de la violence dont elles sont victimes si elles s'habillent de façon "provocante". Les médias véhiculent parfois l'idée que la violence contre les femmes est acceptable et même excitante. Par exemple, une chanson populaire brésilienne qui demande à une femme de danser de façon provocante (*Vaia glamorosa*) comprend le refrain suivant :

*Si te bota maluquinha*

(Si tu perds un peu la tête)

*Um tapinha eu vou te dar porque*

(Je te donnerai une petite fessée parce que)

*Dói, um tapinha não doi, um tapinha não doi*

(Mal, une petite fessée ne fait pas mal, ne fait pas mal)

### LE GHB, OU LA DROGUE DES VIOLEURS

Cette drogue est parfois utilisée par les violeurs qui s'en servent le plus souvent dans les boîtes de nuit. La poudre est jetée dans le verre de la victime et provoque un état euphorique et de soumission, des nausées, tournis, bourdonnements et surtout des pertes de mémoire. L'usager n'a que des souvenirs parcellaires du temps passé sous l'emprise du GHB, sous forme de "flashes".

Pour en savoir plus :

[www.casediscute.com/2003/008\\_viol/dossier/dossier\\_06.shtml](http://www.casediscute.com/2003/008_viol/dossier/dossier_06.shtml)

### QUE FAIRE APRÈS UN VIOL ? (VÉRIFIER SI CES INFOS SONT EXACTES POUR LA BELGIQUE !)

#### a / Porter plainte

La victime d'un viol dispose d'une durée de 10 ans pour porter plainte. Au-delà, il y a prescription (aucune poursuite n'est plus possible). Si le viol a été commis sur la victime alors que celle-ci était mineure au moment des faits, la prescription de dix ans se compte à partir de la majorité de la victime.

**Il est important de déposer plainte au plus vite** : en effet, les chances d'identifier et d'intercepter l'agresseur, d'entendre des témoins, de rassembler toutes sortes de preuves peuvent diminuer avec le temps. La déposition peut se faire avec le soutien du bureau d'aide aux victimes, lequel peut aussi continuer à faire le lien entre la victime et les enquêteurs.

#### b / Faire un examen médical

- Eviter de se laver avant l'examen car toutes les traces (sperme, sang, peau griffée...) que l'agresseur a laissées peuvent servir de preuve en justice.
- Conserver vêtements, linges souillés, objets... qui pourront servir de preuves ;
- La consultation médicale doit se faire le plus tôt possible, de préférence dans un hôpital ;
- Le médecin procédera à un examen complet et établira un certificat constatant l'état de la victime : prélèvements

vaginaux nécessaires pour l'identification du violeur et analyse de toutes traces de l'agresseur (griffures, cheveux...);

- Il sera apte à prescrire :

- la "pilule du lendemain", pour éviter ou prévenir une possible grossesse ;
- un traitement contre d'éventuelles MST
- un dépistage contre d'éventuelles MST ;

Il remettra à la victime un certificat qui constate les traces visibles du viol (griffures, traces de strangulations, ecchymoses...), et l'état général après le viol (angoisse, larmes, agitation...).

### CONSÉQUENCES ET SYMPTÔMES : L'APRÈS VIOL

Symptômes de l'état de choc

- doute de soi et des faits ;
- sentiment d'être sale : compulsion à se laver plusieurs fois par jour ;
- troubles du sommeil (cauchemars, difficultés d'endormissement) ;
- repli sur soi, isolement ou besoin de s'étourdir ;
- angoisse ;
- sentiments de honte et de culpabilité ;
- tétanie, spasmophilie, nausées.
- dépression ;
- phobies, peurs ;
- agressivité ;
- troubles de la communication et du langage ;
- peur des contacts physiques et des relations sexuelles : impossibilité d'avoir des rapports ou le contraire ;
- tentatives de suicide ;
- diverses somatisations.



**Frapper une femme ? Moi, jamais.**

Je voudrais pouvoir en dire autant de mon père.

La violence domestique est un crime



## ADRESSES UTILES

- **SOS VIOL** : Rue Blanche, 24 1060 Bruxelles - Tel : 02/534.36.36 Fax : 02/534.86.67 - E-mail : [sosviol@brutele.be](mailto:sosviol@brutele.be)
- **SOS VIOL LUXEMBOURG** : Rue de Bastogne, 46 - 6700 ARLON - Tél:063/233872 - Fax :063/413034
- **Services d'aide aux victimes** : existent dans chaque région. Votre commissariat pourra vous renseigner le bureau le plus proche. Ces services apportent une aide psychologique et un soutien dans les démarches à effectuer au niveau des plaintes. Vous pouvez aussi faire appel à la **Commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence** qui centralise l'ensemble des services d'aide aux victimes.  
Adresse postale : Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles  
Locaux : Porte de Hal 5-8, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/542.72.08 ou 02/542.72.44,  
Vous trouverez la liste de tous les services d'aide aux victimes en Belgique francophone en allant sur le site [http://www.just.fgov.be/index\\_fr.htm](http://www.just.fgov.be/index_fr.htm)  
Cliquez sur « Justice de A à Z » et choisissez « Aide financière aux victimes » (aller tout en bas au point 9. Adresses utiles).
- **Ecoute enfants** : 103
- **SOS-Enfants**  
Service pluridisciplinaire pouvant établir un bilan de l'état physique, psychique et social de l'enfant ou de l'adolescent, dans son milieu de vie ; coordonner les actions entreprises et déterminer les rôles précis de chaque intervenant ; réfléchir, avec la famille, à l'opportunité d'une information judiciaire.  
<http://www.cfwb.be/dgde/sosenfants.html>
- **Services de l'aide à la jeunesse(SAJ)** :  
<http://www.cfwb.be/aide-jeunesse/contacts/z&saj.htm>  
Site central de l'aide à la jeunesse pour les jeunes et les familles  
<http://www.cfwb.be/aide-jeunesse/htmlfam/platfam.htm>
- **Centre psycho-médico-social** : ce centre est avant tout un lieu de parole et d'écoute pour les élèves, les parents et les enseignants, peut aider à poser le diagnostic de maltraitance et assurer la guidance de l'enfant ou de sa famille : Ministère de la Communauté française - A.G.E.R.S. — Médiation scolaire — C.A.E. - Bureau 535 étage 2/3— Bd. Pachéco, 19 bte 0 — 1010 BRUXELLES — Tél: +32(02)210.57.10 — Fax: +32(02)210.55.56

## RACONTER POUR RÉUSSIR À SURVIVRE

- Susan BRISON, *Après le viol*, éditions Jacqueline Chambon  
Victime d'une agression sexuelle, une jeune philosophe féministe américaine analyse le processus qui l'a menée à reconstruire son identité perdue.
- Catherine MORBOIS, *L'aide aux femmes victimes de viol*, Marie-France Casalis, L'Esprit du Temps, 2002. Ouvrage collectif pour dénoncer les violences sexuelles à l'encontre des femmes et venir en aide à celles qui ont été victimes.
- Site de Sud Etudiant, avec un article intéressant sur le viol et des liens vers des associations.  
[www.sud-etudiant.org/article.php3?id\\_article=33](http://www.sud-etudiant.org/article.php3?id_article=33)

## CHANSON

“Quand on entend parler de femmes que l'on viole, Pour beaucoup d'entre nous, ça reste des paroles. On discute, on s'indigne, on ferme le journal Puis on finit par trouver ça presque normal.

Hier, j'ai rencontré l'une de ces victimes.  
Pour la police, c'est affaire de routine  
Et pour les autres, ce n'est guère qu'une histoire.  
Moi, j'ai vu la détresse au fond de son regard. ”

Extrait de “Chanson cri” de Georges MOUSTAKI

## DEBAT

Trouvez-vous que l'on parle assez du viol à l'école ? Faut-il aborder ce sujet en classe et à partir de quel âge ? Comment aider les personnes qui ont été victimes d'un viol ?

## 5. 2. FEMMES ET SIDA

Les jeunes femmes sont souvent victimes de violences sexuelles non seulement parce que ce sont des femmes, mais aussi parce qu'elles sont jeunes et vulnérables. Dans certaines sociétés, des jeunes filles ont dû subir des rapports sexuels en raison d'une croyance absurde selon laquelle les hommes contaminés par le VIH ou atteints du sida guériraient s'ils avaient des relations avec une vierge ! Des chiffres communiqués récemment par l'ONUSIDA montrent que les jeunes filles de quinze à dix-neuf ans vivant en Afrique subsaharienne courent six fois plus de risque d'être séropositives que les garçons de la même classe d'âge, essentiellement à cause des viols, des rapports sexuels contraints et de leur incapacité à obtenir des pratiques sexuelles sûres. L'âge ne protège pas les femmes de la violence. Si certaines sociétés respectent la sagesse des femmes âgées, leur accordent une certaine considération et leur offrent une plus grande autonomie, d'autres maltraitent les femmes fragiles et isolées, particulièrement les veuves. Au Zimbabwe, par exemple, des organisations ont constaté une augmentation des agressions contre les veuves, accusées d'être des sorcières et rendues responsables de la propagation du VIH et de la multiplication des cas de sida !

### LES LIENS ENTRE SIDA ET VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Au-delà de la pauvreté, il existe d'autres facteurs qui favorisent la propagation du virus du Sida. Le viol en est un. L'immense majorité des victimes de viols sont des femmes et des jeunes filles. Elles risquent à la fois de tomber enceintes de leur violeur et d'être contaminées par le VIH/sida (et les autres maladies sexuellement transmissibles). L'administration préventive de médicaments dans les 72 heures qui suivent l'exposition au virus pourrait réduire la probabilité d'infection par le VIH, mais peu de femmes des pays pauvres ont accès à ce type de traitement.

La violence ou la crainte de la violence empêchent souvent les femmes d'adopter, en concertation avec leur partenaire, des pratiques sexuelles protégées, y compris au sein du mariage. Les femmes qui essaient d'obtenir de leur partenaire masculin qu'il adopte de nouveaux comportements sexuels – en lui demandant d'utiliser des préservatifs, par exemple – sont parfois accusées d'être infidèles ou séropositives. Par contre, la fidélité d'une femme ne la protège nullement contre le virus d'un mari séropositif.

De plus, beaucoup de femmes craignent d'être rejetées par leur entourage ou leur mari en avouant avoir le sida. L'exemple de Gugu Dlamini, battue à mort par des voisins en Afrique du Sud après avoir révélé sa séropositivité, n'est pas unique. De nombreux témoignages confirment que les femmes ont peur que leur mari ne réagisse violemment en apprenant leur séropositivité.

### RWANDA : LE SIDA, UNE NOUVELLE FORME D'EXCLUSION

Les séquelles du génocide et de la guerre ont souvent eu des répercussions spécifiques et particulièrement graves sur les femmes et les jeunes filles au Rwanda. Les femmes qui ont un accès limité aux soins de santé, continuent de mourir de maladies liées au VIH /SIDA, que certaines d'entre elles ont contracté lors de viols au cours du génocide et du conflit armé de 1994.

Celles qui ont survécu aux viols et leurs familles sont confrontées à toute une série d'autres violations de leurs droits fondamentaux : les survivantes de violences sexuelles ont pu contracter le virus du SIDA, qui les stigmatise ainsi que leurs

familles. Cette situation peut entraîner la perte d'un emploi, des difficultés à défendre les droits liés à la propriété et la perte de droits civils et politiques. Les enfants dont les parents sont atteints du VIH/SIDA tombent souvent dans un état de très grande pauvreté après la mort de leurs tuteurs. Ces enfants peuvent être forcés de devenir vendeurs dans les rues ou tout simplement se retrouvent sans logis, ce qui les expose au viol ou peut les conduire à avoir des relations sexuelles en échange de nourriture ou d'argent.

AVEGA, une association de veuves du génocide, estime que presque 70% des femmes violées pendant le génocide ont contracté le VIH, et que 80,9% des victimes du génocide sont toujours traumatisées. Bien que tous les cas de VIH/SIDA chez les rescapées de viols ne puissent être attribués à des violences sexuelles, la pratique massive du viol durant l'année 1994 a contribué à répandre le virus au Rwanda de manière significative, étant donné le risque élevé de transmission du VIH au cours de violences sexuelles.

### À TRAVERS LE MONDE

51 % de toutes les personnes infectées par le virus du SIDA (environ 20 millions de personnes) sont des femmes (UNIFEM 2003).

À travers le monde, plus de la moitié des nouveaux cas d'infection par le virus du Sida concerne des jeunes gens âgés de 15 à 24 ans et plus de 60 % des jeunes séropositifs sont des femmes dans le groupe des 15-24 ans (ONUSIDA, 2003) et 55 % des 16000 cas nouveaux d'infection comptabilisés chaque jour sont des femmes (ONUSIDA, 2003). Le SIDA est aujourd'hui l'une des principales causes de décès chez les femmes âgées de vingt à quarante ans dans plusieurs villes d'Europe, d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique du Nord (ONUSIDA, 2003).

Trois millions de personnes sont mortes de maladies liées au SIDA en 2003 (ONUSIDA, 2003).

"Dans les Caraïbes, 70 % des personnes infectées en 2003 sont des femmes", s'alarme le New York Times. En Haïti, 51 % des filles disent avoir été violées à l'école.

Dans le Transkei, une province d'Afrique du Sud, 26 % des filles de 16 à 23 ans affirment avoir eu un rapport sexuel forcé.

En Inde, les femmes au foyer sont de plus en plus touchées, car elles n'ont aucun moyen de protester contre les mariages arrangés, qui sont un redoutable vecteur : 80 % des femmes infectées sont mariées et 90 % des hommes ignorent leur séropositivité. (The Independent.)

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Rwanda : *Vouées à la mort*, les victimes de viol atteintes par le VIH/SIDA, rapport d'Amnesty International, AFR 47-007-2004
- Darfour (Soudan), *Le viol : une arme de guerre*, rapport d'Amnesty International, AFR 54/076/2004.
- Organisation Mondiale de la Santé. <http://www.who.int/fr/index.html>
- *Libération*, de l'Afrique au Bangladesh, les femmes sont victimes de violences sexuelles qui les exposent à une contamination dévastatrice. <http://www.liberation.fr/page.php?Article=223604>



Une prostituée russe  
témoigne. © DR

### 5.3. TRAITE DES FEMMES ET PROSTITUTION FORCÉE

L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Les femmes sont les premières victimes de la traite des êtres humains, notamment pour l'exploitation sexuelle. Elles sont d'autant plus vulnérables qu'elles sont peu protégées. Les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est ainsi que les pays d'Europe centrale et de l'Ex-Urss sont les principaux pourvoyeurs de ces esclaves des temps modernes. Elles sont le plus souvent enlevées, quand elles ne sont pas vendues par leur propre famille.

Chaque année, plusieurs centaines de femmes et adolescentes victimes de la traite sont amenées de l'ex-Union soviétique pour travailler dans l'industrie du sexe en Israël. Dans bien des cas, les femmes victimes de la traite dans les pays de l'ex-Union soviétique sont achetées et vendues en Israël pour d'importantes sommes d'argent ; certaines sont maintenues en servitude pour dettes. Beaucoup de femmes sont séquestrées par leurs "propriétaires" dans des appartements dont elles ne peuvent sortir sans être accompagnées. Selon certaines sources, les

passesports des femmes victimes de la traite sont confisqués pour les empêcher de quitter Israël. Ces femmes sont souvent menacées, notamment de viol et d'autres formes de sévices sexuels, ou victimes de tels agissements.

Si certaines femmes sont enlevées ou contraintes, un grand nombre quittent initialement leur pays de plein gré, croyant que le travail qui leur est offert – en Europe occidentale, leur est-il dit généralement – leur permettra d'échapper à la pauvreté, à la violence ou aux exactions qu'elles subissent. La violation systématique de leurs droits débute fréquemment dès le départ : cette stratégie vise à les rendre totalement dépendantes de leurs trafiquants et, plus tard, de leurs "propriétaires". Le voyage se poursuivant, elles comprennent de mieux en mieux que le travail qui leur a été proposé ne correspond pas aux promesses ; elles sont dépouillées de leurs papiers, parfois battues, et à peu près certainement violées si elles commencent à protester

#### **LE MARIAGE BLANC**

Le mariage est parfois utilisé pour attirer les jeunes filles. Elles quittent leur village, pensant qu'elles vont se marier et de fait, parfois elles se marient avec un homme qui les met ensuite sur le marché du sexe. Elles acceptent souvent de se marier parce qu'elles pensent avoir ainsi une sécurité financière. C'est aussi un moyen pour avoir des papiers et donc une possibilité de rester sur le territoire de l'Union européenne. Malheureusement une fois mariées, leur mari leur confisque le passeport et les prostitue. Ce trafic existe par exemple entre l'Amérique latine et les Pays-Bas.

En Belgique, dans le milieu agricole en Flandre, on trouve des mariages blancs avec des jeunes filles thaïlandaises ou Philippines qui vivent parfois dans des situations de détresse

indescriptibles, totalement isolées (très souvent elles ne parlent pas la langue) et souvent victimes de maltraitances.

Attention, les mariages blancs n'impliquent pas forcément des buts de trafic ou de prostitution, ni des mauvais traitements : souvent, il ne s'agit que de régulariser le séjour d'une personne sans papiers.

### LA TRAITE DES FEMMES DANS LE MONDE

Chaque année, un à deux millions de femmes sont vendues comme des objets sexuels pour la prostitution. Elles viennent en majorité d'Amérique du Sud, d'Asie, des Caraïbes, et d'Europe de l'Est (surtout depuis la chute de la Mur de Berlin). Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2000, à peu près 50.000 femmes originaires de République Dominicaine travaillaient dans le commerce sexuel en Autriche, Curaçao, Allemagne, Grèce, Haïti, Italie, Pays-Bas, Panama, Porto-Rico, Espagne, Suisse, Venezuela et dans quelques pays des Caraïbes. En République Dominicaine, l'industrie du sexe à l'étranger est considérée comme une alternative pour les femmes pauvres qui ne sont pas à même de trouver du travail dans leur pays.

Une autre recherche de l'OIM indique que le nombre de femmes victimes de la traite depuis l'Europe Orientale vers l'Europe Occidentale a augmenté au cours des années 1990 (notamment à destination de la Belgique et des Pays-Bas).

La Coalition Asiatique contre la Traite des Femmes estime que pendant les dix dernières années, 200.000 femmes du Bangladesh ont été victimes de la traite vers le Pakistan, phénomène qui continue à un taux de 200-400 femmes par mois ! En Thaïlande, de 20.000 à 30.000 femmes Birmanes travaillent comme prostituées, grâce à des formes de traite basées sur la promesse de faux contrats de travail, la séquestration et la vente des filles des tribus des collines. En Australie, chaque année 300 femmes thaïlandaises victimes de la traite sont " importées " pour le marché de la prostitution.

L'OIM estime que la traite des femmes continuera à être un crime très important, si les gouvernements et les autorités policières ne font rien pour affronter le problème avec plus de détermination.

### LE SCANDALE DES « BEER GIRLS »

Dans des pays asiatiques comme le Cambodge, le Vietnam ou la Thaïlande, les grandes marques de bière, dont Stella Artois, n'hésitent pas à recruter des jeunes filles qu'elles utilisent comme « entraîneuses ». Elles sont reconnaissables à leur uniforme plutôt sexy où l'on peut lire la marque de l'entreprise dont elles dépendent, et vont de table en table pour faire boire les clients. Elles gagnent 50 dollars par mois et peuvent avoir une commission si elles dépassent leur objectif ou une retenue de salaire si elles ne l'atteignent pas. Surnommées en anglais "beer girls" ou lanceuses de bière en français, elles ont fait l'objet d'une étude effectuée par l'ONG Care Cambodia avec le soutien des grands brasseurs asiatiques. Cette étude révèle que plus de la moitié des filles ont été abusées sexuellement, et 79 % d'entre elles disent avoir été témoins de telles pratiques.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Pepper Plug, n° de Septembre 2004.

<http://www.agripress.be/start/artikel/8751/fr>

### RECHERCHE

1. Cherchez des informations sur la prostitution en Belgique.
2. Que pensez-vous du phénomène des « beer girls » ? Cherchez plus d'informations.
3. Analysez, après les avoir imaginés, les différents scénarios et les différentes motivations qui pourraient être à la base

du phénomène.

4. Faut-il à votre avis interdire la prostitution ? Quels sont les avantages et les risques d'une telle mesure ?
5. Quels sentiments pensez-vous qu'une prostituée peut éprouver ? Exhibitionnisme ? Peur ? Indifférence ? Envie de s'enfuir ?
6. Comment expliquez-vous le haut pourcentage de mineures prostituées ?
7. Quelle attitude pensez-vous qu'ont leurs employeurs par rapport à la dignité ou la santé des prostituées ?
8. Quelles sont les causes qui expliquent la floraison de ce type de commerce ?
9. Qui porte les responsabilités de ce phénomène ?

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Actual Quarto S, *Les enfants du trottoir*, n°12, avril 1997.

- *Enfants et prostitués*, col. Compacts de l'info, éd. Casterman, 1996.

- Dossier pédagogique et Bande dessinée : DERIB, *Pour toi Sandra*, Mouvement du Nid, <http://www.lenid.org/>

### LE KOSOVO : UNE DESTINATION POUR LES " ESCLAVES SEXUELS "

*" Finalement, j'ai atterri dans un bar au Kosovo, (j'y étais) prisonnière et obligée de me prostituer. Je n'étais jamais payée, je ne pouvais pas sortir toute seule, le propriétaire devenait de plus en plus violent au fur et à mesure que les semaines passaient ; il me battait et me violait, les autres filles aussi. Il a dit que nous lui appartenions. En nous achetant, il avait acquis le droit de nous battre, de nous violer, de nous laisser mourir de faim et de nous contraindre à avoir des rapports sexuels avec des clients " .*

La communauté internationale est responsable du développement d'une industrie du sexe qui exploite des femmes et des jeunes filles venant des pays les plus pauvres d'Europe, qui sont amenées au Kosovo dans le cadre d'un trafic d'êtres humains. Depuis le déploiement, en juillet 1999, de la Force internationale de paix au Kosovo (KFOR) et la mise en place de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), cette région est devenue l'une des principales destinations des femmes soumises à la prostitution forcée.

Si certaines sont enlevées dans leur pays, un grand nombre se rendent au Kosovo de leur plein gré car on leur propose un travail (en Europe occidentale la plupart du temps) qui leur donne l'espoir d'échapper à la pauvreté ou à la violence. Une jeune femme raconte : " Un ami m'a présentée à une femme qui m'a proposé un travail à l'étranger et m'a dit qu'elle m'obtiendrait un passeport, gratuitement. J'ai demandé s'il s'agissait de sexe et elle m'a garanti que non. " Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la majorité des femmes et des jeunes filles de Moldavie amenées au Kosovo dans le cadre d'un trafic s'étaient vues promettre un emploi en Italie. L'invitation passe souvent par des amis ou connaissances qui promettent des emplois en Italie ou ailleurs en Europe occidentale – comme serveuse, employée de maison, gardienne d'enfants, danseuse, fille au pair – parlent de salaires de 1 000 ou même 1 500 euros par mois. Des agences de voyage, des journaux, des petites annonces offrant des emplois de danseuse, modèle, serveuse, hôtesse ou strip-teaseuse sont aussi des voies de recrutement. Nombre de promesses sont plus classiques : une mère célibataire gagnant 30 euros par mois dans un bar de son pays d'origine s'est vue promettre un salaire de 300 euros pour le même travail, au Kosovo.

Souvent, les victimes sont vendues plusieurs fois au cours du voyage, pour des prix compris entre 50 et 3 500 euros.

“ J’ai été battue et forcée à des rapports sexuels [...] si on n’acceptait pas, ils nous passaient à tabac et nous violaient, tout simplement. ”

“ Même lorsqu’il faisait froid, j’étais obligée de porter des robes légères [...]. Le patron me forçait à aller avec des policiers et des soldats de la force internationale [...]. Je n’ai jamais eu la moindre chance de m’enfuir pour quitter cette vie de misère parce qu’une femme me surveillait à chaque instant. ”

À leur arrivée au Kosovo, les femmes sont passées à tabac et violées par les clients, les “propriétaires” et certains de leurs employés. Nombre d’entre elles sont quasiment emprisonnées dans un appartement, une chambre ou une cave. Certaines deviennent des esclaves, employées dans des bars ou des cafés le jour, puis enfermées dans une chambre par un homme qu’elles désignent comme leur “propriétaire”, mises à la disposition de 10 à 15 clients chaque nuit. Certaines découvrent que leurs salaires – dont la perspective les a poussées à partir de chez elles – ne sont jamais payés, mais sont retenus pour acquitter leur “dette”, payer des amendes arbitraires ou leur nourriture et leur hébergement. Malades, elles ne peuvent pas se faire soigner. Elles n’ont aucun statut légal et leurs droits les plus élémentaires sont déniés. Certaines d’entre elles n’ont pas plus d’une douzaine d’années.

En dépit de certaines mesures encourageantes prises par les autorités, les femmes victimes de traite sont encore souvent traitées comme des criminelles. Par exemple, il arrive qu’elles soient inculpées de prostitution à la suite de descentes de police. Si elles sont malades, elles n’ont généralement pas droit à des soins. Elles n’ont aucun statut légal et leurs droits fondamentaux sont bafoués. Le personnel international de la MINUK et de la KFOR est à l’abri de poursuites judiciaires, sauf si son immunité est levée par de hauts fonctionnaires. La traite des femmes ne prendra jamais fin tant que les responsables resteront en liberté et que le personnel civil et militaire sera autorisé à violer les droits humains en toute impunité.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

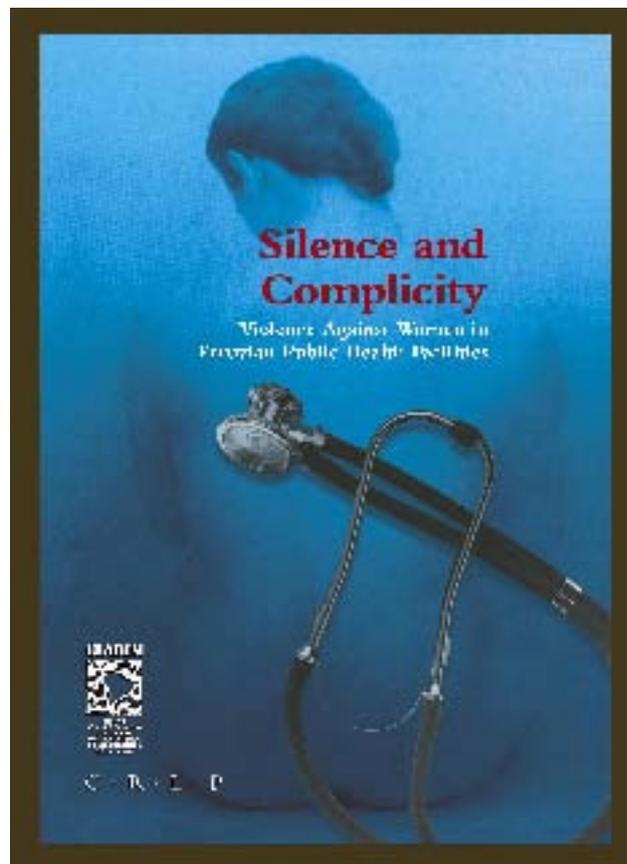
- SERBIE-ET-MONTÉNÉGRE (KOSOVO) : *Mais alors, on a des droits ?*, La traite des femmes et des jeunes filles prostituées de force au Kosovo : protéger leurs droits fondamentaux, Amnesty International, 2004, EUR 70-010-2004.
- ISRAËL, *Les atteintes aux droits fondamentaux des femmes originaires de l’ex-Union soviétique victimes de la traite pour être livrées à la prostitution en Israël*, Amnesty International, MDE 15/017/00.
- Sophie WIRTZ, *Traite des femmes : au confluent de la précarité économique et de la détresse psychologique, quels outils pour briser l’inertie de la fatalité ?* juriste, présidente du Mouvement du NID, fiches du CFEP.
- Article très intéressant sur la situation de la traite des femmes en Belgique  
[www.euowrc.org/01.euowrc/06.euowrc\\_fr/belgique/cfep/03.theme\\_cfep.htm](http://www.euowrc.org/01.euowrc/06.euowrc_fr/belgique/cfep/03.theme_cfep.htm)
- Christa WICHTERICH, *La femme mondialisée*, éd. Solin - Actes Sud, 1999.
- Organisation internationale pour les migrations, site internet : <http://www.iom.int>

#### Associations :

En Belgique, trois centres se sont spécialisés dans l’accueil et l’aide aux femmes victimes de trafic humain :

Pagasa à Bruxelles,  
Surya en Wallonie,  
Payoke en Flandre.

Voir les autres livres proposés au Chapitre 10 – Bibliographie.



## 5.4. VIOLENCES AU TRAVAIL : HARCÈLEMENT SEXUEL ET MORAL

Le harcèlement sexuel est défini comme “toute forme de comportement verbal, non-verbal ou corporel de nature sexuelle dont celui qui s’en rend coupable sait ou devrait savoir qu’il affecte la dignité de la personne sur le lieux de travail ”.

Quel que soit le type de harcèlement sexuel, on révèle deux composantes essentielles du concept de harcèlement sexuel :

- Une conduite (non-verbale, verbale ou physique) à connotation sexuelle et/ou sexiste non désirée par autrui et imposée le plus souvent par un supérieur hiérarchique : affiches pornographiques, plaisanteries obscènes, attouchements, propositions sexuelle etc...
- Un effet harcelant qui se mesure soit en fonction de la conduite du «pervers», soit en fonction des conséquences de cette conduite.

Quant au harcèlement moral, ou «mobbing», il est une forme de terrorisme psychologique, une guerre des nerfs, une guerre d’usure n’ayant rien à voir avec les petites misères et les conflits émaillant la vie professionnelle. Le mobbing, c’est en fait l’attitude négative d’une ou plusieurs personnes s’acharnant sur une collaboratrice ou un collaborateur. Souvent, cette pression est exercée par l’ensemble des collaborateurs et est insidieusement menée par le patron. Allusions, calomnies, humiliations, menaces, tous les moyens sont bons quand on a trouvé sa victime. Le harcèlement moral est aussi un moyen utilisé par le groupe pour imposer sa logique, pour mettre au pas les anti-conformistes ou ceux qui pourraient déranger les habitudes du groupe, notamment ceux qui dénoncent ses dysfonctionnements.

Les victimes de harcèlement sexuel sont en grande majorité des femmes, bien qu'il puisse exister des formes de harcèlement sexuel envers les hommes, mais elles sont beaucoup plus rares. En revanche, le harcèlement moral concerne aussi bien les hommes que les femmes.

La Recommandation du 27 novembre 1991 de la Commission des Communautés Européennes stipule que " *tout comportement à connotation sexuelle ou fondé sur le sexe, qui affecte la dignité de la femme au travail, qu'il soit le fait de supérieurs hiérarchiques ou de collègues, constitue une violation intolérable de la dignité des travailleurs ou des stagiaires*"

### TÉMOIGNAGE DE MME B.

(...) Quand je suis rentrée dans ce milieu, j'écrivais mes bouquins, ma vie artistique m'occupait plus que ma vie professionnelle. Quand le président m'a dit de travailler pour lui, j'étais très contente. Et j'ai eu une relation qu'il ne fallait pas avoir, j'ai cru que c'était papa qui était gentil avec moi, qui me flattait, qui me faisait un compliment, donc qu'il fallait que je bosse bien, etc...

(...) L'ancien chef du personnel savait que les femmes étaient à sa disposition. On vous disait ça de façon très banale, on n'avait même pas à s'en étonner. Maintenant je sais que si on vous sollicite pour vous offrir des ponts en or, on veut vous utiliser et il ne faut pas se sentir flatté.

Et il a commencé à me toucher, une fois, deux fois, trois fois - une main aux fesses, une main qui effleure vos seins, - et j'avais honte, je ne savais pas si c'était moi qui délirais dans ma tête, étant donné le prestige du personnage. Il y avait un sacré malaise. Par exemple j'étais en train de travailler et puis j'étais agressée physiquement. Il avait un pansement sur le nez, il fallait que je lui refasse le pansement. Il avait mal au dos, il fallait que je le masse. Du soir au matin, il me demandait de venir dîner ; pendant des semaines il m'a demandé de venir chez moi. Il m'apportait des talons aiguilles, me disait que j'étais une cruche, que j'étais trop grosse, que j'étais un tas. Ou alors que j'avais quelque chose de vraiment très beau, qu'il n'avait jamais vu un aussi joli profil, j'étais une chose, détaillable du soir au matin. Il voulait connaître ma vie, qui je fréquentais. Il a fait une enquête pour savoir si je vivais avec quelqu'un. Il a fallu que j'invente une histoire que je lui dise que je vivais avec quelqu'un. « Et il est comment ? Il te baise mal ? » Enfin c'était tout le temps une dégradation de la personne.

(...) Je lui ai dit « Ces gestes je ne les supporte pas, il vaut mieux qu'on ne travaille pas ensemble. » Alors il m'a dit « Mais tu n'as rien compris, je ferai ton bonheur, ta fortune, je ferai ta réussite, je ferai ta carrière, je veux te sauver, etc... ». Et je lui ai dit : « Vos gestes et votre comportement, je l'admet d'un pauvre type qui n'a pas votre culture ni votre niveau social, mais pas de quelqu'un comme vous, au poste ou vous êtes, avec la prestance que vous avez. »

Source : <http://g.beernaert.free.fr/mob/home.htm>

Site sur le harcèlement moral et sexuel, contenant beaucoup d'infos pratiques et des témoignages.

## DEBAT

Quel sont les différents signes de harcèlement sexuel dans ce témoignage ?

Comment réagiriez-vous dans ce genre de situation ?

Que pensez-vous de l'attitude de la victime ?

### DU DANGER DE PORTER PLAINTE : LE HARCELEMENT COMME MOYEN DE PRESSION

Au Paraguay en mai 1999, deux jeunes femmes de 23 et 27 ans ont osé introduire une plainte contre le gérant de production de la ferme où elles travaillaient. A maintes reprises, il leur avait promis de l'argent et d'autres avantages si elles répondaient à ses exigences amoureuses. Ce dernier a riposté en portant plainte pour diffamation. A l'issue de la procédure judiciaire, les deux jeunes femmes ont écopé de deux mois de prison ferme !

Les femmes qui s'organisent pour contester la discrimination les condamnant à de faibles salaires et à des conditions de travail dangereuses sont souvent victimes de harcèlement et d'actes d'intimidation.

Au Guatemala, des femmes qui tentaient de créer des sections syndicales dans des *maquilas* (usines d'assemblage appartenant à des multinationales) ont été enlevées, violées et battues par des propriétaires de *maquilas* et leurs tueurs à gages, dont certains agissaient, semble-t-il, de connivence avec les forces de l'ordre. Les travailleurs des *maquilas*, dont la majorité sont des ouvrières, font de très longues journées de travail dans des conditions dangereuses ; certaines ont raconté avoir été enfermées dans l'usine et forcées d'y rester jusqu'à ce qu'elles aient fait la production qui leur était demandée. Elles ont aussi signalé avoir subi des violences sexuelles et avoir été battues par les responsables de l'usine.

Récemment, le viol des filles de syndicalistes a été encouragé par la direction d'une plantation au Guatemala (pour en savoir plus :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article4111.html>).

La mondialisation a notamment eu pour conséquence que de nombreuses femmes, contraintes par la pauvreté et la marginalisation à chercher un emploi, ont quitté leur foyer. Arrachées à leur milieu, privées de tout soutien social, elles sont souvent très vulnérables à l'exploitation et à la violence.

Les femmes qui quittent leur pays pour chercher du travail et une vie meilleure risquent souvent d'être victimes de très graves violations de leurs droits de la part de trafiquants d'être humains ou d'employeurs sans scrupule. Quand elles tentent de signaler ces exactions et d'échapper à la servitude involontaire, au travail forcé ou à l'esclavage, elles sont fréquemment confrontées à l'indifférence des autorités chargées de la police des frontières. En fait, la réaction des autorités face aux plaintes des victimes de trafic humain constitue parfois une violence supplémentaire, par exemple, quand elle se traduit par le retour forcé de celles qui ont fui des situations dangereuses et violentes. Celles qui trouvent le courage de fuir ne trouvent donc pas toujours le soutien qu'elles méritent. Par exemple, Amnesty International a constaté que les femmes introduites illégalement en Israël et victimes de violations sérieuses de leurs droits fondamentaux ont été systématiquement renvoyées sans prendre en compte la situation qu'elles trouveraient à leur retour dans leur pays (voir chapitre 5.3 sur la traite des femmes et la prostitution forcée).



Clare Muhinyuza a été violée et a eu son bras coupé lors du génocide rwandais. Ses deux enfants ont été tués devant elle. © The Guardian / Sean Smith.

## 6 VIOLENCES COMMISES PAR L'ÉTAT OU LES GROUPES ARMÉS

### 6.1. LES FEMMES DANS LES CONFLITS ARMÉS

L'instabilité et les conflits armés entraînent un accroissement de toutes les formes de violence, notamment le génocide, le viol et les violences sexuelles. Au cours des conflits, la violence contre les femmes est souvent utilisée comme arme de guerre, pour déshumaniser les femmes ou persécuter la communauté à laquelle elles appartiennent. Les femmes représentent probablement la majeure partie de la population civile adulte tuée pendant une guerre et visée par les sévices.

Les guerres qui se sont déroulées en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda dans les années 90 ont attiré l'attention des opinions publiques sur le degré horrible de la violence perpétrée contre les femmes lors d'un conflit. Le meurtre, le viol systématique et généralisé et d'autres formes de violences sexuelles ont été employés non seulement pour anéantir le moral de l'ennemi, mais aussi pour le décimer littéralement. Les viols en masse sont fréquemment utilisés de façon systématique, comme arme de guerre. De plus, au cours des conflits, de nombreuses femmes sont contraintes économiquement et physiquement à se prostituer, parfois pour pouvoir apporter à leur famille les nécessités de base. La guerre a également un impact sur les femmes d'une autre manière - les femmes et les enfants constituent la majorité des réfugiés et personnes déplacées.

#### APRÈS LA GUERRE, LA VIOLENCE CONTINUE

La violence ne diminue pas nécessairement une fois que le conflit a cessé. Aux États-Unis, la violence et les homicides dans la famille perpétrés par des soldats rentrés des combats sont très inquiétants. Selon une étude réalisée par l'armée

américaine, les cas d'"agression grave" contre des épouses sont trois fois plus élevés dans les familles de militaires que dans les familles de civils.

L'Organisation mondiale de la santé relève que " dans bien des pays qui ont connu des conflits violents, le taux de violence interpersonnelle reste élevé même après la cessation des hostilités, notamment parce que la violence est plus acceptée socialement et parce qu'il est facile de se procurer des armes ". Une étude réalisée en Irlande du Nord a montré qu'une disponibilité accrue des armes à feu entraînait l'emploi de formes de violence plus dangereuses contre les femmes à l'intérieur du foyer.

Depuis l'Intifada, les femmes palestiniennes sont exposées à un niveau de violence accru, en raison non seulement de la destruction de leurs foyers et de leurs communautés par les forces israéliennes, mais aussi de l'augmentation de la violence domestique. D'après un sondage effectué en 2002 par le Centre palestinien de l'opinion publique, " 86 % des personnes interrogées ont déclaré que la violence à l'égard des femmes avait sensiblement ou quelque peu augmenté en conséquence du changement des conditions politiques, économiques et sociales que connaissaient les femmes palestiniennes ", soit 22 points de plus que l'année précédente.

#### À TRAVERS LE MONDE

80 % des réfugiés sont des femmes et des enfants (HCR, 2001). Des millions de femmes et d'enfants se retrouvent pris dans 34 conflits armés communautaires, ethniques, politiques et/ou internationaux à travers le monde (selon toutes les instances actives d'observation des conflits armés au 1er janvier 2003, CSP - Centre for Systemic Peace).

Des trafics de femmes et de jeunes filles ont été signalés dans 85 % des zones de conflit (*Save the Children*, 2003).

En République démocratique du Congo, on dénombre 5000 cas de viols, ce qui correspond à une moyenne de 40 par jour, ont été enregistrés dans la région d'Ulvirira par des associations de femmes depuis octobre 2002 (Nations unies, 2003)

Au Rwanda, entre 250000 et 500000 femmes, soit environ 20 % des femmes ont été violées durant le génocide de 1994

(rapport de la Croix-Rouge internationale, 2002).

En Sierra Leone, 94 % des foyers déplacés interrogés avaient subi des agressions sexuelles, notamment des viols et des actes de torture où avaient été soumis à un esclavage sexuel Physicians for Human Rights (*Médecins pour les droits de l'homme*, 2002).

En Irak, au moins 400 femmes et jeunes filles, certaines âgées de huit ans seulement, auraient été violées à Bagdad pendant ou après la guerre, depuis avril 2003 (enquête de Human Rights Watch, 2003).

Tous les 14 jours une femme colombienne est victime de "disparition forcée" selon le rapport 2001 du Groupe de travail sur les femmes et les conflits armés (Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), 2001)

Environ 250000 Cambodgiennes ont été contraintes au mariage entre 1975 et 1979. En moyenne,

deux mariages de groupe pourraient avoir eu lieu dans chaque village cambodgien sous le régime des Khmers rouges (UNIFEM)

En Bosnie-Herzégovine, entre 20000 et 500 femmes ont été violées au cours des cinq mois de conflit en 1992 (IWTC, International Women's Tribune Centre (Centre de la tribune internationale de la femme, CITF), Women's GlobalNet #212, 23 octobre 2002.

Dans certains villages du Kosovo, 30 à 50 % des femmes en âge d'avoir des enfants ont été violées par des hommes des forces serbes (Amnesty International, 27 mai 1999).

### **VIOLENCES COMMISES PAR LES AGENTS DE L'ETAT**

Les Etats sont-ils responsables des viols et autres sévices commis par leurs soldats ? Faut-il vraiment mettre en cause les ministres, les présidents, les gouvernements pour ce qui arrive aux femmes pendant les guerres ?

Bien-sûr, en temps de guerre, les soldats sont parfois déboussolés et se comportent différemment qu'en temps de paix. Pourtant, la violence infligée aux femmes lors des conflits n'est pas accidentelle : il s'agit d'une arme de guerre qui peut être employée à des fins diverses, notamment pour semer la terreur, déstabiliser une société et briser sa résistance, récompenser les soldats ou extorquer des informations. La violence à l'égard des femmes, y compris la torture, est l'un des éléments du nettoyage ethnique et du génocide. Dans la plupart des situations sur lesquelles Amnesty International s'est penchée, il est évident que l'armée, comme les groupes armés, ont eu recours à la violence contre les femmes pour réaliser ses objectifs.

### **VIOLENCES COMMISES PAR LES FORCES INTERNATIONALES DE MAINTIEN DE LA PAIX.**

Une tendance nouvelle a récemment été constatée dans les sociétés post-confliktuelles : l'augmentation de la violence contre les femmes liée à la présence de forces internationales de maintien de la paix. L'exemple de l'augmentation de la traite des femmes au Kosovo depuis l'installation des troupes de l'OTAN est à cet égard assez révélateur (voir chapitre 5.3). La police locale est souvent complice de ce phénomène, en protégeant le trafic des femmes, voire en l'organisant lui-même.

En 1993, par exemple, un sergent du troisième bataillon parachutiste de Belgique, stationné en Somalie, aurait fourni une adolescente somalienne en cadeau d'anniversaire à un parachutiste. Elle aurait été forcée de donner un spectacle de strip-tease à la fête d'anniversaire et d'avoir des rapports sexuels avec deux soldats belges. En 1998, un tribunal militaire a condamné le sergent à douze mois d'emprisonnement dont six avec sursis et à une amende ; il a également prononcé son renvoi de l'armée.

Des soldats italiens auraient également commis des violences sexuelles en 1993-1994 alors qu'ils étaient stationnés en

Somalie dans le cadre d'une mission de maintien de la paix. Une commission gouvernementale italienne a rassemblé des preuves crédibles sur un certain nombre de cas de viol collectif, d'agression sexuelle et de vol avec violence. Des informations font aussi état de violences sexuelles commises par des soldats italiens chargés du maintien de la paix au Mozambique en 1994.

### **VIOLENCES COMMISES PAR LES GROUPES ARMÉS**

**Groupes armés** : il s'agit des groupes non étatiques qui utilisent la force pour atteindre leurs objectifs. Par exemple, les guérillas, les mouvements terroristes ou les mafias sont considérés comme des groupes armés. Mais il est parfois difficile de distinguer les groupes armés de l'Etat. Ainsi, en Colombie, les groupes paramilitaires sont très proches de l'armée, bien que n'en faisant pas partie. Les groupes armés sont soumis aux mêmes obligations que les Etats : ils ne peuvent pas prendre des civils pour cible, prendre des otages, pratiquer la torture ou infliger des traitements cruels, et ils doivent veiller à ce que les droits humains et les libertés fondamentales soient respectés sur le territoire qu'ils contrôlent. Mais ces règles sont difficiles à contrôler, surtout lorsque ces groupes contrôlent un large territoire et qu'ils disposent de ressources militaires et économiques importantes.

De nombreuses régions d'Afghanistan n'ont ni sécurité ni gouvernement légitime depuis la chute du régime taliban, en novembre 2001. Dans ce vide politique, des groupes armés ont enlevé et violé des femmes et leur ont infligé des sévices en toute impunité. Les faits sur lesquels Amnesty International a recueilli des informations comprennent le viol de quatre

Kavira Muraulu, agricultrice congolaise violée par des soldats, lutte pour obtenir justice malgré les pressions dont elle fait l'objet. © AI



jeunes filles par les membres d'un groupe armé. La plus jeune, âgée de douze ans, avait perdu connaissance à la suite de ses blessures lorsque ses parents l'ont amenée à l'hôpital.

Il en va de même en Irak, où chaque jour des groupes armés font régner la terreur en visant des populations civiles, dont des femmes et des enfants.

En Algérie, depuis 1993, des centaines de femmes ont été enlevées et torturées par des groupes armés qui se définissent comme des "groupes islamistes". Dans les régions rurales, en particulier, des femmes ont été arrachées à leur domicile par ces groupes armés, puis détenues en captivité, violées et soumises à d'autres formes de torture –notamment des passages à tabac, des brûlures de cigarette et des menaces de mort. Un grand nombre d'entre elles ont ensuite été tuées ; d'autres sont restées définitivement handicapées. Il est arrivé que certaines soient violées par plusieurs membres d'un groupe armé.

Les violences sexuelles, notamment le viol, font fréquemment partie de la stratégie des groupes armés visant à instaurer la terreur. En Sierra Leone, pendant une décennie, les forces de l'opposition armée ont entrepris une véritable campagne de mutilation. Des civils ont été amputés d'un membre ou on leur a découpé les lettres RUF (initiales du mouvement d'opposition armée, le *Revolutionary United Front*, Front révolutionnaire uni) dans la chair. Les enlèvements de jeunes filles et de femmes, les viols et l'esclavage sexuel ont été des pratiques systématiques et généralisées. La plupart des victimes ont contracté des maladies sexuellement transmissibles et nombre d'entre elles ont été enceintes. L'avortement étant illégal en Sierra Leone, ces femmes n'ont guère eu de choix.

#### RECHERCHE

Cherchez d'autres exemples où l'armée s'en est prise aux femmes lors d'un conflit, dans l'histoire contemporaine ou plus ancienne.

## 6.2. VIOL, ARME DE GUERRE

La violence contre les femmes est souvent utilisée comme une arme de guerre, visant à les punir et à les déshumaniser, et à persécuter le groupe auquel elles appartiennent.

Les conflits qui ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda dans les années 1990 ont attiré l'attention sur le niveau des atrocités commises contre les femmes. Les meurtres, les viols systématiques et généralisés ainsi que les autres formes de violence sexuelle ont été utilisés dans le but de démoraliser l'ennemi et de l'exterminer. Au Rwanda, par exemple, les viols collectifs, les mutilations sexuelles et l'humiliation sexuelle (consistant, par exemple, à faire défiler des femmes tutsi nues en public) ont été des pratiques courantes pendant le génocide. Lorsque le conflit cesse, la violence ne diminue pas forcément. Dans les sociétés ravagées par la guerre, la violence exercée contre les femmes est souvent très importante, au sein de la famille ou dans la communauté.

*Natalie avait douze ans quand son village en République démocratique du Congo a été attaqué. " J'ai vu mes sœurs et ma mère violées par de nombreux soldats. J'avais peur et je pensais que je pourrais être protégée si je rejoignais l'armée. Je voulais me défendre... Je n'avais que douze ans, mais pendant la nuit j'étais souvent battue et violée par les autres soldats. J'ai eu un bébé dès que j'ai eu quatorze ans. Je ne sais même pas qui est le père. Je me suis enfuie... Je n'ai nulle part où aller et je n'ai rien à donner à manger à mon bébé. "*

*"Les femmes ont été, à bien des titres, au centre du carnage du Gujarat, et leurs corps ont servi de champ de bataille... Le corps des femmes a été employé comme une arme dans cette guerre, comme un symbole de dérision ou un moyen*



Manifestation de femmes sud-coréennes réduites à l'esclavage sexuel par l'armée impériale japonaise pendant la deuxième guerre mondiale. Elles demandent réparation. ©AP.

de déshonorer les hommes. Pourtant, on demande aux femmes de supporter tout cela en silence). Les autorités de l'État, le gouvernement central et la police n'ont pas su protéger ces personnes, et dans de nombreux cas, se seraient même associés aux agresseurs.

### **LE VIOL COMME ARME DE GUERRE DANS LE MONDE**

Partout dans le monde, le viol est utilisé de façon planifiée pour humilier et déshumaniser l'ennemi. Pour les femmes qui ont été torturées ou violées en temps de guerre, il est souvent impossible de prétendre à des soins médicaux et à une réparation en justice. Les enquêtes menées, par exemple, dans l'ex-Yougoslavie, dans le nord de l'Ouganda, dans l'est du Congo et en Inde ont démontré que la plupart des victimes de viol ne parlent pas par crainte d'être stigmatisées par la société ou repoussées par leur mari. Les témoignages montrent également que cette peur est tout à fait justifiée: certaines femmes violées n'ont jamais pu trouver de mari, tandis que celles qui étaient mariées ont souvent été abandonnées par leur époux.

### **RWANDA**

D'après une estimation de l'Organisation des Nations unies, entre 250 000 et 500 000 viols ont été commis au cours du génocide de 1994. Les humiliations faisaient partie intégrante des sévices infligés : certaines femmes ont été contraintes de défiler nues en public ou de se livrer à des actes dégradants sur ordre de soldats et de miliciens.

#### **Pour en savoir plus :**

- Rwanda, les femmes accablées par la tragédie [web.amnesty.org/actforwomen/rwa-070404-action-fra](http://web.amnesty.org/actforwomen/rwa-070404-action-fra) Marquées à vie, les survivantes de viol vivant avec le Sida au Rwanda, Amnesty International, AFR 47/007/2004, avril 2004. [web.amnesty.org/library/index/engaf470072004](http://web.amnesty.org/library/index/engaf470072004)
- Vidéo : « Silence on viole », Planète en question, RTBF, émission du 31/08/2004. Un reportage bouleversant sur le viol comme arme de guerre au Kivu.

### **DARFOUR (SOUDAN)**

Des fillettes âgées de huit ans et des femmes ont été victimes de viols ou utilisées comme esclaves sexuelles.

#### **Pour en savoir plus :**

- Soudan, Le viol comme arme de guerre dans le Darfour, Amnesty International, AFR 54/084/2004 [www.amnestyinternational.be/doc/article4131.html](http://www.amnestyinternational.be/doc/article4131.html)

### **GUATEMALA**

Pendant la guerre civile qui a marqué les années 70 et 80, les massacres des villageois maya ont généralement été précédés du viol des femmes et des jeunes filles. En décembre 1982, par exemple, des soldats guatémaltèques sont entrés dans le village de Dos Erres (La Libertad, département de Petén), situé dans le nord du pays. Lorsqu'ils sont repartis, trois jours plus tard, plus de 350 personnes – dont des hommes, des femmes et des enfants – avaient été tuées. Les femmes et les adolescentes avaient été systématiquement violées avant d'être abattues. L'enquête sur ce massacre a été entravée par des menaces de mort et des actes d'intimidation répétés contre les familles des victimes et les membres des équipes médico-légales. Aujourd'hui, en dépit des informations détaillées fournies par des témoins oculaires, personne n'a été traduit en justice.

### **TCHETCHÉNIE (RUSSIE)**

Comme pour beaucoup d'autres conflits, il est difficile d'évaluer le nombre de viols commis en Tchétchénie, car les femmes ont souvent honte et peur de témoigner. Un récent rapport de

la Fondation Médicale de Londres analyse la situation de 35 demandeurs d'asile (16 hommes et 19 femmes) admis en son centre de soins, en tant que victimes du conflit tchétchène. Durant l'évaluation et le traitement, 16 femmes et un homme ont révélé aux cliniciens de la Fondation médicale avoir été violés. Dans 13 cas, les auteurs présumés étaient des soldats russes, dans trois cas, des policiers russes et dans le dernier cas, des rebelles tchétchènes. Sur ces 17 victimes, 10 étaient tchétchènes, cinq d'origine russo-tchétchène (notamment la femme qui a raconté son viol par des combattants tchétchènes) et deux russes.

#### **Pour en savoir plus :**

- Viols et autres tortures dans le conflit tchétchène : éléments de preuve fournis par des demandeurs d'asile arrivant au Royaume-Uni, Fondation Médicale, Londres, avril 2004. [www.torturecare.org.uk](http://www.torturecare.org.uk)

### **BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Il est extrêmement difficile d'évaluer l'étendue des sévices sexuels auxquels les femmes ont été soumises en Bosnie-Herzégovine. Ces difficultés sont dues, entre autres, à la honte et à l'ostracisme social qui dissuadent de nombreuses femmes de parler de ce qu'elles ont subi. De plus, le chaos administratif qui a accompagné le conflit armé en Bosnie-Herzégovine a rendu presque impossible la collecte systématique de données, sauf dans quelques centres.

Toutes les parties au conflit ont commis de tels actes, mais les femmes musulmanes en ont été les principales victimes et les principaux auteurs des violences se sont recrutés au sein des forces armées serbes. Les éléments dont on dispose montrent que, dans certains cas, le viol des femmes a été effectué d'une façon organisée ou systématique, en détenant délibérément celles-ci pour les violer et leur faire subir des sévices sexuels.

#### **Pour en savoir plus :**

- BOSNIE-HERZÉGOVINE, Viols et sévices sexuels pratiqués par les forces armées, AMNESTY INTERNATIONAL, EUR 63/01/93 <http://web.amnesty.org/library/index/fraeur630011993>

### **BURUNDI**

Le viol est devenu un fait indissociable de la crise au Burundi car, dans la majeure partie des cas, ceux qui commettent cet acte, qu'il s'agisse de militaires, de membres de groupes politiques armés ou de particuliers, ne sont pas traduits en justice.

#### **Pour en savoir plus :**

- Burundi, Le viol, une atteinte aux droits humains passée sous silence, Amnesty International, AFR 16/006/2004, février 2004 [web.amnesty.org/library/index/FRAAFR160062004](http://web.amnesty.org/library/index/FRAAFR160062004)

### **SIERRA LEONE**

Les enlèvements, les viols et l'esclavage sexuel de femmes et de jeunes filles constituent l'un des aspects les plus abjects et révoltants du conflit armé qui a ravagé la Sierra Leone.

#### **Pour en savoir plus :**

- Sierra Leone, Viols et autres violences sexuelles dont sont victimes femmes et jeunes filles, AMNESTY INTERNATIONAL, AFR 51/035/00, juillet 2000. <http://web.amnesty.org/library/index/fraafr510352000>

### **RECHERCHE / HISTOIRE**

Au Japon, les " femmes de confort " ont été traitées comme esclaves sexuelles par l'armée japonaise durant la seconde guerre mondiale. Trouvez plus d'informations sur cet épisode et sur les démarches entreprises par les victimes afin d'obtenir un dédommagement.



Juin 2003. Des congolaises dans l'est de la République démocratique du Congo. ©AP.

## 6.3. VIOLENCES CONTRE LES FEMMES RÉFUGIÉES

Un rapport publié en 2002 fait état d'au moins 18 cas de femmes, originaires du Boutan, qui auraient été victimes de sévices sexuels et d'exploitation par des personnes appartenant à des organisations humanitaires, dans des camps pour réfugiés situés au Népal.

Les demandeuses d'asile et les réfugiées sont souvent confrontées à un cycle de violence sans fin. En fuyant un danger, elles peuvent se retrouver dans une situation où elles risquent la violence et l'exploitation.

En quête de sécurité, de nombreux réfugiés, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes, sont victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux commises par des garde-frontières, des bandits, des membres de groupes armés ou bien même par d'autres réfugiés.

### **DANS LES CAMPS POUR RÉFUGIÉS, L'HORREUR CONTINUE**

Les agressions sexuelles et la violence domestique contre les femmes sont monnaie courante dans les camps pour réfugiés. Les gardiens de ces camps et les hommes réfugiés considèrent parfois les femmes et les adolescentes non accompagnées comme des biens sexuels communs. Celles qui ont déjà été violées peuvent être prises pour proie car on estime qu'elles ont perdu leur vertu. Elles doivent également supporter les conséquences physiques et psychologiques du traumatisme qu'elles ont subi sans bénéficier d'un soutien médical ni d'une aide psychologique appropriés, car les structures sociales qui seraient à même de les protéger sont détruites.

La discrimination à l'égard des femmes dans la distribution des vivres et des services peut également entraîner des violences sexuelles car les réfugiées sont rendues vulnérables par les

privations.

Même les humanitaires, qui sont précisément responsables du bien-être des réfugiés et des personnes déplacées, sont parfois responsables de violences contre les femmes et les fillettes.

### **FEMMES RÉFUGIÉES, FEMMES EXPLOITÉES**

Les réfugiées qui résident dans des villes et des villages sont exposées à la violence et à l'exploitation. Certaines femmes vivant illégalement en zone urbaine se voient forcées de payer des pots-de-vin à caractère sexuel à des policiers ou à d'autres fonctionnaires.

Au Népal, le HCR a constaté que, dans 18 cas au moins, des personnes de nationalité bhoutanaise réfugiées dans des camps avaient été victimes de sévices et d'exploitation sexuels, du fait d'employés d'organismes d'aide aux réfugiés. Les victimes comprenaient une fillette de sept ans et une femme handicapée. De manière générale, on accepte désormais l'idée que les travailleurs d'organisations humanitaires doivent rendre compte de leur conduite ; un certain nombre d'organismes ont établi des codes de conduite à l'intention de leur personnel.

### **TEMOIGNAGE**

Contactez un Centre pour réfugiés près de chez vous et demandez-leur s'il est possible d'inviter une femme réfugiée en classe, afin d'avoir un témoignage direct. Vous pouvez également emprunter une cassette vidéo chez Amnesty International (voir chapitre 9.2 – Outils).

## 6.4. TORTURES EN DÉTENTION

Dans le monde entier, des femmes ont été torturées par des policiers, des soldats et d'autres agents de l'État. Certaines femmes sont torturées pour des raisons politiques, mais la majorité sont soupçonnées d'infractions de droit commun (vol, crimes,...). Bien souvent, les gardiens ou policiers se sentent au-dessus des lois lorsqu'ils ont affaire à une femme en prison, et surtout si cette femme appartient à une catégorie sociale, religieuse ou ethnique défavorisée. Dans la majorité des pays, les femmes sont particulièrement exposées à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements du fait de leur origine raciale, de leur appartenance ethnique, de leur religion, voire de leur pauvreté. Amnesty International a enquêté sur d'innombrables cas de femmes qui avaient été torturées ou soumises à des traitements cruels par des policiers, des gardiens de prison, des soldats et d'autres agents de l'État. Des femmes ont fait l'expérience en détention des méthodes les plus terribles que leurs bourreaux avaient imaginées pour leur infliger des souffrances. Elles ont subi des passages à tabac, des chocs électriques, des simulacres d'exécution, des menaces de mort, des privations de sommeil et des privations sensorielles. Elles ont été suspendues par les cheveux, frappées sur la plante des pieds et immergées jusqu'à la limite de l'asphyxie.

Dans de nombreux pays, les violences sexuelles constituent l'une des méthodes de torture et de traitement inhumain couramment utilisées par les agents du gouvernement à l'encontre des femmes. Elles comprennent le viol et d'autres formes de sévices sexuels, les tests de virginité, les paroles ou les gestes offensants. Les jeunes filles ne sont pas épargnées et sont souvent violées alors qu'elles étaient encore vierges. Parfois, elles portent l'enfant de leur bourreau. De nombreux pays utilisent contre les détenues des sanctions qui constituent des actes de torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En **Arabie saoudite**, par exemple, les " atteintes à la morale ", crime dont les femmes ont plus de chances d'être soupçonnées que les hommes, peuvent être punies de flagellation.

Au **Texas** (Etats-Unis), certaines détenues ont été soumises au châtimeur qui consiste à rester enfermées pendant des heures dans une cage ou " *prison mobile* " d'environ 2,5 m sur 1,2 m à des températures de plus de 40. D'après une ex-détenue, les femmes étaient obligées de rester debout et n'avaient pas accès aux sanitaires, ce qui les obligeait parfois à déféquer et à uriner dans la cage. Elles étaient arrosées au jet toutes les 90 minutes. Selon ce témoignage, les détenues qui exécutaient des travaux forcés devaient accomplir des tâches ayant un caractère punitif et inutilement pénible, et étaient souvent enfermées dans une cage lorsqu'elles ne pouvaient pas suivre la cadence<sup>52</sup>. Les autorités du Texas ont nié le caractère inhumain de ce traitement, mais elles ont confirmé que " *toute détenue qui refuse d'exécuter les tâches qui lui sont assignées sera enfermée dans la prison mobile pendant la durée des travaux* ".

Bien souvent, les femmes n'osent pas porter plainte, par peur des représailles.

### RECHERCHE

Quelles sont les tortures dont les femmes sont victimes le plus souvent ? Dans quels pays cela se passe-t-il ?

Pour en savoir plus :

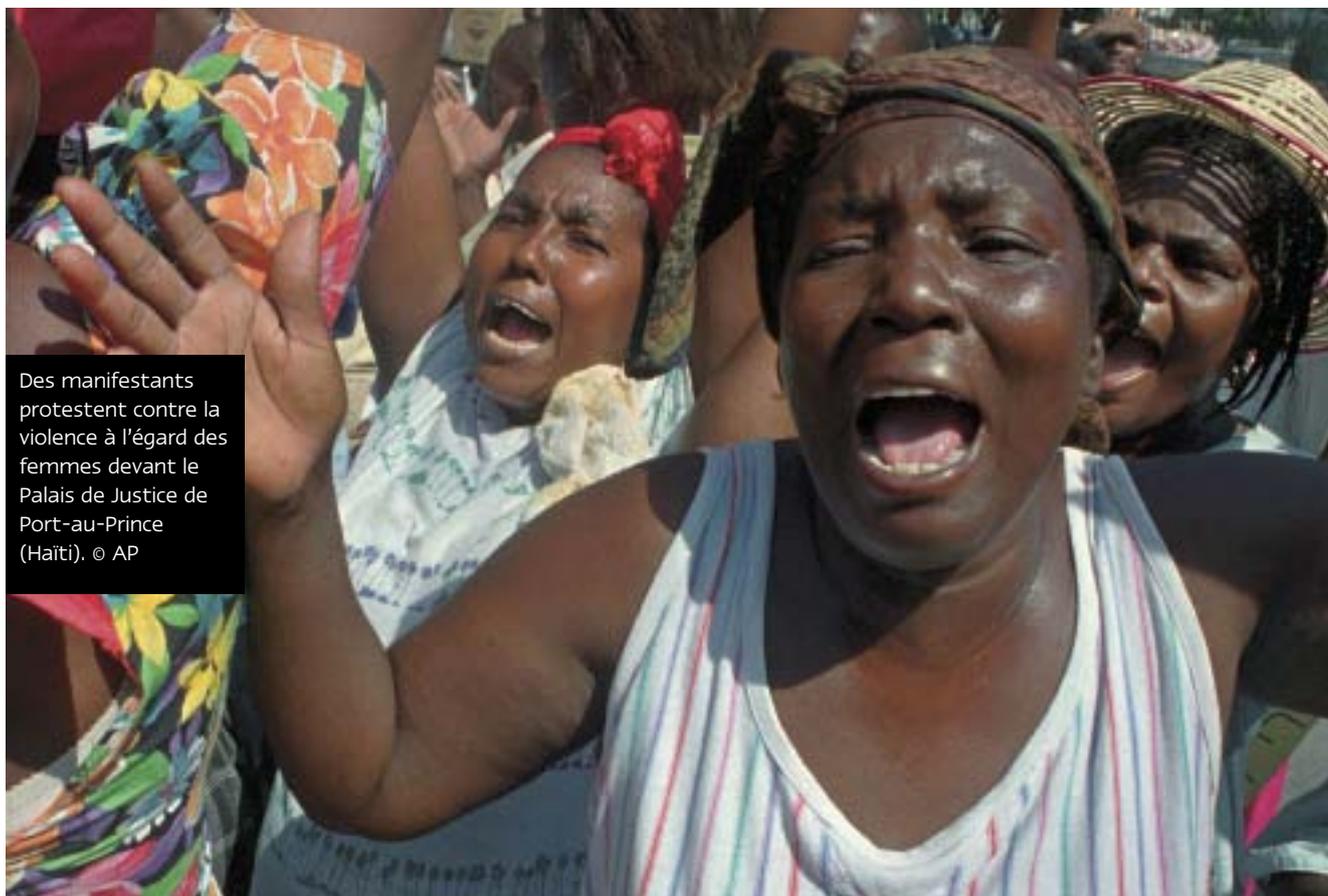
[www.droitsdesfemmes.net](http://www.droitsdesfemmes.net)

Site d'Amnesty consacré aux femmes

Dossier pédagogique Papiers Libres sur la torture, Amnesty International, 2000.

Disponible sur

[http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique.php?id\\_rubrique=75](http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique.php?id_rubrique=75)



Des manifestants protestent contre la violence à l'égard des femmes devant le Palais de Justice de Port-au-Prince (Haïti). © AP

## 6.5. L'IMPUNITÉ

**Cherifa Bouteïba**, une Algérienne âgée de vingt ans, a été enlevée le 2 juin 2001 par des hommes armés. Ils l'ont contrainte à marcher vers la montagne où, deux jours durant, elle a été violée à plusieurs reprises par plusieurs hommes. Le troisième jour, elle a réussi à s'échapper. Enceinte au moment de son enlèvement, elle a fait par la suite une fausse couche. Estimant qu'elle avait bafoué son honneur, son mari a divorcé. Cherifa Bouteïba craint que ses agresseurs ne reviennent la chercher un jour. Elle pense que certains d'entre eux se sont rendus aux autorités en 2002 en échange de l'exemption de poursuites. Elle dit se cacher derrière son voile dans l'espoir de ne pas être reconnue, car elle a vu certains de ses agresseurs déambuler en liberté non loin de chez elle.

Les violences contre les femmes échappent souvent à tout contrôle et toute sanction. Certains pays n'ont pas de loi du tout, d'autres ont des lois imparfaites punissant certaines formes de violence mais en exemptant d'autres de toute sanction. Même avec une législation adéquate, de nombreux États n'appliquent pas la loi en totalité.

L'impunité dans les cas de violence contre les femmes est un phénomène complexe : de nombreuses femmes ne sont guère disposées à engager des poursuites judiciaires contre leur compagnon, en raison des sentiments d'affection qu'elles éprouvent et de leur peur de perdre la garde des enfants. De plus, les femmes hésitent à recourir aux tribunaux pour réclamer justice car, trop souvent, les appareils de justice pénale les tiennent pour responsables des sévices commis, estimant que la femme a, par son comportement, été l'*"incitatrice"* ou l'*"instigatrice"* de cette violence. Les femmes étant

souvent privées d'égalité en matière de droits économiques et sociaux, nombreuses sont celles qui n'ont pas les ressources financières permettant de faire appel à la justice. Dans certains pays, la discrimination contre les femmes est inscrite dans la législation. Même quand les lois ne sont pas discriminatoires, les pratiques des administrations, de la police et du ministère public favorisent souvent la discrimination et la violence contre les femmes.

Les femmes qui protestent contre les lois et pratiques discriminatoires sont souvent accusées de trahir leur foi ou leur culture ou d'être les ennemies de l'État. Les militantes qui luttent pour des droits essentiels à l'intégrité, à l'identité et à l'autonomie des femmes, notamment en matière de sexualité et de procréation, courent des risques particulièrement graves.

Lorsque des femmes engagent une action judiciaire, elles sont souvent confrontées à une justice pénale qui leur est hostile et abuse de son pouvoir. Des préjugés profondément enracinés font que les femmes sont méprisées, privées de droits égaux à ceux des hommes et considérées comme des biens ; ils imprègnent nombre de codes pénaux et de la famille, de procédures d'enquêtes pénales, de règles en matière d'administration de la preuve et de systèmes judiciaires coutumiers. Dans de nombreux codes pénaux, par exemple, le viol est considéré comme un *"crime d'honneur"*, ce qui soumet la moralité de la femme et son comportement sexuel à l'analyse du tribunal, si bien que c'est elle qui est traitée en suspect. S'il s'avère qu'une femme a une vie sexuelle active, il pourra lui être reproché d'avoir donné son *"consentement"*.

L'impunité règne dans les zones de conflits. En Tchétchénie, par exemple, les forces russes ont violé et tué un grand nombre de femmes et de fillettes. Les enquêtes sur les allégations de violations des droits humains par les soldats russes sont rares. Lorsque des enquêtes sont ouvertes, elles sont généralement incomplètes et ne donnent presque jamais lieu à des pour-

suites. Loin d'exiger des auteurs qu'ils répondent de leurs actes, les autorités russes auraient prolongé le séjour en Tchétchénie de certaines unités accusées de violations des droits humains.

## RECHERCHE

Cherchez des exemples de procès où les femmes se plaignant d'avoir été victimes de violences ont été jugées de façon injuste. Invitez un avocat spécialisé dans les affaires de violence domestique afin de parler de ce problème.

## 6.6. LOIS DISCRIMINATOIRES À TRAVERS LE MONDE

*“ Les femmes ont raison de se rebeller  
contre les lois parce que nous  
les avons faites sans elles ”*  
MONTESQUIEU

En 2003, au moins 54 pays avaient des lois discriminatoires à l'égard des femmes (selon un rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes). Dans sa revue des pays pour la période 1994-2003, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes a souligné des problèmes d'application de la loi dans presque tous les États passés en revue.

79 pays n'ont aucune législation (ou aucune législation connue) en matière de violence domestique (UNIFEM, Not a Minute More [Pas une minute de plus], 2003).

Le viol conjugal n'est reconnu comme une infraction à part entière que dans 51 pays, d'après les informations disponibles à ce sujet (UNIFEM, 2003).

Seules 16 nations ont des lois faisant spécifiquement référence aux agressions sexuelles ; la violence contre les femmes ne relève de la justice pénale que dans trois pays (le Bangladesh, la Suède et les États-Unis) (UNIFEM, 2003).

“L'honneur” est une méthode de défense institutionnalisée devant les juridictions pénales du Pérou, du Bangladesh, d'Argentine, d'Équateur, d'Égypte, du Guatemala, d'Iran, d'Israël, de Jordanie, de Syrie, du Liban, de Turquie, de Cisjordanie et du Vénézuéla (Nations unies 2002).

### EXEMPLES DE LOIS DISCRIMINATOIRES :

- Au Gabon, une femme doit obtenir la permission de son



Amina Lawal (à droite), condamnée à mort par lapidation pour «zina» (rapports sexuels en dehors du mariage) par un tribunal de la Charia au Nigeria. Sa condamnation a été annulée en appel grâce à la mobilisation internationale en sa faveur. © Al

- mari pour voyager à l'étranger.
- Dans de nombreux pays, les femmes ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants. Elles sont parfois placées devant le choix de rester ou de partir sans leurs enfants.
- Certaines lois interdisent aux femmes de signer des documents officiels sans l'autorisation de leur mari. Cette autorisation est parfois aussi nécessaire pour obtenir un passeport, prendre des contraceptifs, ou acquérir des biens.

Le comble des mesures légales discriminatoires à l'égard des femmes a été atteint sous le régime taliban en Afghanistan. Les femmes y ont connu un véritable "apartheid", c'est-à-dire que tout était fait pour les maintenir à l'écart de la société : le travail des femmes était très limité, les écoles pour filles furent fermées, l'ensemble de la population féminine était obligée de porter la burqa (vêtement qui recouvre tout le corps, même le visage), les femmes ne pouvaient sortir dans les rues qu'accompagnées d'un parent masculin... La musique, la télévision, la vidéo et les fêtes de mariages ont été également interdites.

### LA NON-APPLICATION OU LA MAUVAISE APPLICATION DE LA LOI

Même lorsque des lois contre la violence à l'égard des femmes existent, elles ne sont pas forcément appliquées. Ainsi, les mariages de jeunes filles mineures, par exemple, sont courants dans de nombreux pays malgré les interdictions légales et les obligations internationales énoncées dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui fixe à dix-huit ans la limite de l'enfance.

Souvent, les affaires de viol sont laissées impunies. Une étude menée à Vancouver, au Canada, montre que sur 462 cas examinés entre 1993 et 1997, seuls 33% ont fait l'objet d'inculpations et 11% ont donné lieu à des condamnations.

Dans certains cas, la loi n'est pas appliquée car les femmes n'ont pas les moyens d'apporter la preuve de leur agression, en raison du manque de médecins légistes pouvant procéder aux examens appropriés, ou parce qu'elles doivent payer elles-mêmes pour les examens. Ainsi, à St. Cloud, au Minnesota (États-Unis), les victimes de viol doivent dans certains cas payer pour que l'hôpital fasse les examens susceptibles de prouver la réalité de l'agression. Ce cas de figure se produit de plus en plus fréquemment dans les États américains et dans de nombreux pays.

Les femmes appartenant à des communautés marginalisées doivent souvent affronter l'indifférence et l'hostilité de la police, surtout lorsque l'auteur des faits est un membre de la communauté majoritaire.

En Inde, les femmes *dalits* (castes inférieures, dites "intouchables") sont confrontés à des exactions et à des violences quotidiennes. Le cas de Ramvathi s'est produit en Uttar Pradesh en septembre 1998. Elle a été violée par un groupe de cinq hommes. Il s'agirait de villageois d'une caste supérieure qui voulaient ainsi la punir, de même que son mari, Ram Chandra, parce qu'ils refusaient de céder une parcelle de terre. Leur but était de les isoler de la communauté *dalit* par l'opprobre lié au viol. Lorsque Ram Chandra est allé au poste de police, les policiers ont refusé d'enregistrer sa plainte. Le chef de la police du district a finalement donné l'ordre d'ouvrir une enquête, mais rien n'a été fait. Quelques mois plus tard, lorsque les deux époux ont tenté de récupérer leur bien, ils ont été roués de coups par des hommes armés de bâtons et de haches. Ramvathi a été violée avec un bâton et a succombé le lendemain. À la suite de pressions exercées par des militants sur le chef de la police, une plainte a été enregistrée, mais en mars 2003, aucun élément de preuve n'avait encore été remis au

tribunal.

Parfois, les agents de l'Etat abusent de leur pouvoir ou interprètent de manière excessive. Un groupe à but non lucratif de San Francisco, en Californie (États-Unis), *Community United Against Violence* (CUAV, Communauté unie contre la violence), a observé que les policiers présumant fréquemment que toutes les transsexuelles sont des travailleuses du sexe ; ils les arrêtent et les accusent de prostitution même lorsqu'elles sont seules ou avec leur mari ou leurs partenaires.

### LOIS DISCRIMINATOIRES INSPIRÉES DU CODE CORANIQUE

Elles portent sur des infractions telles que la zina (relations sexuelles illicites, notamment adultère et viol) et le qazf (fausse accusation de zina). La peine maximale encourue pour le crime de zina est la mort par lapidation. De nombreuses femmes, condamnées ou en attente de procès pour ce crime, sont incarcérées depuis plusieurs années.

En vertu de ces lois, ce sont les victimes de viol qui doivent apporter la preuve de l'infraction, ce qui est quasiment impossible. Si elles signalent le viol à un policier, elles sont souvent inculpées de zina, car elles admettent alors avoir eu des rapports sexuels en dehors du mariage mais ne peuvent prouver leur non-consentement. Dans ce cas, les victimes ont plus de chances d'être condamnées que les coupables. Quelques hommes ont été accusés ou reconnus coupables de crimes de zina, mais l'immense majorité des poursuites engagées vise des femmes.

Une jeune fille afghane âgée de seize ans avait "fui" le domicile de son mari, un homme âgé de quatre-vingt-cinq ans qu'elle avait été forcée d'épouser à l'âge de neuf ans. Elle a été condamnée à deux ans et demi d'emprisonnement pour *zina*. L'homme qui l'a aidée à s'échapper aurait été relâché après cinq mois de prison.

Priya, treize ans, a été enlevée et violée par un voisin. Son frère l'a trouvée inconsciente et couverte d'ecchymoses dans une allée située derrière la maison familiale. Leur père a signalé le viol au poste de police et un examen médical a confirmé que la jeune fille avait été victime de violences sexuelles. L'affaire a été portée devant un magistrat. Priya a donné le nom de son agresseur mais rien ne prouvait qu'il y avait eu viol, à part l'examen médical. Aux termes des lois relatives à la zina, son témoignage ne peut en effet être reçu à titre de preuve ; seuls les aveux de l'auteur ou le témoignage de quatre hommes constituent une preuve de viol. Le voisin de Priya a nié être le coupable et l'adolescente n'a donc pu prouver qu'elle avait été pénétrée sans son consentement. Comme Priya avait atteint l'âge de la puberté quelques mois avant les faits, elle a été considérée comme une adulte du point de vue légal. L'examen médical ayant révélé qu'il y avait eu pénétration, la loi a donné tort à Priya et elle a été inculpée de zina et placée en détention. Son père a été accusé de qazf pour avoir signalé le viol, et arrêté lui aussi. Le violeur est resté en liberté. La loi pakistanaise punit les victimes comme si elles étaient coupables, tandis que les violeurs restent libres. Les Ordonnances de *hodoud* sont un ensemble de lois en vigueur au Pakistan qui visent à rendre le système pénal conforme au droit musulman.

### LA RÉPUDIATION

" Ma chance, c'est de ne jamais avoir eut l'exemple d'une mère soumise. Lorsque j'ai appris que mon mari avait une maîtresse, je l'ai mis à la porte. Une semaine après cette dispute, mon beau-père partait au Maroc avec une procu-

ration de mon mari pour me répudier. (...) Lorsque j'ai été convoquée au consulat (Ambassade) du Maroc, à Bruxelles, je me suis fait accompagner de mon grand-frère et d'un homme de mon quartier, et j'ai refusé la répudiation, en disant que je n'étais pas mariée avec mon beau-père. (...) Très vite, je me suis remariée. Mon mari voulait me donner une leçon. Je devais rester chez moi et attendre qu'il revienne. L'homme a le droit de revenir durant les trois premiers mois après la répudiation. Il rejette, il reprend. On est une chose, pas un être humain. " (Le Vif-L'Express, 06/07/2001) Témoignage de Soad Ben Abdelkader, femme d'origine marocaine vivant en Belgique.

Répudiation : système de divorce par lequel les hommes, dans certains pays musulmans, peuvent rejeter leur femme.

Pays : Algérie, Maroc, Syrie, Egypte, Pakistan...

### EST-CE LA FAUTE DE L'ISLAM ?

Il semble que non, puisque d'autres pays musulmans comme la Turquie ou la Tunisie n'appliquent pas la répudiation. D'ailleurs, selon les féministes marocaines, les femmes comme les hommes pouvaient demander le divorce à l'époque du Prophète Mahomet. La lecture actuelle de l'islam au Maroc est misogyne (contre les femmes).

Pour ces femmes marocaines qui défendent leurs droits, le devoir d'obéissance des femmes à leur mari " n'existe pas dans l'islam qui parle d'amour et de solidarité ". Elles pensent donc qu'elles peuvent rester fidèles à leur religion tout en étant égales aux hommes. Par ailleurs, la répudiation est également présente dans certains mouvements religieux juifs.

### RECHERCHE / DESSINS

Cherchez des témoignages de femmes répudiées, et créez ensuite des dessins sur ce que ces témoignages vous ont inspiré.

Lire le roman «La répudiée» d'Eliette Abecassis, qui raconte l'histoire d'une jeune femme dans le milieu juif hassidique de Jérusalem (voir ch.10 pour plus d'infos). Le film "Kaddosh" d'Amos Gitai raconte la même histoire.

## 7. LES MOUVEMENTS DE RESISTANCE

### 7.1. LES ONG ET LES MOUVEMENTS DE FEMMES

En Inde, les *mahila panchayat* sont des collectifs de femmes qui ont leur place dans l'organisation traditionnelle de la communauté, et s'efforcent de résoudre les litiges en évitant le recours à la justice. Ils fournissent aux parties lésées un lieu où s'exprimer librement et négocier un arrangement, y compris dans des cas de violence domestique.

Dans l'État indien du Bengale occidental, Shramajibee Mahila Samity (SMS), une grande organisation indépendante de travailleuses, organise entre 70 et 80 *salishi* par mois. Les *salishi* sont des processus de règlement des litiges organisés dans les villages pour rendre justice aux victimes de violence domestique. SMS part du principe que beaucoup de femmes veulent que la violence cesse, mais ne souhaitent pas mettre un terme à leur mariage. Les *salishi* donnent à ces femmes la possibilité de parler sans honte en public et de négocier une solution.



Manifestation à Alger. © DR

Depuis 1994, par exemple, le *Women's Center for Legal Aid and Counselling* (WCLAC, Centre d'aide et de conseil juridiques pour les femmes) de Jérusalem coopère avec d'autres groupes de femmes pour veiller à ce qu'aucun texte codifiant les "meurtres d'honneur" ne figure dans la législation d'un éventuel État palestinien (140). Devant le manque cruel d'informations fiables, étant donné que la police et les tribunaux tendent à accepter l'explication de la mort par suicide ou par accident, le WCLAC recherche des renseignements exacts.

En 2001, le Women's International War Crimes Tribunal, une organisation non gouvernementale, a conclu que l'ex-empereur japonais Hirohito et son gouvernement étaient responsables d'avoir réduit des femmes en esclavage sexuel pendant la Seconde Guerre mondiale. Il a qualifié ces événements de "viol et asservissement cautionnés par l'État".

Au Sénégal, une organisation non gouvernementale, Tostan ("percée" en wolof), a créé dans les villages un programme d'éducation aux droits humains qui repose sur l'apprentissage participatif. Des villages entiers (hommes, femmes, dirigeants religieux et chefs traditionnels) y ont pris part. Les organisateurs commencent par enseigner aux villageois leurs droits humains, notamment ceux que garantit la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, puis les sessions portaient sur la résolution des problèmes et sur la santé sexuelle et reproductive.

En 1998 et 1999, plusieurs bureaux régionaux du Fonds de développement des Nations unies pour les femmes (UNIFEM) ont lancé des campagnes régionales pour faire cesser la violence contre les femmes. Ces campagnes ont eu un grand retentissement. Menées d'abord en Amérique latine et dans les Caraïbes, puis en Asie, dans le Pacifique et en Afrique et, dernièrement, en Europe centrale et orientale et en Asie centrale, elles ont suscité un vif intérêt de la part de l'opinion publique.

En 1989, des groupes de femmes du sud de l'Amérique latine ont créé le Réseau du cône austral contre la violence domestique ; en 1990, les représentants de 21 pays ont formé le Réseau latino-américain et caraïbe contre la violence domestique et sexuelle.

Au Cambodge, le *Cambodia Women's Crisis Center* (CWCC, Centre d'accueil cambodgien pour femmes en situation de crise) a créé un système de groupes composés de policiers, de membres influents de la société civile et de militants ou d'animateurs formés pour intervenir dans des situations de violence domestique. Les membres du groupe élaborent un contrat entre l'auteur des violences et la victime, et ils surveillent ensemble le respect du contrat par le contrevenant. De cette manière, selon le CWCC, la violence dans la famille n'est plus un problème d'ordre privé que les femmes subissent en silence, mais une affaire publique.

En Italie, par exemple, les juges peuvent ordonner que de l'argent soit versé aux victimes qui manquent de ressources ; la somme est éventuellement retenue sur le salaire de l'agresseur. En Colombie et au Costa Rica, les agresseurs peuvent se voir obligés de suivre une thérapie dans un centre public ou privé.

En Colombie, au Salvador, au Guatemala et au Paraguay, au titre des mesures visant à protéger les victimes de violences, l'auteur des faits peut se voir infliger une interdiction temporaire de rester au domicile familial.

Une loi promulguée en Allemagne en 2001 permet aux tribunaux d'ordonner aux contrevenants de quitter le domicile familial afin que les victimes n'aient pas à chercher refuge dans

des centres d'accueil. Entre autres innovations, la loi prévoit d'appliquer cette règle non seulement aux couples mariés, mais aussi aux couples vivant en concubinage.

Au Brésil, on a créé des commissariats de police réservés aux femmes et celles-ci ont de plus en plus souvent la possibilité de faire leurs dépositions en toute confidentialité. Il s'agissait au départ de disposer d'un personnel spécialement formé pour traiter la violence contre les femmes.

## **LES FOLLES DE LA PLACE DE MAI ET LEURS « SŒURS » À TRAVERS LE MONDE**

En Argentine et en Turquie, des femmes ont un jour décidé qu'elles avaient assez pleuré. Puisque les larmes versées en silence ne ramènent pas à elles leurs enfants, leurs frères, leurs compagnons, pudiquement appelés "disparus", elles manifestent régulièrement, espérant obtenir plus de résultats.

Tout a commencé un jeudi de mai 1977 sur la place de Mai à Buenos Aires en Argentine. La dictature militaire qui a débuté en 1976 et qui durera jusqu'en 1983 vit la disparition de milliers d'Argentins. Prétextant une lutte antisubversive qui vise les syndicats, les partis politiques de gauche et d'extrême gauche, l'armée et ses sbires enlèvent, torturent, font disparaître des femmes et des hommes qui s'opposent à eux, ou dont ils pensent qu'ils pourraient s'opposer à eux. Parmi eux, les maris, les pères, les enfants de ces femmes qui, bravant la peur par laquelle la junte impose son pouvoir, commencent à manifester sur une place du centre-ville de la capitale. Elles brandissent des pancartes et des banderoles réclamant des nouvelles des "disparus". Des policiers viennent les matraquer pour les disperser et le commissaire de police qui supervise l'opération les traite de "folles". Ainsi les "folles de la place de Mai" entrent dans l'histoire des droits humains.

Vingt ans plus tard, elles tournent encore. Si leur "manège" non-violent a attiré l'attention sur les disparus, il a aussi attiré l'attention des médias sur ces généraux qui ordonnent et couvrent les exactions de leurs subalternes. Les femmes réclament toujours des explications sur les plus de 9 000 cas de disparus encore non résolus.

A Istanbul, le 14 mai 1995, un petit groupe de femmes a célébré à sa manière la fête des Mères : en défilant en silence sur la place Taksim et en offrant des fleurs au passants. Comme les femmes argentines, ces femmes turques sont mères, épouses, sœurs ou filles de disparus. Après leur rassemblement, elles ont invité la presse à une réunion au cours de laquelle elles ont rendu publique une pétition appelant les autorités à mettre fin aux disparitions et aux exécutions extrajudiciaires. Dix mille signatures ont été recueillies et transmises à l'Association turque pour la défense des droits de l'Homme. Depuis, les femmes turques se rassemblent chaque samedi à midi. Elles aussi, comme leurs "consoeurs" argentines, réclament des nouvelles de leurs disparus, souvent des militants d'organisations de l'opposition et/ou membres d'associations soutenant l'autonomie du peuple kurde.

En Turquie, une loi antiterroriste assimile tout écrit ou prise de parole au sujet du peuple kurde à un acte de "propagande séparatiste". Un samedi d'octobre 1996, à l'initiative d'Amnesty International, des représentantes des "folles de la place de Mai", des "mères du samedi", des mères de disparus en Bosnie, au Liban et à Taïwan ont défilé ensemble à Istanbul.

### **Pour en savoir plus :**

*Femmes rebelles, Manière de voir*, Le Monde Diplomatique, n°68, mars-avril 2003.

## RECHERCHE

Trouvez des noms de femmes qui ont joué un rôle important dans la lutte pour les droits des femmes.

Présentez leur vie au reste de la classe. (ex. : Olympe de Gouges).



## 7.2. LES CAMPAGNES INTERNATIONALES

### LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

Née en 1996 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec (Canada), la Marche mondiale des femmes est rapidement devenue un mouvement mondial. En 2000, elle rassemblait 6000 groupes provenant de 163 pays et territoires différents. Des millions de femmes à travers le monde l'ont soutenue et plus de cinq millions de signatures en appui à leurs revendications ont été déposées aux Nations unies. Cette marche a mis en avant une importante réalité au cœur du quotidien des femmes : elle démontre que la solidarité féminine mondiale est possible. Elle se vit partout, chaque jour, par toutes ces femmes qui luttent pour le droit de vote, l'accès à l'eau, à la terre, à l'éducation et à la santé, qui luttent contre le viol, les agressions sexuelles et la violence conjugale, pour la maîtrise de leur corps et de leur sexualité, pour l'égalité et l'équité salariale, pour la reconnaissance des droits des homosexuelles, des femmes autochtones et des femmes handicapées, pour une participation égalitaire en politique, pour le partage de la responsabilité des enfants.

En Belgique, la Marche a mobilisé plus de 80 organisations de femmes et le 14 octobre 2000, quelques 35 000 femmes ont participé à une manifestation européenne deux jours avant une marche de clôture à New York devant les Nations Unies. La marche a permis de rendre visible, de renforcer et de solidariser les groupes de femmes belges autour de revendications communes contre la violence et la pauvreté à l'égard des femmes. La marche a donné naissance à de nombreuses plates-formes régionales dont certaines sont restées actives. A l'occasion de la journée internationale des Femmes, la Marche mondiale belge a co-organisé le Parlement des Femmes 2003 et une veillée aux flambeaux pour la paix et contre les violences.

### LES FEMMES EN NOIR

Sous l'appellation générale de Femmes en noir, des femmes se sont opposées dans différents pays à la violence et à la haine engendrées par la guerre en organisant des manifestations silencieuses, et elles ont attiré l'attention sur le lien entre la violence pendant un conflit et la continuité de la violence contre les femmes. Des groupes de Femmes en noir ont rassemblé des femmes palestiniennes et israéliennes à Jérusalem ou des femmes à Belgrade, en Serbie, soutenues par une multitude de sympathisantes dans le monde entier.

Dans les situations les plus tendues, où les oppositions sont les plus tranchées, les femmes trouvent encore les moyens de travailler malgré les conflits. À Jérusalem, le Centre de Jérusalem pour les femmes et Bat Shalom ont été créés en même temps, à l'issue d'un dialogue, qui se poursuit, entre femmes palestiniennes et israéliennes. Ces organisations opèrent de manière indépendante, mais sont liées par un même organisme de coordination, Jerusalem Link. Malgré les tensions qui affectent les

relations entre les deux groupes, ceux-ci ont continué à communiquer et à travailler ensemble à la création d'une "initiative de leadership authentique et efficace par les femmes".

### LA CAMPAGNE DU RUBAN BLANC

La Campagne du Ruban Blanc est une campagne européenne de sensibilisation, de mobilisation des hommes et de promotion d'outils éducatifs orientés vers les jeunes, en vue de l'adoption de mesures concrètes pour éliminer les violences faites aux femmes. Les acteurs du Ruban Blanc sont orientés vers une culture de la paix et une société non violente. Chaque année, le 25 novembre, ils portent un ruban blanc, symbole d'un engagement personnel de ne jamais commettre un acte de violence contre une femme et de ne jamais cautionner ou passer sous silence des actes de violence contre des femmes perpétrés par d'autres hommes.

**Source** : brochure " Femmes/Hommes dans le monde " éditée par la Communauté Française.

**Pour en savoir plus :**

Site de la campagne [www.euowrc.org/](http://www.euowrc.org/)

## 8. ASSOCIATIONS - SITES INTERNET

**Remarque :** Nous ne détaillons ici que les centres de recherche, de documentation et les réseaux qui regroupent un ensemble d'associations actives en Belgique francophone.

### \* Réseau belge d'action pour l'élimination des violences entre partenaires (en Wallonie et à Bruxelles)

c/o CEFA asbl, 18 avenue de l'Espinet à 1348 Louvain-la-Neuve. Tél : 010/47.47.46

### \* Amazone

Fondé en 1995 pour soutenir les organisations de femmes sur les plans logistique et documentaire et favoriser l'échange d'idées entre les individus et les groupes actifs sur le terrain de l'égalité entre femmes et hommes, Amazone fonctionne aujourd'hui comme « centre de ressources » national pour l'ensemble des acteurs de l'égalité.

Amazone asbl

rue du Méridien, 10 - 1210 BRUXELLES

tél.: 32 (0)2 229 38 00

fax: 32 (0)2 229 38 01

courriel: [info@amazone.be](mailto:info@amazone.be)

### \* Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique-CCFB

Composé d'une cinquantaine d'organisations de femmes ainsi que de membres individuelles (CFFB) est un organisme pluraliste d'éducation permanente qui a pour objectif de grouper, associer, représenter des femmes et des associations de femmes, de tous milieux, opinions et situations, en vue de promouvoir leurs droits et leurs intérêts sociaux, culturels, politiques, économiques, dans le respect de leur autonomie et de collaborer avec d'autres associations, organisations, institutions, organismes privés ou publics, au niveau fédéral, communautaire, régional et international.

Conseil des Femmes Francophones de Belgique, asbl

rue du Méridien, 10

1210 BRUXELLES

Tél: 02.229.38.21

Fax: 02.229.38.20

Courriel: [cffb@amazone.be](mailto:cffb@amazone.be)

### \* Le Comité de Liaison des Femmes

Il a été fondé en 1981 lors de la création de la catégorie de "cohabitant" parmi les ayant-droits aux allocations de chômage. A partir de ce moment, il a coordonné des associations de femmes, les mouvements féminins tels Vie Féminine, FPS..., les structures "femmes" au sein des partis politiques (PS, cdH, Ecolo, MR,...) et au sein des organisations syndicales (FGTB, CSC...).

Aujourd'hui, le CLF se considère comme un *groupe de pression* qui vise à constituer une plate-forme commune entre ces organisations. Il *dénonce les discriminations dont sont victimes principalement les femmes* dans la vie socioprofessionnelle, sociale, politique ou culturelle et propose des *solutions* d'égalisation en droit et dans la réalité.

Comité de Liaison des Femmes

rue du Méridien 10

1210 BRUXELLES

Tél: ++32 (0)2 229 38 46 Fax: ++32 (0)2 229 38 48 E-mail:

[comiteliaisonfemmes@hotmail.com](mailto:comiteliaisonfemmes@hotmail.com)

### \* Le Centre Féminin d'Education Permanente CFEP

Lieu d'échanges qui a pour vocation de stimuler la participation pleine et entière des femmes dans toutes les sphères de la société. Fidèle à sa mission d'éducation permanente, le Centre est à l'écoute des besoins et des attentes des femmes d'origines très diverses et de tous les âges qui participent à ses activités. Son action se fonde sur une approche pluraliste, féministe et européenne, une volonté de réflexion critique et d'engagement actif dans la société.

Centre Féminin d'Education Permanente

rue du Méridien, 10 - 1210 BRUXELLES

tél.: 32 (0)2 229.38.42

fax: 32 (0)2 229.38.01

courriel: [cfep@amazone.be](mailto:cfep@amazone.be)

### \*Sophia

a pour objectif de promouvoir les recherches et enseignements féministes, sur les femmes et le genre, dans les communautés flamande et française et pour spécificité de faire le lien entre le mouvement des femmes et les universités.

Réseau belge de coordination des études féministes

rue du Méridien, 10 à 1210 BRUXELLES

tél : 02 229 38 69

Fax 02 229 38 59

courriel : [info@sophia.be](mailto:info@sophia.be)

[www.sophia.be](http://www.sophia.be)

### \* Le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes CARHIF

Lieu de mémoire pour le mouvement féminin en Belgique qui a pour objectif de collecter, conserver et ouvrir au public les archives permettant d'écrire l'histoire des femmes et du mouvement féminin en Belgique.

Le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes

rue du Méridien, 10

1210 Bruxelles

Tél: ++32 (0)2 229 38 31

Fax: ++32 (0)2 229 38 32

e-mail: [avg.carhif@amazone.be](mailto:avg.carhif@amazone.be)

### \* Université des femmes

Service d'éducation permanente destiné prioritairement aux femmes ayant quelques responsabilités dans des associations, administrations ou mouvements sociaux. Elle diffuse une analyse critique de la société avec une vision spécifiquement féministe. Pour cela, elle s'appuie sur la connaissance de travaux scientifiques féministes et sur ses propres travaux et recherches. Le terme 'Université' a été adopté par analogie avec les universités ouvertes, universités du troisième âge, etc... Le besoin de connaître et de comprendre est le seul préalable requis pour y suivre des formations ou participer à ses activités.

L'Université des Femmes

rue du Méridien, 10

1210 BRUXELLES

tél: 02/229 38 25 - fax: 02/229 38 53

### \* La Marche mondiale des femmes

Objectifs : Renforcer et maintenir le vaste mouvement de solidarité des groupes de femmes de la base de façon à ce que la Marche constitue un geste d'affirmation des femmes du monde ; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les peuples ; soutenir un vaste processus d'éducation populaire où toutes les femmes peuvent analyser par elles-mêmes et pour elles-mêmes les causes de leur oppression et les alternatives possibles ; mettre en avant les revendications et les alternatives communes aux mouvements des femmes du monde, sur les plans local, national, régional et international,

autour de la pauvreté et de la violence à l'égard des femmes ; amener les gouvernements, décideurs et membres de la société civile à soutenir et à effectuer les changements qui s'imposent pour améliorer les conditions et la qualité de vie des femmes du monde.

MMF - WVM

rue du Méridien, 10

1210 BRUXELLES

Tél. (\*\*32)-(0)2-229.38.28

GSM 0473 56 29 67

Fax (\*\*32)-(0)2-229.38.48

E-mail: marche@amazon.be

www.marchemondialesdesfemmes.be

## SITES INTERNET

### ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- ONU : [www.un.org](http://www.un.org) [www.runic-europe.org/](http://www.runic-europe.org/)
- Comité pour l'élimination des discriminations contre les femmes (CEDAW) : [www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/committee.htm](http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/committee.htm)
- DAW (Division pour l'avancement des femmes) : [www.un.org/womenwatch/daw](http://www.un.org/womenwatch/daw)
- CSW (Comité sur la condition des femmes) : [www.un.org/womenwatch/daw/csw/](http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/)
- UNDP (Programme des Nations Unies pour le développement) : [www.undp.org](http://www.undp.org)
- UNFPA (Fondation des Nations Unies pour la population) : [www.unpfa.org](http://www.unpfa.org)
- UNICEF : [www.unicef.be](http://www.unicef.be)
- UNIFEM (Fondation des Nations Unies pour les femmes) : [www.unifem.org](http://www.unifem.org)

### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

Amnesty International : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

[www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)

<http://www.droitsdesfemmes.net> : le site d'Amnesty International Belgique Fr. sur les droits des femmes

- Antislavery International : [www.antislavery.org](http://www.antislavery.org)
- CHANGE : [www.anti-trafficking.org/change.htm](http://www.anti-trafficking.org/change.htm)
- ECPAT (End Child Prostitution in Asian Tourism) :
- HRW (Human Rights Watch) : [www.hrw.org](http://www.hrw.org)
- Fédération Internationale Terres des Hommes : [www.terres-deshommes.org](http://www.terres-deshommes.org)
- International Women's Rights Action Watch (IWRAP) [www.igc.org/iwraw](http://www.igc.org/iwraw)
- RAWA (Association Révolutionnaire des Femmes Afghanes) : [www.rawa.org](http://www.rawa.org)
- Refugees International : [www.refugeesinternational.org](http://www.refugeesinternational.org)

### ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES EUROPÉENNES

- Commission européenne pour les droits des femmes : [www.europarl.eu.int/committees/femm\\_home.htm](http://www.europarl.eu.int/committees/femm_home.htm)
- Femmes et citoyenneté européenne <http://www.infofemmes.com/siteurope>

### VIOLENCE CONJUGALE

FRANCE :

- AJC Site de lutte contre la violence morale dans la vie privée géré par une association de victimes et familles de victimes. <http://www.ajc-violence.org/>
- Site de l'Association SAVIF à Toulouse spécialisée dans la lutte contre les violences conjugales et le soutien actif aux victimes. <http://www.savif.com/>

- FORUM. Site créé par Natalie Constantin, qui a été longtemps victime. <http://www.violence-conjugale.fr/st/>

SUISSE

- PROFA : Spécialistes de la vie affective, de la vie sexuelle, et des violences. Fondation basée à Lausanne. <http://www.profa.ch/>
- Site d'aide et de ressources sur les violences domestiques. Adresses de centres de consultations et de foyers d'hébergement en Suisse : [accès direct à la page.http://www.prevention.ch/haltealaviolence.htm](http://www.prevention.ch/haltealaviolence.htm)
- SEDYRE : Violences et comportements excessifs : information aux victimes, consultation, orientation, aide, etc. <http://www.geocities.com/Athens/Troy/5256/>
- Réseau national des centres d'information sur les droits des femmes : <http://www.infofemmes.com>

QUEBEC

- Le Québec a développé une stratégie particulière en matière de criminalité et surtout en prévention. Le site Internet du ministère de la Sécurité Publique présente de l'information sur les activités de prévention et les différents programmes. On retrouve aussi des statistiques sur la criminalité (violence conjugale, infractions, etc.). <http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/index.asp>
- Un témoignage d'homme témoin et victime de la violence de son père : André Julien est artiste peintre au Québec et a écrit cette lettre poignante à son père, présentée sur son site personnel. [http://www.andrejulien.net/textes\\_a\\_dd/lettre\\_a\\_mon\\_pere/pere.html](http://www.andrejulien.net/textes_a_dd/lettre_a_mon_pere/pere.html)

ALGERIE

- SOS Femmes en Détresse est une ONG à but humanitaire qui lutte pour les droits des femmes, elle est située à Alger : service d'écoute, aide juridique, centre d'hébergement. "Le centre accueille des femmes divorcées ou répudiées, les femmes victimes de violences, les mères célibataires, les cas sociaux, ainsi que des femmes victimes du terrorisme." <http://www.sosfemmes-endetresse.org/>

### VIOLENCE AU TRAVAIL

- AVFT : association féministe française spécialisée dans la dénonciation des violences sexistes et sexuelles au travail. <http://www.avft.org/>
- CLASCHES Comité de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur <http://membres.lycos.fr/clasches>

### MUTILATIONS SEXUELLES

CAMS Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles <http://perso.wanadoo.fr/..associationgams/>

### FEMMES RÉFUGIÉES

- RAJFIRE : Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées : <http://maisondesfemmes.free.fr/rajfire.htm>
- Comité d'action contre la double violence - Droits des femmes, droit au séjour : <http://doubleviolence.free.fr>

### VIOLENCES DANS LES BANLIEUES

- Ni putes ni soumises, les femmes des quartiers <http://www.macite.net>

### FEMMES IMMIGRÉES

- Les voix d'elles rebelles <http://www.voixdelles.org>

### ASSOCIATIONS CONTRE LE SEXISME DANS LES

## MÉDIAS

- La Meute <http://lameute.org.free.fr/>
- Les Chiennes de garde : <http://www.chiennesdegarde.org>
- Le Collectif contre le publisexisme – e-mail : [contrele-publisexisme@samizdat.net](mailto:contrele-publisexisme@samizdat.net)

## SITES POUR LES JEUNES

- Site des mutualités socialistes pour les jeunes, contenant notamment un chapitre sur la violence dans les relations amoureuses. <http://www.ifeelgood.be>
- Planning Familial : Questions sur la contraception, le sida, la grossesse, test de connaissances...  
<http://www.planning-familial.be/>
- Mix-Cité, Mouvement mixte pour l'égalité des sexes  
<http://www.mix-cite.org>
- Aimer sans violence : site québécois pour les jeunes  
<http://www.aimersansviolence.com/fr/accueil/index.asp>
- <http://www.mwaves.org/>
- <http://www.metrac.org/programs/info/prevent.htm>
- Non-Violence Actualité  
BP 241 - 45202 Montargis Cedex  
nonviolence.actualite@wanadoo.fr • tél : 02 38 93 67 22  
fax : 02 38 93 74 72
- Viraj  
<http://viraj.psy.ulaval.ca/>

## 9. PISTES PEDAGOGIQUES

### 9.1. IDÉES D'ANIMATION – ACTIVITÉS CRÉATIVES

#### THÉÂTRE

Il existe beaucoup de pièces sur le thème des violences contre les femmes, dont certaines s'adressent spécifiquement aux jeunes (voir plus loin la liste des pièces disponibles en Belgique).

Nous vous proposons de mettre vous-même en scène certains textes faciles à déclamer. Voici un exemple, libre à vous d'en trouver d'autres ou d'en créer vous-mêmes.

#### J'AI REÇU DES FLEURS AUJOURD'HUI

J'ai reçu des fleurs aujourd'hui.

Ce n'était pas mon anniversaire ni un autre jour spécial. Nous avons eu notre première dispute hier dans la nuit et il m'a dit beaucoup de choses cruelles qui m'ont vraiment blessée.

Je sais qu'il est désolé et qu'il n'a pas voulu dire les choses qu'il a dites parce qu'il m'a envoyé des fleurs aujourd'hui.

J'ai reçu des fleurs aujourd'hui.

Ce n'était pas notre anniversaire, ni un autre jour spécial.

Hier, dans la nuit, il m'a poussée contre un mur et a commencé à m'étrangler.

Ça ressemblait à un cauchemar, je ne pouvais croire que c'était réel.

Je me suis réveillée ce matin le corps douloureux et meurtri.

Je sais qu'il doit être désolé parce qu'il m'a envoyé des fleurs aujourd'hui.

J'ai reçu des fleurs aujourd'hui et ce n'était pas la fête des mères ni un autre jour spécial.

Hier, dans la nuit, il m'a de nouveau battue, c'était beaucoup plus violent que les autres fois.

Si je le quitte, que deviendrais-je?

Comment prendre soin de mes enfants?

Et les problèmes financiers?

J'ai peur de lui mais je suis effrayée à l'idée de partir.

Mais je sais qu'il doit être désolé parce qu'il m'a envoyé des fleurs aujourd'hui.

J'ai reçu des fleurs aujourd'hui.

Aujourd'hui c'était un jour très spécial, c'était le jour de mes funérailles.

Hier dans la nuit, il m'a finalement tuée...

Il m'a battue à mort.

Si seulement j'avais trouvé assez de courage pour le quitter, je n'aurais pas reçu de fleurs aujourd'hui.

**En Belgique, une femme sur cinq est victime de violences domestiques.**

**En France, six femmes meurent tous les mois, tuées par leur compagnon.**

**Dans le monde, on estime que trois femmes sur cinq sont victimes de violences à un moment de leur vie.**

Vous pouvez aussi créer un **spectacle de marionnettes**, avec par exemple une école primaire ou un groupe d'enfants de votre commune...

## HAPPENING

### “ ILS ONT BRISÉ MON IDENTITÉ ”

Proposez aux professeurs d'expression graphique de créer avec les élèves des portraits de femmes sur des miroirs. Exposez ensuite ces portraits dans votre école, avec le slogan « Ils ont brisé mon identité », ou « Il a brisé mon identité », selon l'histoire de la femme que vous voulez représenter.

Vous pourrez ainsi attirer l'attention des autres élèves et des professeurs et leur proposer d'écrire des lettres en faveur de ces femmes ou filles victimes d'injustices.

Pourquoi utiliser un miroir ?

Le reflet que renvoie le miroir brisé peut évoquer la perte de repères que ressent une femme violée ou humiliée. Pour réaliser ces portraits, vous pouvez vous inspirer des cas de femmes ou de filles victimes de viol en prison, de crimes d'honneur, de mutilations génitales féminines, ou encore de cas de femmes belges battues par leur compagnon.

#### Conseils techniques :

Vous pouvez créer ces portraits à partir de morceaux de miroirs ou de feuilles d'aluminium collés sur des feuilles de carton (40 cm sur 50 cm.) à encadrer.

Cherchez d'abord un bon support de la bonne dimension. Idéalement, le support devrait être en carton (en vente dans les magasins de graphisme ou dans certains magasins de photocopieuses). Veillez à ce qu'il puisse rentrer dans un cadre standard que vous pouvez acheter dans le commerce.

Il est possible de se procurer des chutes de miroirs chez les vitriers. N'utilisez pas des morceaux trop épais, car ils devront pouvoir entrer dans le cadre. Attention, pour ne pas vous couper, utilisez des gants au moment de l'assemblage. Vous pouvez coller les morceaux de miroirs avec de la colle forte.

Autrement, vous pouvez aussi utiliser du papier alu. Disposer vos morceaux en forme de visage de femmes. Sur ces morceaux de miroirs, vous pouvez dessiner des traits (utilisez de la peinture, des feutres ou du rouge à lèvres), les peindre ou coller des extraits de magazines (par ex. de publicités).

Attention, veillez à ce que l'ensemble donne l'impression d'un visage brisé. Le type de visage ne doit pas nécessairement correspondre à un cas bien précis : il peut s'agir d'une femme européenne, asiatique, africaine,... peu importe, du moment qu'il s'agit d'une femme ou d'une fillette.

Vous pouvez utiliser des symboles comme celui du sexe féminin (un rond avec une croix en-dessous) ou la bougie d'Amnesty. Éventuellement, vous pouvez entourer le cadre d'autres éléments, comme un tissu en forme de robe.

#### Variante de cette activité

Utilisez le slogan « Ils ont piétiné mon identité ».

Collez sur le sol, à un endroit de passage, des photos de femmes victimes de violences. Collez également le slogan.

Vous verrez que la plupart des gens hésiteront avant de marcher sur les photos. Profitez-en pour leur expliquer le sens de votre action et pour les diriger vers un stand où ils pourront signer des pétitions et recevoir plus d'informations.

### CRÉEZ UNE AFFICHE, UNE GRANDE BANDEROLE, UNE PÉTITION GÉANTE.

### CERCHEZ DES DESSINS OU CARICATURES AFIN D'ILLUSTRER VOS SLOGANS, VOS PANNEAUX.

### CERCHEZ DES CHANSONS ÉVOQUANT LES DROITS DES FEMMES ET PROPOSEZ-LES SOUS FORME DE KARAOKÉ OU DE SPECTACLE DE DANSE.

### SCULPTURE

\* Proposez la **création d'une sculpture**, d'un monument contre les violences faites aux femmes, qui pourrait être présenté par exemple le 8 mars, lors de la journée internationale des femmes.

\* **Et surtout, n'oubliez pas de participer à notre concours de scénario** (pour cela, renvoyez-nous le bon d'inscription en dernière page !).

### AUTRES IDEES POUR SENSIBILISER VOTRE ENTOURAGE / VOTRE ECOLE

- organisez une conférence, un débat sur le thème des violences contre les femmes ;
- invitez une femme victime, via une association (voir chapitre 10).
- organisez un sondage sur les violences contre les femmes dans votre école ou votre quartier ;
- créez et diffusez une charte avec les comportements tolérés et non tolérés dans votre école ;
- invitez des acteurs locaux : police, presse, représentants politiques, pour parler de ce thème ;
- élaborer des recommandations au pouvoir politique, comme par ex : inclure les DH et de la femme dans les programmes scolaires...

## 9.2. OUTILS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELS

### CASSETTES VIDEO

« Halte aux violences contre les femmes »

6 Spots de 3 minutes sur différents thèmes, avec la participation de personnalités :

- Mutilations génitales féminines (avec Youssou N'Dour)
- Crimes d'honneur (avec Brigitte Fossey)
- Situation de conflits armés (avec Princesse Erica)
- Violences domestiques (avec Zazie)
- Viols, armes de guerre (avec Michèle Laroque)
- Répression politique (avec Gérard Rinaldi).

La 2<sup>ème</sup> partie de la cassette est un résumé du rapport d'Amnesty International sur les violences contre les femmes (14 min.)

« Femmes, une égalité de droit » : documentaire de 18 min. sur les violations à l'égard des femmes.

Ces deux cassettes sont disponibles au secrétariat d'Amnesty ainsi que dans certains groupes locaux.

Vous trouverez un choix important de cassettes sur le thème des droits des femmes à la Médiathèque de la Communauté Française de Belgique : [www.lamediatheque.be](http://www.lamediatheque.be)

Vous pouvez aussi commander au GSARA la cassette « **Violences, c'est parce que je t'aime** », qui contient différentes scènes jouées par des jeunes.

#### **Gsara**

26, Rue du Marteau 1210 Bruxelles

02/250 13 17

[www.gsara.be](http://www.gsara.be)

Le Collectif «Solidarité femmes» et Refuge pour femmes battues de La Louvière a également réalisé une cassette vidéo contenant des témoignages de victimes : «**Un refuge pour vivre**». Infos : 064/21 33 03

La RTBF a consacré une émission de «Chacun son histoire» aux violences dans le couple.

Enfin, l'animation proposée par les plannings familiaux dépendant des mutualités socialistes comprend des extraits d'émissions TV, dont «Ca se discute» et les clips «Un gars, une fille».

#### **JEUX**

##### **Vents violents**

Ce jeu s'adresse aux jeunes à partir de 16 ans. Il fonctionne comme un jeu de table basé sur la solidarité et sur la réflexion à partir d'exemples d'attitudes ou de préjugés pouvant entraîner de la violence dans les relations amoureuses. Disponible auprès des **Femmes Prévoyantes socialistes** (voir contacts au chapitre 9.3)

##### **Participation et citoyenneté des femmes au Nord et au Sud (Jeu par photolangage)**

Objectifs : Mettre en lumière les obstacles à une plus grande participation des femmes dans la vie politique, économique et sociale, au Sud et au Nord.

Pour des groupes d'adultes ou des jeunes à partir de 15 ans.

##### **Solidarité Socialiste**

Boulevard de l'Empereur, 15 bte4 1000 Bruxelles

1000 - Bruxelles Tél: 02 505 40 82 **E-mail:** [fcd.ong@skynet.be](mailto:fcd.ong@skynet.be)

##### **Bascule**

Kit pédagogique comprenant une vidéo cassette (58 min.), un livret d'accompagnement, de la documentation générale sur la prostitution et une BD de Derib "Pour toi, Sandra" .

Pour les jeunes à partir de 14 ans

Objectifs: Informer sur la prostitution et ses causes, sensibiliser pour rompre le silence, l'indifférence et le sentiment d'impuissance, permettre une réflexion des jeunes, renforcer leurs capacités à décoder les situations à risque.

##### **Mouvement du Nid**

Rue Hydraulique 14 1210 - Bruxelles

Tel : 32/2/217.84.72 e-mail : [info@lenid.org](mailto:info@lenid.org)

<http://www.lenid.org/>

##### **TENSION – La violence amoureuse**

Ce jeu de table éducatif est avant tout un outil de travail pour développer les connaissances et les compétences relationnelles des jeunes à propos de leurs fréquentations amoureuses. Il fait référence à la violence physique, verbale, psychologique, économique, sexuelle et envers les objets.

Le principe du jeu amène les jeunes à comprendre les différentes formes de violence identifiées dans les relations amoureuses. Les participants pourront développer des compétences personnelles afin de réagir dans des situations de violence amoureuse.

**T.V.D.S.** (<http://www.tvds.ca/>)

615, rue Provost,

Lachine(Qc) Canada

Tél: (514) 634-7899

E-mail: [tvds@bellnet.ca](mailto:tvds@bellnet.ca)

##### **Teste ton couple**

Quizz pour les jeunes édité par les Mutualités socialistes, disponible sur [www.ifeelgood.be](http://www.ifeelgood.be)

#### **PIECES DE THEATRE**

##### **“ Pêche d'enfer ”**

Un espace central, le refuge, où se croisent des femmes soumises aux peurs, violences, pressions et oppressions. Cette pièce s'adresse aux jeunes à partir de 14 ans. Elle est précédée par une animation dont elle constitue le point d'orgue.

Solidarité femmes

Madame Christine Rigomont

Rue de Bouvy, 9

7100 LA LOUVIÈRE

TEL : 064/ 21 33 03

##### **Appels en Absence**

Compagnie Maritime

Destinée aux ados, la pièce aborde la violence quotidienne dans le milieu jeune, avec leurs spécificités, leurs valeurs, leurs codes. Informations : Monsieur Adam

Chemin de la Tourette 7

7181 FELUY

Tél. + fax : 067/878 354

0477/66 20 48

[lacompaniemaritime@yahoo.fr](mailto:lacompaniemaritime@yahoo.fr)

[www.lacompaniemaritime.be](http://www.lacompaniemaritime.be)

##### **“ Les souvenirs de la dame en noir ”** de et avec Maïmouna Gueye.

Pièce sur la lutte des femmes contre l'excision, le mariage forcé...

Olivier Blin, administrateur-délégué pour la tournée

La Charge du Rhinocéros asbl avec La Vénérie/ Centre Culturel de Watermael-Boisfort

1060 Bruxelles

Tel : 02/ 649 42 40

Fax : 02/ 539 42 39

##### **“ Paroles de femmes ”**

Théâtre Le Café

Spectacle drôle et émouvant, monté avec une certaine spontanéité, “ Paroles de femmes ” est joué par quatre comédiennes qui interprètent des personnages très variés : une putain soignée en asile psychiatrique, une prisonnière politique, une jeune femme victime d'un viol, une chômeuse remettant en cause les bienfaits du travail, une mère de famille qui se sent incapable de réagir à toutes les horreurs du monde actuel... Certains des textes ont été tirés de “ Récits de Femmes ”, de Dario Fo et Franca Rame, d'autres ont été écrits par les comédiennes. Ils prennent la forme de monologues entrecoupés de scènes collectives jouées et chantées.

Disponible à partir du 11 avril 2005. Représentation le 10 décembre 2004 à Rixensart pour Amnesty.

Françoise Walot 0494/41 16 45

[fran.walot@tiscali.be](mailto:fran.walot@tiscali.be)

##### **“ Poison ”**

Raoul adore Rosita mais combien de fois acceptera-t-il qu'elle le maltraite, le frappe et l'humilie...avant de dire assez.

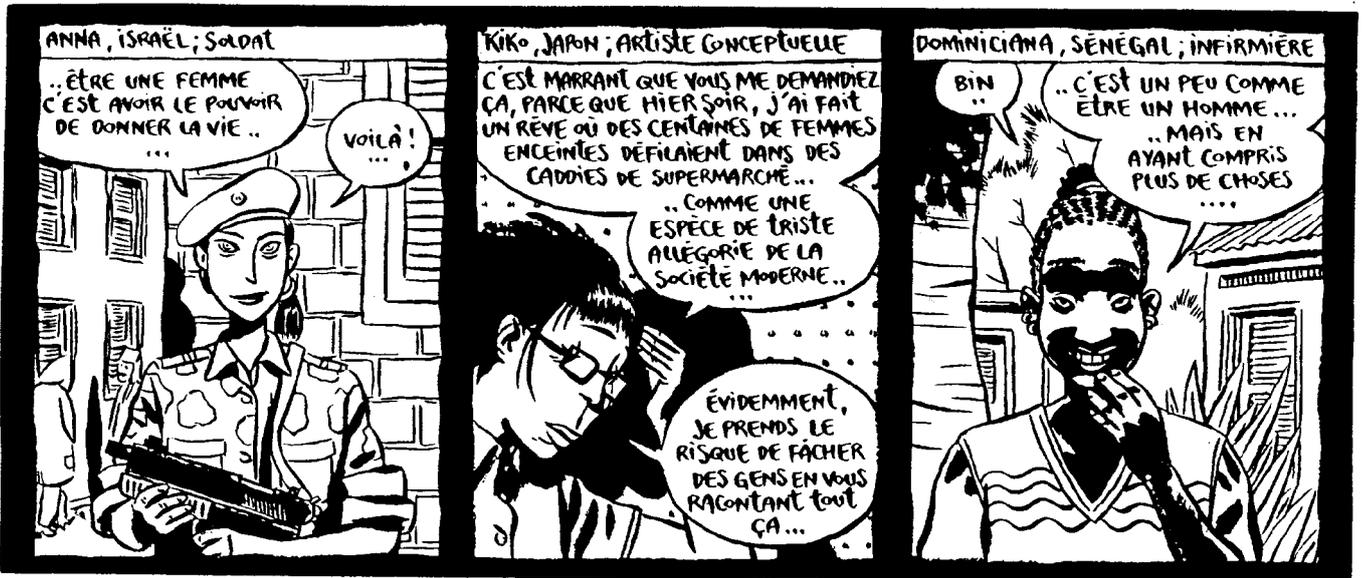
Abel et Gordon

Madame Fiona Gordon

Rue Ruysdael, 9

1070 BRUXELLES

# ET POUR VOUS, C'EST QUOI ÊTRE UNE FEMME?



JULIEN + LANIA + FREDERIK 1.00

© Frederik Peeters pour Amnesty Suisse.

TEL: 02/ 527 03 91

#### “ Wend Kuny ”

5 femmes jouent et chantent leurs conditions face au poids de la coutume ancestrale : excision, polygamie, mariage forcé  
Atelier Théâtre du centre artisanal des femmes  
Monsieur Georget Mourin  
Avenue Goblet, 112  
7331 BAUDOUR  
TEL ET FAX : 065/ 64 35 31

#### “ Tout feu, tout femme ”

5 actrices de 20 à 80 ans explorent la condition de la femme dans le tissu social, familial et professionnel.  
Atelier-Théâtral “ création collective ” MCEFA  
Madame Corinne Vanvolsen  
Chaussée de l'Ourthe, 74  
6900 MARCHÉ  
TEL : 084/ 31 46 89

#### “ Illégitime défense ”

Cette pièce de *Joaquin Hinojosa* et *Isabel Carmona* a été mise en scène par *Michel Bernard*.  
"Illégitime Défense" aborde sans détours le thème de la violence conjugale. Elle ose briser le silence sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles dont beaucoup de femmes sont victimes quotidiennement. La pièce de Joaquin Hinojosa et Isabelle Carmona dénote par son refus de complaisance et sa provocation à imaginer des enjeux de survie immodérés. Une pièce sans tabous...une pièce coup de poing qui a remporté un très vif succès en Espagne

Au Théâtre de Poche - Bois de la Cambre, Chemin du Gymnase, 1a, 1000 Bruxelles - Du 29 mars au 30 avril 2005 à 20h30 - Réservations : 02/ 649.17.27

« **Les monologues du vagin** », Eve Ensler, Editions Balland, 1999.

Les monologues du vagin sont à l'origine d'un one-woman-show joué par l'auteur à Broadway. La pièce est le résultat de plus de 200 interviews de femmes, auxquelles l'auteur a demandé de s'exprimer sur ce sujet tabou. "J'ai parlé à des femmes vieilles, jeunes, mariées, célibataires, lesbiennes, à des professeurs, des actrices, des femmes d'affaires, des prostituées, des noires, hispaniques, asiatiques, indiennes, blanches, juives. Au début, les femmes hésitaient à parler. Mais une fois qu'elles étaient parties, on ne pouvait plus les arrêter..." nous raconte l'auteur. Le résultat est drôle, poignant parfois surprenant, instructif toujours. La lecture de ce court livre changera à jamais votre vision des femmes. Pourquoi ? Parce que la honte, la peur, l'indignité, l'ignorance entourent le vagin.

#### DANSE

##### “ Scheherazade ”

Hommage à la femme qui triomphe face à la cruauté et au pouvoir de l'homme  
Compagnie ballet David Sonnenbluck ASBL  
Monsieur Alian Kruys  
Avenue du maréchal, 17 a  
1180 BRUXELLES  
TEL ET FAX : 02/ 375 33 71

#### CHANT

##### “ Premi Djoû D'Fosse ”

Un trio s'attaque aux grands problèmes de société et exprime sa solidarité envers les peuples, les femmes.  
Goma Dos  
Madame Annick Walachniewicz

Rue Wondel 16  
1030 BRUXELLES  
TEL ET FAX : 02/ 245 70 54

#### “ C'est des canailles ”.

Artistes participant par la chanson au combat pour la défense des droits de l'homme (chants de résistance, démocratie, tolérance)  
Troupe C'est des canailles  
Monsieur Guy Delannois  
Quai Churchill 36  
4020 LIÈGE  
04/ 344 50 38

#### “ Chante, ça tient chaud ”

Une 30taine de femmes chantent l'arme à l'œil et l'ironie au poing sur des airs d'ici et d'ailleurs parlant de la situation des femmes.  
Les Callas s'roles  
Madame Loury Herman  
Avenue du Luxembourg, 38  
4020 LIÈGE  
Tel : 04/ 344 250 53

### 9.3. ASSOCIATIONS QUI FONT DES ANIMATIONS DANS LES ÉCOLES

Vous pouvez contacter une de ces associations afin de recevoir chez vous un de leurs animateurs.

#### Femmes prévoyantes socialistes :

Les Plannings familiaux de la Mutualité Socialiste organisent des animations diverses sur les “ relations de couple égalitaires chez les jeunes ”. Vous pouvez choisir une animation sur un des thèmes suivants :

- articles de presse
- témoignage d'un cas de violence conjugale mettant en scène le cycle de la violence (extrait de l'émission “ Jour après Jour ” animée par Jean-Luc Delarue.
- Séquences vidéo “ Un gars, une fille ”
- Cartons à pêcher “attitudes et comportements violents”
- Cartons à pêcher “ stéréotypes – idées reçues ”
- chansons d'actualité
- Connaissance et respect de l'autre
- Construction du schéma du cycle de la violence conjugale. Illustration
- Photolangage
- Rôles féminins – masculins
- vignettes cliniques

Vous trouverez la liste des plannings familiaux sur le site [www.mutsoc.be](http://www.mutsoc.be)

#### Vie Féminine

Rue de la poste 111 1030 Bruxelles  
Tél: 02/ 227 13 00  
[vie.feminine@skynet.be](mailto:vie.feminine@skynet.be)  
[www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)

#### Centre de prévention des violences conjugales et familiales

Rue Blanche, 29 1060 Bruxelles  
02/539 27 44

**Projet CEFA** : programmes de sensibilisation à la violence et à l'égalité dans les relations amoureuses, à partir de 15-16 ans.  
18, av. de l'Espinette  
1348 Louvain-la-Neuve

# Mon combat



© Hélène Bruller pour Amnesty Suisse.

010/47 40 49  
e.melan-cefa@gsw.ucl.ac.be

### Le Monde selon les femmes

rue de la Sablonnière, 18 1000 Bruxelles. Tél : 02/223.05.12  
Animations basées sur les droits des femmes dans le monde.

### Asbl "Solidarité Femmes et Refuge pour femmes battues" : Josiane Coruzzi

Rue de Bouvy, 9  
7100 La Louvière  
064/21 33 03  
[colfembatlalouv@skynet.be](mailto:colfembatlalouv@skynet.be)

**Passages**, rue Godefroid, 26 à 5000 Namur – tél.: 081/22 47 80  
– courriel: [passages.a.m.o.@skynet.be](mailto:passages.a.m.o.@skynet.be) contact: Colette Dispa.  
**Planning Marolles**, rue de la Roue, 21 à 1000 Bruxelles – tél.:  
02/511 29 90 – contact: Véronique Fraccaro.

**Collectif liégeois contre les violences familiales et l'exclusion** CVFE asbl – tél. :04/223 45 67 – courriel : [cvfe@cvfe.be](mailto:cvfe@cvfe.be) –  
site : <http://www.cvfe.be>

### Vent Sauvage

Route de la Hesbaye, 196  
5310 TAVIERS  
081/81 14 42 ou 0477/582 560  
[nwetter@hotmail.com](mailto:nwetter@hotmail.com)  
Propose une série d'animations sur la violence contre les femmes, pour le secondaire supérieur dans la Province de Namur.

## 9.4. FICHES PÉDAGOGIQUES CLASSÉES PAR COURS

Nous vous donnons ici quelques pistes. Sachez qu'il en existe bien d'autres, que vous pouvez notamment trouver sur les sites suivants :

[http://www.media-awareness.ca/francais/ressources/educatif/activities/secondaire\\_1-2/representation\\_sexes/exploration\\_stereotypes\\_sexuels.cfm](http://www.media-awareness.ca/francais/ressources/educatif/activities/secondaire_1-2/representation_sexes/exploration_stereotypes_sexuels.cfm)  
Site québécois avec des exercices de mises en situation

« Les femmes dans les programmes d'éducation civique des collèges »  
Document téléchargeable sur le site  
[www2.ac-lille.fr/ecjs/college/documents/femmes.pdf](http://www2.ac-lille.fr/ecjs/college/documents/femmes.pdf)

VIRAJ : prévention de la violence sexiste dans les relations garçons-filles

Manuel d'animation avec mises en situation disponible sur  
[www.eurowrc.org/05.education/education\\_fr/viraj/viraj\\_manuel/01.vriraj\\_manuel.htm](http://www.eurowrc.org/05.education/education_fr/viraj/viraj_manuel/01.vriraj_manuel.htm)

Vous pouvez également faire une recherche à partir du site pour les enseignants de la Communauté Française :  
[www.restode.cfwb.be](http://www.restode.cfwb.be)

### FRANÇAIS

Cherchez des textes d'auteur abordant la condition féminine (voir le chapitre 10). Analysez ces textes.

Choisissez des cas de femmes victimes et distribuez-les à vos élèves. Proposez-leur de se mettre dans la peau d'une de ces

femmes et d'écrire un texte à la première personne.

### RELIGION / MORALE

#### Débats

Proposez à vos élèves les thèmes de réflexion suivants :

La Genèse : on y dit que Dieu a créé la femme (Eve) à partir de la côte de l'homme (Adam).

A votre avis, peut-on qualifier ce texte de « sexiste », dans la mesure où il exprime déjà l'idée de supériorité de l'homme vis-à-vis de la femme ?

Pensez-vous que les femmes devraient pouvoir, comme les hommes, être ordonnées comme prêtres ?

Quelles sont les inégalités entre hommes et femmes dans les sociétés occidentales ? Comment réduire ces inégalités ? (voir le chapitre 3).

### PHILOSOPHIE

« Les philosophes des Lumières, qui disent de très belles choses sur la liberté, s'empêtrent dans des contradictions terrifiantes dès qu'il s'agit des femmes. Spinoza, lui, les exclut du domaine du savoir, Kant les confine dans le souci de plaire, et Proudhon, inspirateur de grandes idées, ne fait pas dans la dentelle. (...) La différence des sexes ne se pose, pour certains, qu'en termes d'infériorité, physique, intellectuelle ou morale. Etre une femme, c'est une faiblesse naturelle. Il y a aussi l'idée, très répandue, que les femmes au pouvoir seraient une menace pour les hommes. Elles incarnent la peur du désordre, du sexe, de la liberté. Cette construction de l'inégalité entre hommes et femmes dans la pensée philosophique reflète les différences de traitement qui existaient, par le passé, dans la société. »

Extrait d'un entretien avec Evelyne Pisier, par Marie Huret, L'Express, 14/12/2000.

#### Pour en savoir plus :

*Les Femmes de Platon à Derrida* (éd. Plon, Paris, 2000).  
Cet ouvrage écrit par trois universitaires, Evelyne Pisier, Françoise Collin et Eleni Varikas, revisite les textes majeurs de 60 philosophes à travers la question de la différence des sexes.

#### Quelles sont les femmes philosophes ou sociologues modernes qui ont fait avancer la question des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes ?

(De Mme de Staël à Simone de Beauvoir en passant par Flora Tristan, Louise Michel, Rosa Luxemburg, Alexandra Kollontai, Simone Weil et Hanna Arendt, beaucoup de femmes ont marqué la réflexion philosophique au cours du vingtième siècle). Voir les ouvrages proposés au chapitre 10.

### HISTOIRE

#### Citation

« La constitution délicate des femmes est parfaitement appropriée à leur destination principale, celle de faire des enfants. Sans doute la femme soit régner à l'intérieur de la maison, mais elle ne doit régner que là. Partout ailleurs, elle est déplacée. »

Honoré-Gabriel Mirabeau, homme politique français.

Que pensez-vous de cette phrase ? A votre avis, de quelle époque date-t-elle ? (voir réponse ci-dessous)

Honoré-Gabriel Mirabeau était un noble qui participa à la Révolution Française. Il participa à la Déclaration universelle

des droits de l'homme et du citoyen de 1789... Comme quoi, à l'époque, on ne considérait pas les femmes comme des sujets de droits, capables de choisir leur propre avenir.

[www.amnesty.org.uk](http://www.amnesty.org.uk)

**En néerlandais :**

[www.aivl.be](http://www.aivl.be)

[www.amnesty.nl](http://www.amnesty.nl)

[www.iiav.nl/](http://www.iiav.nl/)

**En allemand :**

[www.amnesty.de/ai.htm](http://www.amnesty.de/ai.htm)

[www.amnesty.ch](http://www.amnesty.ch)

**En espagnol :**

[www.a-i.es](http://www.a-i.es)

[www.amnistia.int.ve](http://www.amnistia.int.ve)

[www.amnistiainternacional.org/](http://www.amnistiainternacional.org/)

## LITTÉRATURE

### Analyse d'un extrait d'une pièce de Molière

Analysez un extrait littéraire: l'exemple du dialogue entre Martine et Sganarelle dans l'acte I scène I du «Médecin malgré lui» de Molière permet de juger de la situation des femmes au XVIIème siècle.

### Portraits de femmes célèbres

Trouvez des exemples de femmes connues qui ont joué un rôle important dans la lutte pour les droits des femmes. Cherchez des exemples en Belgique et dans le monde.

Trouvez des exemples de femmes qui ont reçu le prix Nobel de la Paix.

Quelques noms de femmes connues, militantes des droits humains : Taslima Nasreen, Rigoberta Menchu, Asmaha Janghir, Angela Davis, Arundhati Roy, Aung San Suu Kyi, Eren Keskin,...

### Recherche :

Cherchez dans le chapitre 2 les principaux événements qui ont favorisé le combat pour les droits des femmes. Qui ont été les hommes à avoir soutenu ce combat ?

## SCIENCES SOCIALES / ETUDE DU MILIEU

Que pensez-vous des lois favorisant la parité en politique (c'est-à-dire le fait d'imposer un équilibre entre hommes et femmes au Parlement ou sur les listes électorales). Quelle est la situation en Belgique ?

### Recherche :

Faites une enquête afin de voir quelles sont les difficultés que rencontrent les femmes en politique.

Demandez à votre grand-mère quels sont ses souvenirs sur la vie de sa maman ou de sa grand-mère. Quels ont été les principaux changements pour la femme depuis lors ?

## ECONOMIE / MATHEMATIQUES

Faites des graphiques présentant les inégalités de salaires entre hommes et femmes (voir chapitre 3). Trouvez des comparaisons entre pays européens.

Inventez des problèmes qui sont basés sur des inégalités entre hommes et femmes, en matière de salaires ou de représentation politique.

## GEOGRAPHIE

Créez une mappemonde du droit des femmes, avec des couleurs spécifiques ou des symboles liés aux problèmes présents dans les pays (ex : pas de droit de vote, mutilations sexuelles, crimes d'honneur,...). Vous pouvez répartir le travail par continent entre différents groupes d'élèves. Vous trouverez des informations de base sur le site d'Amnesty consacré aux droits des femmes : [www.droitsdesfemmes.net](http://www.droitsdesfemmes.net)

## LANGUES

Vous pourrez trouver des tas de textes et d'activités pédagogiques sur les sites des autres sections d'Amnesty dans le monde, en anglais, néerlandais, espagnol, allemand, italien... En voici quelques exemples, il en existe bien d'autres !

### En anglais :

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

# 10. BIBLIOGRAPHIE – FILMOGRAPHIE

## OUVRAGES PEDAGOGIQUES

«**La violence nuit gravement à l'amour**» est la nouvelle brochure de la Communauté française destinée aux jeunes. Affiches et brochures sont disponibles gratuitement (voir adresse plus bas).

**Le manuel "femmes/hommes dans le monde"** propose aux 12-15 ans un tour d'horizon de la situation et des droits des femmes dans le monde. Autour de cinq thèmes qui abordent de nombreux aspects de la vie, il vise à mieux faire connaître ces droits et à sensibiliser les jeunes à leur non-respect (De l'égalité à l'école à l'égalité au travail – Femmes solidaires – Non à la violence – La publicité, subie ou adorée ? – Vie affective et vie sexuelle). Cette brochure a été réalisée en collaboration avec l'ONG " Le monde selon les femmes ".

### **Ensemble... Offrons un avenir à l'égalité.**

Cette brochure éditée par la Direction de l'égalité des chances de la Communauté française a pour objectif de sensibiliser les enseignants aux discriminations qui subsistent entre les hommes et les femmes, à travers une réflexion ouverte et argumentée sur l'égalité des filles et des garçons à l'école.

Pour commander ces manuels pédagogiques et/ou des affiches : **Numéro vert** de la Communauté française : **0800/20 000** ou en envoyant un courriel à la Direction de l'Egalité des Chances, [egalite@cfwb.be](mailto:egalite@cfwb.be)

### **Les femmes dans les programmes d'éducation civique des collèves**

Document téléchargeable sur le site [www2.ac-lille.fr/ecjs/college/documents/femmes.pdf](http://www2.ac-lille.fr/ecjs/college/documents/femmes.pdf)

**Les droits des femmes**, dossier pédagogique pour l'enseignement primaire (5 et 6<sup>ème</sup> années) et le premier degré du secondaire (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année), Amnesty International Belgique Francophone.

**Les droits des femmes**, l'inégalité en question, Clémentine Autain, Editions Les essentiels de Milan.

## FEMINISME

**Le deuxième sexe**, tome 1, **Les faits et les Mythes**, tome II, **L'expérience vécue**, Simone de Beauvoir, Gallimard, Paris, 1949.

Livres fondateurs du féminisme en France, devenus de grands classiques.

**Moi, les féministes, j'ai rien contre**, - P. Choque et C. Drion - Editions Luc Pire - Le Monde selon les femmes.

De la préparation de la conférence des Nations Unies à la Marche Mondiale des Femmes contre la pauvreté et la violence, les femmes ont-elles fait bouger les choses en Belgique ces dix dernières années ? Le bilan est mitigé. Les acquis : parité, congé de paternité, approche de genre, échevinats de l'égalité, ...Mais tant reste à faire : fonds de créance alimentaires, droit d'asile, mutilations sexuelles, temps partiels, individualisation des droits en sécurité sociale, violences intra-familiales, contraception, droits des migrantes, etc...

Cet ouvrage vous propose une vision claire et didactique de la situation actuelle.

**Le féminisme**, Michel Andrée, Puf Que sais-je ? , 2001.

**Fausse route : retour sur 30 années de féminisme**, Elisabeth Badinter, éd. Odile Jacob, 2003.

Ce livre a suscité une vive polémique en France. L'auteur y dénonce "les dérives du féminisme". Trop de "différencialisme" et de "victimisme", selon elle, ont dénaturé les idéaux et la réalité des véritables luttes qu'engageaient les féministes d'il y a 30 ans pour leur droit, leur reconnaissance, leur protection, la parité et l'égalité. Alors que la plupart des revendications se focalisaient sur la parité dans le milieu politique et décisionnaire, des milliers de femmes venaient témoigner de leur "reality show" quotidien, en le jetant à la conscience des élus et des quidams ébahis...

Vous trouverez sur internet beaucoup de réactions aux thèses développées dans ce livre.

## VIOLENCE CONJUGALE

Vous pouvez trouver ces ouvrages (et bien d'autres) au centre de Documentation Amazone

rue du Méridien 10  
B-1210 Brussel - Bruxelles

[www.amazone.be](http://www.amazone.be)

[Info@amazone.be](mailto:Info@amazone.be)

T. 00 32 (0)2 229 38 07

**L'accueil, par la police, des femmes maltraitées** / Myriam de Vinck ; *Coordination des Groupes contre les Violences faites aux Femmes ; Secrétariat d'État à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale*. - Liège : COVIF, 1990.

**Rapport mondial sur la violence et la santé** / sous la direction de Etienne G. Krug.. [et al.] ; *Organisation Mondiale de la Santé*. - Genève, 2002

## VIOLENCE INTRA-FAMILIALE

**Plan d'action national contre les violences conjugales 2004-2007** / [Gouvernement Fédéral]. - Bruxelles, 2004. - 52 p

**Brisons le silence avant qu'il ne nous brise** / *Ministère Fédéral de l'Emploi et du Travail*. - , 2001 – Folder

**L'opinion des européens sur la question de la violence domestique à l'égard des femmes : présentation synthétique des résultats** / *Christine Kotarakos ; INRA (Europe)*.

**La guerre secrète, Vaincre la violence conjugale**, Nathalie Zebrinska, Editions L'Harmattan, 2003.

## VIOLENCES AU TRAVAIL

**Violences au travail**, Michel Debout et Christian Larose, VO Editions et Editions de l'Atelier, Paris, 2003

**Le Harcèlement moral, la violence perverse au quotidien**, Marie-France Hirigoyen, éditions Syros, Paris, 1998.

**Violences au travail, harcèlement moral et sexuel : synthèse de la recherche sur les caractéristiques et les conséquences pour les travailleurs féminins et masculins** / *Ada Garcia.. [et al.] ; UCL. Département des Sciences Politiques et Sociales*. - Bruxelles : Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale, 2003.

**Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail dans l'Union Européenne** / Commission Européenne. Direction Générale Emploi, Relations Industrielles et Affaires Sociales. - Luxembourg : Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1999.

## MARIAGE - DOT

**Femmes, dots et patrimoine.** - 302 p. - (Clio : histoire, femmes et sociétés ; (1998)

## EGALITE - PARITE

**XY, de l'identité masculine, Badinter Elisabeth, Editions Odile Jacob, 1992.**

Identifiés en 1956, les chromosomes sexuels, s'ils définissent le sexe génétique de l'homme, ne suffisent pas à caractériser le masculin.

De XY au sentiment d'identité masculine qui marque l'aboutissement de l'évolution de l'homme, le chemin est long et semé d'embûches. La masculinité paraît aller de soi : lumineuse, naturelle et contraire à la féminité. Les dernières décennies ont fait voler en éclats ces évidences millénaires. Parce que les femmes ont entrepris de se redéfinir, elles ont contraint les hommes à en faire autant. La remise en question des certitudes les plus intimes est toujours longue et douloureuse, et ce travail de déconstruction n'intervient jamais par hasard. Il prend place lorsque le modèle dominant a montré ses limites. Tel est le cas du modèle masculin traditionnel, aujourd'hui déphasé par rapport à l'évolution des femmes.

Et si la femme était vraiment l'égale de l'homme ? Féministe de toujours, Elisabeth Badinter consacre cet essai aux hommes. Pas pour les accabler. Plutôt pour tenter de comprendre la crise d'identité qu'ils traversent dans nos temps de postféminisme.

**La parité est l'avenir de l'homme.** Actes du colloque organisé en 2000 à la Maison de la Culture de Tournai par Présence et Action Culturelles, en collaboration avec le FOREM aux éditions Luc Pire.

**Hommes/femmes : quelle égalité ?**, Birh Alain et Pfefferkorn Roland, Atelier, 2002.

**De l'égalité à la parité. Le difficile accès des femmes à la citoyenneté**, Coenen Marie-Thérèse, Labor, 1999.

**La nouvelle cause des femmes**, Halimi Gisèle, Seuil, 1997. L'égalité pour toutes, c'est, en démocratie, la parité. Ce livre plaide pour cette exigence.

**Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles**, Méda Dominique, Flammarion Essais, 2001.

**Femmes/Hommes. Pour la parité**, Mossuz-Lavau Janine, Presses de sciences PO, 1998.

**La démocratie à l'épreuve du féminisme**, , sous la direction de Peemans-Pouillet Hedwige, Université des femmes, 1999. Ce livre s'appuie sur diverses disciplines pour répondre à deux questions : le droit de vote des femmes et la représentation législative des femmes et leur accès au pouvoir.

**L'égalité entre les femmes et les hommes dans la charte sociale européenne**, Conseil de l'Europe, 2000.

**Vous avez dit égalité(e) ?**, Recherche Midi, 2001. Sept écrivains relatent à leur manière les récits faits par des femmes.

**Les hommes aussi changent**, Daniel Welzer-Lang, Editions Payot & Rivages, 2004.

Les hommes changent. Plus qu'on ne le dit, et pas forcément comme on le croit. Certes, beaucoup continuent de penser qu'ils sont supérieurs aux femmes, mais d'autres, de plus en plus nombreux, déstabilisés par les effets du féminisme et des mouvements gais, portent désormais un regard critique sur les normes et les comportements masculins.

Sans tabou, Daniel Welzer-Lang aborde aussi bien les violences conjugales que l'homophobie, les pratiques échangistes que la prostitution et le commerce du sexe, le phénomène des "tournantes" que le monde de la prison, ou encore les nouveaux comportements des hommes à la maison et leurs résistances au changement. La domination masculine a-t-elle simplement emprunté d'autres habits comme le pensent certains, ou bien assiste-t-on à une véritable renégociation des relations entre les hommes et les femmes ? Bilan de quinze années de recherches, ce livre est le premier à fournir des clés sociologiques pour comprendre réellement ce qui se passe aujourd'hui du côté des hommes.

## IMAGE DE LA FEMME

**L'image des femmes dans la publicité : rapport à la secrétaire d'état aux droits des femmes et à la formation professionnelle** / ss. dir. Brigitte Grézy ; Service des Droits des Femmes et de l'Egalité (France). - Paris : La Documentation Française, 2002.

### Mettre au féminin

Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, Communauté française de Belgique, que vous pouvez commander via le site [www.egalite.cfwb.be/articles.asp?ID=41&menuID=4&myID=16&iteID=1](http://www.egalite.cfwb.be/articles.asp?ID=41&menuID=4&myID=16&iteID=1)

**Image de la femme dans les médias : rapport sur les recherches existant dans l'Union Européenne** / Commission Européenne. Direction Générale Emploi, Relations Industrielles et Affaires Sociales. - Luxembourg : Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1999.

**Appelez une chatte...**, Florence Montreynaud, Editions Calmann-Levy, 2004.

Tout nous parle de " ça ", mais comment en parlons-nous ? Souvent, les mots nous manquent.

Florence Montreynaud révèle ce qui est caché dans la langue. Tout est bon : mots attrapés au vol, mots lus à la dérobée dans les livres interdits d'autrefois, mots étudiés dans les dictionnaires, mots prononcés dans l'intimité. L'auteure explique les termes utilisés pour désigner les organes sexuels féminins et masculins chez le médecin, dans la rue, ou avec la personne aimée. Elle raconte leur histoire en français, en anglais, en allemand, en russe, en italien, en espagnol.

Elle mêle, avec humour, témoignages personnels et vocabulaires de tous les registres, tressant les fils des émotions, des sensations et des connaissances.

Ouvrir ce livre, c'est se laisser entraîner avec le sourire dans le jardin des mots, et découvrir combien, dans les plaisirs du sexe, la langue a la part belle !

**Masculin/Féminin, La pensée de la différence**, Françoise Héritier, Odile Jacob, 1995.

Le combat pour l'égalité des sexes est le plus radical qui puisse être. Masculin / Féminin nous montre en effet comment la différence des sexes structure la pensée humaine puisqu'elle en

commande les deux concepts primordiaux : l'identique et le différent. La manière dont chaque culture construit cette différence met en branle toute sa conception du monde, sa sociologie et sa biologie comme sa cosmologie. Changer le rapport du masculin et du féminin, c'est bouleverser nos ressorts intellectuels les plus profonds, élaborés au fil des millénaires. En démontant les mécanismes de la différence, ce livre offre des solutions pour parvenir à l'égalité.

## TRAITE DES FEMMES

**Prostitution et traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle : qui, quoi, pourquoi? : actes du colloque du 6 novembre 2001** | Conseil de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes. - Bruxelles : Conseil de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, 2001.

**Esclaves en France**, de Sylvie O'dy (Editions Albin Michel, 2001) Une série de récits poignants relatant le parcours de jeunes femmes ou de mineures d'âge originaires du Tiers Monde, ayant été soumises par chantage ou violences à un asservissement domestique total. Ce sont des récits anonymes (pour raison de sécurité) ayant pour cadre des milieux très divers : diplomatie, beaux quartiers ou même grands ensembles.

**Une esclave moderne**, de Henriette Akofa (Editions Michel Lafont, 2000).

**Esclaves**, de Dominique Torrès (Editions Phebus, 1996)

**L'esclavage raconté à ma fille**, de Christiane Taubira-Delannon (Bibliophane - Daniel Radford, 2002) Une mère raconte à sa fille l'histoire des souffrances et des révoltes des peuples victimes de l'esclavage. Un chapitre est consacré à l'esclavage moderne.

**Restavec. Enfants esclaves en Haïti** de J.R.Cadet (Ed. du seuil, 2002). Un livre très émouvant sur le sort des petites filles haïtiennes placées comme " bonnes " dans des familles riches de l'île et surexploitées.

**Le trafic d'êtres humains**, Sabine Dusch, Editions PUF, 2002.

Sur l'esclavage en général, on peut lire aussi :

**Migrations et mondialisation - Les nouveaux esclaves** de André Linard (1998)

**La femme mondialisée**, de Christa Wichterich (Solin - Actes Sud, 1999)

Organisation internationale pour les migrations, site internet : <http://www.iom.int>

## VIOL

**Histoire du viol : XVIe-XXe siècle** | Georges Vigarello. - Paris : Seuil, 2000. - 364 p. - (Points Histoire).

**Viol, à qui profite le silence? : set agression sexuelle : dossier d'information** | Secrétaire d'Etat à l'Emancipation Sociale Miet Smet ; Ministre de la Justice M. Wathelet. - Bruxelles : Secrétaire d'Etat à l'Emancipation Sociale Miet Smet, 1990.

**Dans l'enfer des tournantes**, Samira Bellil, Editions Denoël, 2003.

## VIOL, ARME DE GUERRE – FEMMES DANS LES CONFLITS ARMES

**Violences sexuelles, la nouvelle arme de guerre**, Guenivet Karima, Michalon, 2001.

**Hommes armés, femmes aguerries : rapports de genre en situations de conflit armé** | Fenneke Reysoo (textes réunis par) ; Commission Nationale Suisse pour l'UNESCO ; Département Fédéral des Affaires Etrangères (Suisse). Direction du Développement et de la Coopération ; Institut Universitaire d'Etudes du Développement (Genève). - Genève : IUED, 2001. -

**Les femmes et la guerre**. - 165 p. - (Guerres mondiales et conflits contemporains : revue d'histoire ; (2000).

## HISTOIRE

**Remarque : pour une bibliographie plus détaillée sur la Belgique, voir le Chapitre 2.**

**Histoire des femmes, histoire des genres** / sous la direction de Raphaëlle Branche et Danièle Voldman. - 216 p. - (Vingtième siècle : revue d'histoire ; (juillet-septembre 2002).

**Le corps des jeunes filles de l'Antiquité à nos jours** / Louise Bruit Zaidman.. [et al.] (dir.). - [S.l.] : Perrin, 2001

**Les combats des femmes**, Annie Goldmann, Casterman-Giunti, coll. XXè siècle, 1996.

**Histoire du travail des femmes**, Battagliola Françoise, La Découverte Repères, 2000.

**Les droits des femmes des origines à nos jours**, Bensadon N, Puf Que sais-je ?, 1999.

**La femme solaire - La fin de la guerre des sexes**, Paule Salomon, 2001.

De la représentation de la Déesse-Mère à la femme battante des années 90, en passant par la femme soumise au pouvoir patriarcal, Paule Salomon nous entraîne dans une fascinante relecture de l'histoire, de la religion et des mythes. Nous sommes amenés à comprendre comment les rapports de domination, souvent insidieux, compromettent la relation de l'homme et de la femme. Chacun peut repérer ses comportements de tyrannie, de soumission, d'infériorisation, des révoltes et ses tendances au conflit aussi bien dans vie affective que professionnelle.

**Le XXème siècle des femmes**- Florence Montreynaud - Ed Nathan - 2000 -Histoire des femmes (5 volumes)- Georges Duby - Michelle Perrot - Ed Plon - 1991

**Les grands événements de l'histoire des femmes**- Ed Larousse - 1993

**L'égalité en marche** - Dates clés- Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes - 2001 -Citoyenneté des femmes- coll. Regard sur le Monde - Ed Puf Ados - 2000

## FEMMES ET RELIGION

Dossier "Femmes et religions", disponible auprès du secrétariat national de Vie Féminine.

**Femmes et religions**, dossier publié dans *Morale Laïque* ; revue trimestrielle de la FAML, n° 136, 3<sup>ème</sup> trimestre 2002.

**Femmes et islamisme** : le paradoxe iranien, Pierre Vanrie, Espace de libertés, Document n° 8, juillet 2002.

**Les femmes victimes des pratiques traditionnelles africaines de l'Islam**, Léo Igwe, Espace de libertés, Document n° 279, mars 2000.

**Jésus et les femmes**, Françoise Gange, éd. La Renaissance du Livre, Tournai, 2001

## ROMANS

**Badriyah al-Bishr**, *Le mercredi soir. Femmes de Riyad*, L'Harmattan, 2001.

Onze nouvelles d'une écrivaine vivant dans le pays, qui décrivent le quotidien des femmes, leur emprisonnement, leur résistance.

**Allix Stéphane**, avec la collaboration de Natacha Calestrémé, *Carnets afghans*, Robert Laffont, 2002. Témoignage unique sur l'Afghanistan.

**Fergus Jim**, *Mille femmes blanches. Carnet de May Dodd*, Presses Pocket, 2002.

A partir d'un fait authentique, Jim Fergus a imaginé le journal d'une des femmes qui ont été données en mariage aux Indiens en 1875.

**Osoorio Elsa**, *Luz ou le temps sauvage*, Métailié, 2001.

Prix littéraire Amnesty International 2001. Luz mène une enquête semblable à celle des Grands-Mères de la place de mai en Argentine. Roman émouvant.

**Madi Malika**, *Nuit d'encre pour Farah*, Cerisier, 2000.

Une jeune fille, d'origine algérienne tente d'échapper à l'emprise de la tradition.

**Orsenna Erik**, *Madame Bâ*, Fayard/Stock, 2003.

Roman mettant en scène une femme malienne luttant pour sa dignité et sa liberté.

**Auel Jean M.**, *Les enfants de la terre*, éd. Pocket n° 11 844.

A la préhistoire, une petite fille se fait adopter par une tribu d'hommes de Néanderthal. Le roman raconte tout son parcours à travers différents clans et tribus (ou l'évolution humaine en vitesse accélérée...), et les différents types d'organisation et de répartition des rôles entre hommes et femmes. Très beau!

## PARUS EN LIVRE DE POCHE :

**Eliette Abecassis, La Répudiée**

Rachel, mariée à 16 ans à Nathan, qu'elle aime dès qu'elle l'aperçoit pour la première fois - c'est à dire le jour de leur mariage - est répudiée dix ans plus tard parce qu'elle ne lui a toujours pas donné d'enfant. Dans Mea Sharim, le quartier ultra-traditionnaliste de Jérusalem, la loi hassidique est formelle : le but du mariage est la procréation et uniquement cela. Les femmes font des enfants, les hommes pensent et étudient. Pourtant Rachel sait que ce n'est pas elle qui est stérile et ce secret, elle ne peut même pas l'avouer puisqu'il est interdit aux femmes juives orthodoxes d'aller seule chez le médecin.

**Amélie Nothomb, Stupeur et Tremblements**

Roman autobiographique, Stupeur et Tremblements raconte la première expérience professionnelle d'Amélie Nothomb. Née au Japon puis partie en Chine, Amélie est restée profondément attirée par cette civilisation millénaire. Son diplôme en poche elle fait tout ce qu'elle peut pour rentrer dans une grosse boîte japonaise. Hélas, tout ne se passe pas comme prévu... malgré ses efforts méritoires il lui sera impossible de s'intégrer dans cette société dure et machiste.

Son roman raconte son contrat d'un an, où tout va de mal en pis : engagée comme interprète elle dégringole au poste de comptable (alors que les chiffres lui donnent mal à la tête) puis dame-pipi...

**Amin Maalouf, Le Premier Siècle après Béatrice**

Au 21<sup>o</sup> siècle des scientifiques ont inventé un médicament permettant d'être sûr de ne concevoir que des garçons... Cette poudre de perlimpinpin va petit à petit ravager le monde de Béatrice, la fille du narrateur... En effet, le déséquilibre des naissances provoque de nombreux problèmes : impossibilité de trouver une compagne (ce qui génère de la violence), sensation d'eugénisme pour les minorités etc.

Ces problèmes font ressortir avec une acuité particulière la frontière entre le Nord et le Sud... Incompréhension et haine deviennent le quotidien...

## CONTES / TEMOIGNAGES

**Femmes qui courent avec les loups**, Clarissa Pinkola Estès, 2001.

Psychanalyste, chef du C.G. Yung Center de Denver et conteuse, fascinée par les mythes et les légendes, Clarissa Pinkola Estès propose avec ce livre de retrouver la part enfouie, pleine de vitalité et de générosité, vibrante et donneuse de vie qui est en nous. Chaque femme porte en elle une force naturelle riche de dons créateurs, de bons instincts et d'un savoir immémorial mais chaque femme comme les animaux, la nature est victime de la civilisation. La société la traque, la capture, la muselle, pour qu'elle entre dans le rôle qui lui est assigné. Troublée par les bruits elle n'est plus en mesure d'entendre la voix généreuse issue de son âme profonde.

**La fille aux mille rêves**, Vie Féminine, Prix Jeunesse - Education permanente 2004

Ce recueil de contes a été écrit et illustré par quinze femmes émigrées, de différentes nationalités, réunies au sein du groupe de travail "Paroles de femmes", mis en place par Vie Féminine. Ce groupe s'est fixé pour objectif " d'être soi et vivre ensemble aujourd'hui, à Bruxelles, avec nos différences". Pour reprendre les mots d'Ana Rodriguez, la coordinatrice du groupe, la méthode utilisée est celle des "récits de vie", adaptée à des personnes qui lisent et écrivent peu le français. Les récits se croisent, s'entrechoquent, s'interpellent... Le sens se tisse, entre un passé parfois douloureux, un présent marqué par la violence que représente souvent l'immigration, et un avenir à construire. Le livre qui en a résulté représente une splendide réussite, où l'émotion et le sens sont portés tant par le texte que par les collages originaux qui en forment l'illustration.

**La Cité du fleuve**, de Gérard Gelas, illustrations de Laurent Corvaisier, éd. Hachette, Paris, 2004.

A la base de cet ouvrage, douze femmes originaires du Mali, de Turquie, du Pakistan, du Sri Lanka ou du Maghreb, ayant entre 22 et 50 ans, racontent leurs vies d'immigrées en banlieue sur une scène de théâtre à Clichy-sous-Bois. Elles s'adressent au fleuve invisible de leur Cité, osent parler du voile, des mariages forcés, de l'interdiction d'étudier... Une parole

courageuse, mais aussi joyeuse, poétique et inventive.

**La petite fille à la kalachnikov. Ma vie d'enfant soldat**, China Keitetsi, éd. Complexe/GRIP, Bruxelles, 2004.

Le récit d'une fille de 9 ans enrôlée dans l' " Armée Nationale du Seigneur " en Ouganda. Rescapée d'une guerre atroce, elle abandonne, au bout de dix ans, la vie militaire et fuit en Afrique du Sud où les services secrets ougandais la retrouvent et l'enlèvent. Elle leur échappe après six mois de séquestration et trouve enfin un refuge stable au Danemark. Livre en vente chez Amnesty ou sur le site [www.amnestyinternational.be/shopping](http://www.amnestyinternational.be/shopping)

**Nakusha, l'indésirable. Femmes d'Asie opprimées**, coll. « J'accuse.. ! », Syros, Paris, 1997.

**BD :**

**Persépolis** de Marjane Satrapi, éd. L'Association.

Dans le tome 4 de cette très belle série BD, l'auteur raconte la vie en Iran sous la révolution islamique, et notamment la dure réalité de la condition des femmes.

**"Le bar du vieux français"** de Stassen et Lapierre, éd. DUPUIS. Très belle histoire d'amour entre deux jeunes, Leila et Célestin, qui aborde le thème des différences culturelles.

## FILMOGRAPHIE

**Ne Dis Rien**, *Iciar BOLLAIN*, Espagne, 2004.

Par une nuit d'hiver, une jeune femme, Pilar, s'enfuit de chez elle en emmenant son fils. Antonio, son mari, la poursuit, veut la ramener à la maison, lui promet de changer, de ne plus être violent. Ce film intimiste, dépouillé et intense pose subtilement, sans jugement, les rapports de force existant dans un couple déchiré par la violence. Ce film sera soutenu par Amnesty International et montré dans plusieurs villes belges à l'occasion de la campagne "Halte à la violence contre les femmes". Il a remporté plusieurs prix au Festival de San Sebastian.

**Girlfight**, Karyn Kusama, USA 2000.

Diana Guzman est une jeune fille un peu maussade et peu bavarde qui utilise ses poings plutôt que sa langue, ce qui lui vaut des ennuis à l'école où elle est en dernière année. En faisant une course pour son père, elle pénètre un jour dans un club de boxe. Diane n'en sortira plus, réussissant à convaincre l'entraîneur de son frère, qui fait de la boxe sous la pression de son père, de la faire travailler. Ce film fut l'événement de Deauville et Sundance où il récolta le Grand prix dans les deux festivals, devenant le film indépendant phare de l'année 2000.

**Belles à mourir**, Michael Patrick Jann, USA 1999.

Une petite bourgade du Minnesota se voit tous les ans chamboulée par un concours de beauté organisé par Gladys Leemans, elle-même ancienne Miss Junior. La compétition est censée incarner les valeurs positives de l'Amérique et la gagnante a ensuite le droit de participer à Miss America Junior, c'est dire l'importance de l'enjeu. Cette année, une équipe de journalistes se rend sur les lieux pour filmer l'événement... Plongée très ironique au coeur de la bêtise, du futile, des coups bas et du dévouement aussi.

**Under the skin**, Carine Adler, Grande Bretagne 1997.

Rose est mariée et enceinte. Sa soeur Iris, de trois ans sa cadette, est persuadée que leur mère lui préfère Rose. Lorsque la mère meurt d'un cancer, Rose, terrassée par le chagrin, ne s'occupe

pas d'Iris qui sombre dans le désarroi. Elle quitte son petit ami, son travail et hante les rues vêtue du manteau et de la perruque de sa mère, allant de bar en bar et d'homme en homme...

**L'amour violé**, Yannick Bellon, France 1977.

D'abord et avant tout, un plaidoyer contre la violence, sous toutes ses formes, évidentes ou insidieuses. En relatant de façon presque documentaire un cas de viol, Yannick Bellon nous oblige à prendre conscience du caractère faussé du système de rapports et de valeurs dans lequel la violence nous pousse. Si la victime se décide finalement à porter plainte, bravant ainsi la honte, c'est plus pour tenter d'instaurer d'autres relations sociales que dans un simple désir de vengeance. Sans complaisance ni concession, le viol et tout ce qu'il comporte de volonté de domination et d'asservissement de la femme violée. Un film qui clame haut et clair le droit à la dignité.

**Chaos**, Coline Serreau, France 2000.

Paul et Hélène sont un couple de bourgeois. Hélène est la cuisinière et la blanchisseuse de son mari, la servante de leur fils gâté à la vie sentimentale compliquée. Une nuit, alors que Paul et Hélène roulent dans Paris, une jeune femme terrorisée se jette devant leur voiture en implorant leur aide. Aussitôt, ils se barricadent dans leur véhicule, lui refusant l'entrée. Et c'est devant leur yeux qu'elle est rouée de coups par trois hommes. Paul refuse d'appeler le SAMU et ne se soucie que de laver le sang sur la voiture. Hélène, rongée par le remords, retrouve la jeune femme dans le coma au service réanimation d'un hôpital. Il s'agit en fait d'une prostituée menacée par ses souteneurs. Hélène abandonne sa famille pour se consacrer au rôle de garde-malade et de protectrice.

**Réponses de femmes**, Agnes Varda, France 1977.

Des femmes prennent successivement la parole pour dénoncer le conditionnement que leur impose dès l'enfance une société machiste et pour revendiquer le droit d'exister en tant qu'individus à part entière. Ce documentaire militant est représentatif de la violence de la revendication féministe des années 70.

**La squalie**, Fabrice Genestal, France 2000.

Le premier long métrage de F. Genestal, tourné avec des acteurs non professionnels, montre un " territoire " de la banlieue marqué par la violence, la délinquance, le racket, la drogue, mais surtout dénonce la condition des femmes dans la cité, victimes de la violence machiste.

"SOS à Téhéran" (France-Iran 2001), documentaire de Sou Abadi  
Femmes en Iran

" Lilya 4Ever ", film de Lukas Moodysson  
Traite des femmes

" Détournement de fond ", film de Peter Mullan  
Femmes en Irlande

" Rachida", de Yamina Bachir-Chouikh  
Femmes et terrorisme en Algérie

" Premiers pas " (Algérie, 1979), film de Mohamed Bouamari  
Femmes en Algérie

" Kandahar " (Iran), film de Mohsen Makhmalbaf  
Femmes en Afghanistan

" Les héritières sans terre ", film de Marcel Wynands

“ La saison des hommes ” , film de Moufida Tlatli  
Emancipation des femmes en Tunisie

“ Le cercle ” (Iran), film de Jafar Panah  
Femmes en Iran

“ Fire ” (Inde), film de Deepa Mehta  
Femmes en Inde

“Ju Dou”, film de Zhang Yimou  
Femmes en Chine

“Samia” , film de Philippe Faucon  
Femmes en France (famille maghrébine)

“Femmes... et femmes” (Maroc), film de Saad Chraïbi  
Femmes au Maroc

“Les femmes de la nuit” (Japon, 1948), film de Yoru Non Onnatachi  
Femmes au Japon (prostitution)

“L'accueil des femmes violées”, documentaire  
Emission “Autant savoir, 17/09/92”, Georges Huercano-Hidalgo.  
Réalisation : Michel Renard, R.T.B.F. Maison Prod  
Témoignages femmes victimes, Belgique

“Warrior Marks” (Inde, 1993), de Pratibha Parmar  
(mutilations génitales)

## ET ENCORE :

*A cinq heures de l'après midi*, Samira MAKHMALBAF, France/ Iran  
2003

*L'associe*, Donald PETRIE, Etats-Unis 1996

*Beignets de tomates vertes*, Jon AVNET, Etats-Unis 1992

*Billy Elliot*, Stephen DALDRY, Grande-Bretagne 2000

*Bulletin secret*, Babak PAYAMI, Italie/ Iran/ Canada/ Suisse 2001

*Civilisées*, Randa Chabal SABBAG, Liban/ France 1999

*La Ciociara*, Vittorio DE SICA, Italie 1960

*Epouses et concubines*, Zhang YIMOU, Chine/ Hong Kong/ Taiwan

*La fille au pistolet*, Mario MONICELLI, Italie 1968

*Joue-la comme Beckham*, Gurinder CHADHA, Grande-Bretagne  
2002

*Kadosh*, Amos GITAI, Israël/ France/ Italie, 1999

*Mohsen* MAKHMALBAF, France/ Iran 2001

## AMNESTY, CA MARCHE!

### PARTICIPEZ À LA SEMAINE PAPIERS LIBRES DU 15 AU 20 NOVEMBRE!

Durant cette semaine, nous proposons aux écoles et autres associations d'envoyer un maximum de lettres en faveur de femmes victimes de violences. Inscrivez-vous en nous renvoyant le bon de participation.



*Je remercie fortement les jeunes d'Amnesty qui ont été superbes avec leur soutien, le fait qu'ils nous adoptent, pour nous c'est une chose magnifique. C'est vrai que le support d'Amnesty est génial, mais si en plus, tu sais que ce sont des jeunes comme toi qui t'adoptent, qui sont à côté de toi, c'est encore plus magnifique, car un jeune qui soutient un autre, c'est comme ça... c'est super... Je demande aux jeunes d'Amnesty qu'on échange nos amitiés. Car pour moi, ce sont des amis maintenant. Le fait qu'ils aient souffert avec nous, qu'ils nous aient adopté, ils ont supporté avec nous ce qui s'est passé, ce sont de vrais amis. Car c'est dans la souffrance que tu reconnais tes vrais amis. Nous considérons que ce sont de vrais amis, car ils nous ont supporté dans notre souffrance.*

Imen Derouiche, 25 ans, étudiante arrêtée, membre d'un syndicat étudiant, torturée et violée en prison en Tunisie. Libérée suite à une action urgente d'Amnesty.

## **SAUVÉE!**

Amina Lawal, condamnée à mort par lapidation pour «zina» (rapports sexuels en dehors du mariage) par un tribunal de la Charia au Nigeria. Sa condamnation a été annulée en appel grâce à la mobilisation internationale en sa faveur. © AI



En mars 2004, une délégation d'Amnesty International a rencontré Amina Lawal au Nigeria. Pour rappel, elle avait été condamnée à la lapidation, et sa condamnation avait été annulée suite à une campagne intensive d'Amnesty et d'autres organisations. Des millions de lettres, d'emails, de signatures avaient été collectées à cette occasion, dans le monde entier. Amina avait demandé une rencontre avec des délégués d'Amnesty. Elle les a remerciés pour tout le soutien dont elle a bénéficié durant son (long) procès. La fille d'Amina, Wasila, est maintenant âgée de deux ans et demi, et se porte comme un charme. Amina est très heureuse, et a reçu de nombreuses demandes en mariage depuis son acquittement. Elle s'est d'ailleurs mariée en avril 2004.

Au nom d'Amina, merci à chacun et chacune d'entre vous d'avoir donné à Amina la chance de se lancer dans une nouvelle vie !

# BON DE PARTICIPATION

## PAPIERS LIBRES

- Je désire inscrire ma classe/ mon association à l'opération Papiers Libres. Je recevrai le dossier d'action (cas et modèles de lettres).

## GROUPE-ÉCOLES

- Je souhaite recevoir la documentation sur les groupes-écoles d'Amnesty International.

## ACTIONS URGENTES

- Je désire inscrire ma classe aux actions urgentes jeunes (je recevrai chaque mois de l'année scolaire une action d'écriture en faveur de personnes dont les droits n'ont pas été respectés).
  - Je désire recevoir les actions urgentes à mon adresse privée.
  - Je préfère recevoir les actions urgentes à l'adresse de l'école / de l'association.

## CONCOURS DE SCENARIOS

- Je souhaite participer avec mon école / mon association à ce projet.  
Je désire recevoir plus d'informations sur
  - la catégorie roman photos
  - la catégorie «bande-dessinée»

## CAMPAGNE BOUGIES ET OPÉRATION COURAGE

- Je souhaite participer avec mon école / mon association à la vente de bougies d'Amnesty. Je recevrai gratuitement une affiche d'Amnesty et les cartes de l'Opération Courage.

NOM ET PRÉNOM : .....

ADRESSE PRIVÉE : .....

.....

ADRESSE DE L'ÉCOLE OU ASSOCIATION / MOUVEMENT DE JEUNESSE : .....

.....

TEL : .....

FAX : .....

E-MAIL : .....

REMARQUES / QUESTIONS : .....

.....

.....

.....

.....

.....  
A renvoyer chez Amnesty International, Programme Jeunesse, 9 Rue Berckmans,  
1060 Bruxelles fax. 02/537 37 29 j e u n e s @ a i b f . b e